

JEAN PRICE-MARS

972.9404

M 363.1

1961

EBAUCHES ...

VILBRUN GUILLAUME-SAM
Ce Méconnu



**IMPRIMERIE DE L'ETAT
PORT-AU-PRINCE, HAITI
1961**

Price-Mars, Jean, 1876-1969.

*Vilbrun Guillaume Sam Ce Méconnu :
Ébauches... [par] Dr. Price-Mars.* Port-au-Prince,
Impr. de l'État, 1961.

1. Sam, Vilbrun Guillaume, Président d'Haïti. 2.
Haïti --Histoire --1844-1915. 3. Haïti --Histoire --
Sources.

=

1. Haiti --History --1844-1915. 2. Haiti --History
--Sources.

Séries: Bibliothèque haïtienne

CDD.: 972.94





VILBRUN GUILLAUME-SAM — Ce méconnu

Je dois à l'amitié de M. Edmond Mangonès, du Général Délen Robinson, de MM. Thomas H. Lechaud, Paul Lizaire, Ulrich Duvivier fils, Luc Dorsainville, Ernest Bonhomme, la plupart des documents, témoignages oraux ou écrits, traduction de textes, photocopies, photostats publiés dans cet ouvrage.

J'adresse de fervents remerciements à Madame Hortense et Maurice Guillaume-Sam, fille et fils de Vilbrun Guillaume-Sam, à Madame Auguste Bastien, petite fille de Sêide Télémaque, à Madame Vadius Phétière, issues toutes deux de Guillaume-Sam, leur aïeul du côté maternel, à MM. Démosthènes Simon Sam mort en sa 95^e. année, le 20 Octobre 1961, au moment où cet ouvrage était sous presse et à Justin D. Sam, fils et petit-fils de Tirésias Augustin Simon Sam, ancien Président de la République, qui ont bien voulu m'assister dans la rédaction de cet essai biographique par la masse d'informations qu'ils m'ont fournies sur Vilbrun Guillaume-Sam et sur la famille Sam en général.

Qu'ils trouvent tous ici l'hommage de ma gratitude infinie.

PRÉFACE

L'homme que je me suis efforcé de définir dans cet Essai, né en Haïti et de souche haïtienne, appartenait à la seconde moitié du 19^{ème}. siècle. Et ce siècle avait vu surgir la nationalité haïtienne parmi les horreurs de l'esclavage florissant dans les Amériques. Il était donc la résultante d'un milieu et d'une époque travaillés par des forces contradictoires qui en ont fait un produit chargé de défauts et de qualités mal équilibrés. Et par dessus tout, il était un Nègre dont les ancêtres venaient à peine de conquérir leurs droits d'être des hommes parmi d'autres hommes après avoir été considérés moins que des animaux pourvus simplement d'instincts élémentaires, mais comme des choses inanimées parmi la matière brute.

Cet homme jeté en pleine action dans une mêlée âpre et incessante d'intérêts, d'ambitions, de prébendes autant que de sacrifices, de désintéressement voire d'héroïsme, incarna les défaites et les victoires de son temps et de son milieu. Son histoire ne pouvait être que celle de son époque et de son milieu. Il y a vécu comme tous les autres. Et il y a trouvé une mort ignominieuse.

Il a voulu y jouer un rôle de premier plan, mais, frustré dès sa prime jeunesse des moyens normaux d'y parvenir, il a usé de l'outillage qui fut à sa portée. Son échec s'inscrit dans le contexte d'autres échecs similai-

res. Cependant que la Némésis impassible tisse inlassablement les fils embrouillés d'un tissu historique dont nul ne peut comprendre la trame complexe encore moins, peut-être, en prévoir ou en deviner le point final.

C'est tout cela qu'on a essayé de dire dans les pages qui vont suivre.

JEAN PRICE-MARS

Pétionville, Avril 1961

VILBRUN GUILLAUME-SAM Ce Méconnu

Depuis plus de 150 ans qu'Haïti a conquis son indépendance dans les conditions dramatiques et au prix que nous savons, ce pays vit en de telles conjonctures d'instabilité politique, économique et sociale qu'il est difficile, le plus souvent, de porter un jugement objectif sur la plupart des hommes politiques qui ont eu la lourde responsabilité de le gouverner. La raison essentielle en est que, pendant ce laps de temps, le pouvoir — de quelque dénomination qu'ont l'ait affublé ou qu'on l'affuble — gouvernement militaire, temporaire ou à vie, monarchie ou république — camouflé ou non de Constitutions qui, solennellement, en assurent les fondements et en spécifient les limites — le pouvoir, plus exactement l'exercice du pouvoir, à peu d'exception, n'a jamais été autre chose, en réalité, qu'un privilège personnel dont le bénéficiaire usait ou abusait à sa guise avec la collaboration ou la complicité d'hommes de son choix. Il en résulte que l'exercice de ce pouvoir suprême, considéré sous cet angle, revêt le plus souvent la marque ou le stigmate de celui ou de ceux, qui en ont eu la jouissance.

Une autre conséquence logique en découle : c'est que l'Histoire d'Haïti au lieu d'être l'histoire d'un peuple dont

les conditions d'existence, les modalités de développement — stagnation, recul ou ascension — devaient retenir l'attention de l'observateur, n'est presque toujours, que celle des gouvernements qui se sont succédé à la gestion des affaires publiques et plus explicitement l'histoire des chefs qui en ont eu le privilège ou la responsabilité. Alors, il advient que leurs personnalités absorbent presque totalement l'examen de l'historien puisqu'en fait et depuis toujours, l'Etat et ses chefs se confondent en une entité presque indistincte. Il s'ensuit donc que la valeur de l'administrateur tonalise la valeur de l'administration comme s'il y avait un renversement absolu de la matière en son essence même, la chose publique, *res publica*, étant devenue la propriété personnelle et privée du détenteur du pouvoir dont, malgré tout, le terme du mandat, éphémère, par nature, est toujours imminent soit par échéance légale, soit par le choc de quelque crise insurrectionnelle, soit enfin, par la mort inattendue de celui qui en est le bénéficiaire. Cette confusion handicape le plus souvent le jugement des analystes de notre histoire nationale.

Certes, quelques uns d'entre eux projettent le faisceau de leurs investigations comme il se doit sur les faits et les actes de nos chefs d'Etat avec intelligence et lucidité. D'autres interrogent les documents du passé pour découvrir «les causes de nos malheurs» et s'accrochent à ce qu'on appelle maintenant «l'histoire événementielle». Le plus grand nombre — contemporains, acteurs ou spectateurs bénévoles, ceux d'autrefois comme ceux d'aujourd'hui, admirateurs ou contempteurs — louent ou blâment avec un zèle de partisans ou une ardeur d'iconoclastes.

D'autres, embarrassés par les inconnus et les énigmes dont fourmille la trame des événements et le comporte-

ment des personnages, insatisfaits des explications complaisantes et trop faciles, vacillent d'hypothèses en hypothèses jusqu'à conclure hâtivement peut-être à la négation d'une Histoire d'Haïti, écrite et publiée.

Mais, pourrait-on objecter, à ces derniers, y a-t-il jamais eu dans le monde une histoire d'aucun pays, d'aucune société humaine définitivement connue et écrite? N'est-il pas dans la nature des choses que la découverte d'un document, la révélation d'un fait nouveau, la confession inattendue d'un acteur, les confidences révélées en des mémoires inédits bouleversent l'intelligence qu'on a eue de telle période déterminée et amènent à la rectification de jugements séculaires? A ce compte-là, l'Histoire d'Haïti comme celle de tous les pays, ne peut échapper à la règle commune à savoir que la connaissance qu'on en a peut toujours être révisée tant qu'il y aura des chercheurs et tant qu'il y aura des archives publiques et privées encore inexplorées.

Au demeurant, ce que nous voudrions suggérer à nos annalistes, c'est d'émettre des opinions moins subjectives et moins radicales sur les données de notre histoire et sur les personnalités qui en ont conditionné le développement, c'est de porter des jugements moins sommaires tels que ceux que nous avons lus sous la plume de M. Louis Emile Elie sur Dessalines qui d'après lui, ne pouvait pas concevoir l'idée de l'indépendance parce qu'il était africain (1) ou bien telle autre émanée du Dr. François Dalencour qui a placé Pétion après le Christ à l'échelle des

(1) Cette opinion a été émise par M. Elie dans un périodique de M. Charles Moravia «La Plume ou le Temps» pendant l'Occupation Américaine.

valeurs tandis qu'il considérait Christophe comme l'incarnation de la plus abjecte tyrannie.

Oserai-je dire que l'un ou l'autre ne mérite

«Ni cet excès d'honneur ni cette indignité».

Ce que je voudrais déceler chez nos historiens, c'est plus de sérénité, plus de justice, voire plus d'intelligence dans leurs jugements. En fin de compte, ce que je voudrais leur proposer, c'est d'apporter les mêmes efforts de compréhension et de discernement à la recherche de la vérité dans l'examen des documents, un même souci de pénétration bio-psychologique de la personne humaine dans la connaissance de ceux qui ont façonné notre histoire. En un mot, je voudrais qu'on ajoutât à la méthode classique d'écrire l'histoire, celle d'une curiosité psychanalytique appliquée aux hommes qui nous ont gouvernés.

Tâche difficile voire irréalisable, en bien des cas. Il nous manquera toujours le témoignage propre et spontané des personnalités dont il s'agit. En grande partie, elles appartiennent presque toutes au passé. Et même, l'infime minorité des survivants se dérobera à toute confession sur la nature de leurs actes.

Cependant il nous restera la possibilité de recueillir le témoignage de ceux qui ont vécu dans leur intimité et qui ont noté des propos familiers tombés de leurs lèvres, retenu la modalité de leurs habitudes quotidiennes, photographié leurs gestes involontaires, deviné certaines de leurs ambitions inavouées, applaudi à l'effusion de leur joie aux jours d'euphorie et les ont consolés aux heures de défaite et d'amertume. Ce sont autant d'éléments négligés ou méconnus par l'histoire officielle et très propres, pourtant, à la pénétration psychologique d'un personnage.

Encore une fois, nous avouons qu'une telle tâche est aussi délicate que scabreuse. Nous croyons, néanmoins, qu'employée avec tact et à bon escient, elle peut être féconde en résultats pour une meilleure compréhension de nos hommes publics.

En tout cas, c'est de tout cela qu'il s'agira dans l'essai auquel nous allons nous livrer en nous demandant : « qui était Vilbrun Guillaume-Sam ? D'où venait-il ? En quel milieu a-t-il vécu pendant son enfance, sa jeunesse et à l'âge de sa maturité ?

Quels furent ses ambitions et les avatars de sa vie ? Quelle a été ou pouvait avoir été sa conception même de la vie ? En avait-il eu une ? Quelles furent les péripéties de sa carrière publique ? En quelles conditions est-il parvenu à la présidence de la République, en quelles conditions en est-il sorti ?

*
* *

Et d'abord, je dois décliner les qualités qui paraissent m'habiliter à oser mon entreprise.

A la 85ème année de ma vie, je suis l'un des rares individus qui ont le mieux connu l'homme dont il s'agit encore que lui et moi nous fussions séparés l'un de l'autre par une différence de 17 ans d'âge. Je veux dire que lorsqu'il était dans le plein épanouissement de sa jeunesse, je n'étais, moi, qu'un gamin attaché aux jeux de cache-cache et du cerf-volant. Mais, j'ai vécu, à ce moment-là, dans la même petite ville que lui, et appartenu au même milieu familial. J'ai assisté aux débuts de sa vie publique et recueilli les échos de la lutte qu'il a menée pour assurer ses moyens d'existence. J'ai assisté à son ascension aux

échelons de la grandeur. Ce fut à lui que mes parents me confièrent quand ils décidèrent de m'envoyer à Port-au-Prince achever mes études classiques et entamer mes études professionnelles. Et à Port-au-Prince, ce fut chez lui, dans une chambre à coucher contiguë à la sienne que j'ai vécu pendant plusieurs années avant de m'en aller en France et en Allemagne poursuivre mes études et gravir les premières étapes de ma carrière diplomatique. Je fus son secrétaire bénévole, chaque fois qu'il avait besoin de mes services. Fort souvent, il me prit pour le confident de sa pensée. J'ai largement bénéficié de ses conseils et de son expérience. De lui à moi, il y avait un lien solide, tissé d'affection, d'estime et de confiance.

Ainsi dans l'intimité de son home, à un moment de sa vie, pendant qu'il était célibataire, j'ai vu défiler bon nombre d'hommes politiques de toute catégorie. Quelques-uns lui sont restés fidèles jusqu'à sa mort, d'autres l'ont délaissé ou trahi. Il a eu une longue carrière d'homme public: Député, Président de la Chambre des Députés, Ministre, Général d'armée, etc... sur laquelle je peux porter témoignage. Je me crois donc en mesure de répondre à la question: «qui était Vilbrun Guillaume-Sam».

*
* *

Il était né le 4 Mars 1859 à Ouanaminthe. Accidentellement. Puis l'année suivante, le 10 février 1860, Vilbon Guillaume, son père et Césarine César sa mère, déclarèrent devant l'Officier de l'Etat Civil de la Grande Rivière du Nord qu'il était leur fils naturel auquel ils donnèrent les prénoms de JEAN SIMON. Aucune mention n'a été faite du prénom de VILBRUN selon lequel

il a toujours été appelé et connu. Et n'était qu'il fut l'unique enfant de Césarine César et qu'il fut reconnu — d'abord par son père et par tous et toujours — comme étant le fils de Vilbon Guillaume, sa dénomination de VILBRUN non inscrite dans l'acte authentique dressé le 10 février 1860 à la Grande Rivière du Nord par l'autorité compétente, eut pu donner lieu à un problème. Mais, ensuite, on a le droit de se demander pourquoi y a-t-il eu ce décalage de onze mois entre la naissance d'un enfant en tel lieu déterminé et l'attribution de son état civil en un autre lieu que celui où il est né?

Aucune explication ne nous est parvenue qui puisse éclaircir pareille démarche. En l'absence de tout document indicatif, il est vraisemblable de supposer que les liens qui unirent Vilbon Guillaume et Césarine César d'où naquit leur fils JEAN SIMON dit VILBRUN, ont été le résultat du séjour passager à Ouanaminthe du Général de division Augustin Simon-Sam dont Vilbon était le neveu et l'aide-de-camp à un moment où le général exerçait les fonctions de commandant de l'Arrondissement de Fort-Liberté ou de Commissaire-général des troupes du Nord, et avait la supervision de la région frontalière du Nord-Est. Ces jeunes gens — Césarine et Vilbon — s'y rencontrèrent et se plurent. Il avait 27 ans. Elle en avait 20. Il était, lui, de la Grande Rivière du Nord, elle était, elle, de Ouanaminthe. Elle appartenait à une famille aussi distinguée qu'honorable. Quant à son compagnon, il pouvait s'enorgueillir du prestige de son lieu natal, de cette Grande Rivière du Nord qui était le plus grand bourg et le plus peuplé du Département du Nord, la première paroisse de l'époque coloniale qui réclamât l'application

des Décrets de l'Assemblée Nationale sur les Droits de l'homme, l'un des premiers centres de la révolte contre l'esclavage et où s'illustrèrent les héros de la guerre de l'indépendance, un Toussaint Louverture, un Dessalines, un Christophe, un Sans-Souci, un Petit Noël Prieur, etc... Et, de plus, là s'était enracinée sa famille à lui. Car, il n'était pas seulement Vilbon Guillaume mais Guillaume-Sam. Ce Guillaume Sam était l'un des descendants de SIMON SAM dont la progéniture a essaimé un nombre considérable de rejetons dans cette vallée de la Grande Rivière du Nord. Que si nous consignons ici le dénombrement approximatif des membres de ce clan dans un milieu qui, entre 1794 et 1850, ne devait avoir que quelques milliers d'individus, nous trouverions un arbre généalogique généreusement chargé.

Et d'abord l'ancêtre SIMON SAM sur lequel nous n'avons aucun renseignement précis.

D'où était-il venu? d'Afrique? De quelle région de l'Afrique? Était-il plutôt un créole de Saint-Domingue? Mystère. Or, ce nom de SAM est de consonance anglaise. Serait-il originaire des îles voisines et émigré comme Christophe à Saint-Domingue? Esclave? Affranchi? Nul ne le sait maintenant. On fera remarquer que peu avant les troubles qui secouèrent les assises de Saint-Domingue, la paroisse de la Grande Rivière comptait, selon Moreau de St.-Méry, 9.500 esclaves et 950 affranchis, à quelle catégorie sociale appartenaient les Sam? Enigme. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils formaient, après l'indépendance un clan de «Grands Nègres» comme nous disons dans notre langage vernaculaire. Je signalerai que l'une des notabilités les plus saillantes de ce clan fut AUGUSTIN

SIMON SAM. Il était vraisemblablement l'aîné de deux ou trois frères: dont **GUILLAUME, JOHN** (?) et d'une sœur **ADELINE**, ma bisaïeule. Augustin est mort vers 1885-1886 à 92 ans, tandis que sa sœur Adeline a vécu, elle, jusqu'en 1890-1891 et mourut approximativement à 97 ans.

AUGUSTIN SIMON SAM était le type d'un bourgeois de l'époque. Dans une lettre adressée au Sénat de la République en 1877 pour réclamer ses droits à une pension d'officier supérieur en retraite il a, tout à la fois décliné son âge — 83 ans — et énuméré ses états de service :

«En l'année 1811 — écrit-il — j'étais alors au bureau du notaire de S. M. le Roi, le Baron Legrous. De là je passai, en 1812, comme soldat à la garde haïtienne, commandée par le Baron de Louis Pierrot; servant sans interruption, je parcourus les grades inférieurs et fus, en 1816, adjoint sous-officier dans la première brigade des grenadiers de la garde. L'année 1818 me vit sous-lieutenant en second dans la sus-dite brigade. Dans la tournée que fit S. M. le Roi, dans l'Ouest, jusqu'au pont de Mont-Rouis, je fus chargé de la comptabilité de la maison militaire, en qualité de commissaire, toujours sous-lieutenant. En 1820, après la mort de S. M. le Roi, je fus adjoint à l'arrondissement du Cap-Haïtien, sous le général Magny avec qui je marchai, comme lieutenant, contre l'insurrection de Jérôme aux Gonaïves. Je gardai ce dernier grade jusqu'en 1824. Cette année, je fus nommé Adjudant-Major au second bataillon du 27ème. régiment d'infanterie, toujours lieutenant.

En 1825, toujours au deuxième bataillon du 27ème. régiment, je fis une garnison de dix-huit mois à Santo Do-

mingo sous les ordres des généraux Borgella et Guerrier. Je revins en 1827 de cette garnison, fus promu au grade de capitaine-adjutant-major dans le sus-dit corps, par le Chef de l'Etat lui-même, sur la place d'armes de Port-au-Prince.

Une accusation portée contre moi, cette année même me fit emprisonner et tomba par mon acquittement. Je repris donc service en 1843, lors de la prise d'armes de Praslin et reçus le grade de Chef de bataillon, puis Colonel des gardes nationales de l'Arrondissement de la Grande Rivière du Nord, mobilisé par le Général Hérard et mises en marche pour la partie de l'Est, nous étions sous les ordres du Général en Chef de l'Armée, Louis Pierrot. Lorsque plus tard, ce général se souleva contre Hérard, je devins général de brigade, grade qui fut ratifié et confirmé par le Président Guerrier. L'année 1845 me donna les qualités de Général de division sous le Président Louis Pierrot. Comme tel, je commandai successivement les arrondissements du Borgne, de l'Acul du Nord. En 1853, je devins Commissaire général des troupes du Nord. En 1858, Membre du Comité Départemental du Nord. En 1861, Commandant de l'Arrondissement du Fort-Liberté et Aide-de-Camp du Président d'Haïti. En 1865, Membre du Gouvernement provisoire au Cap. En 1867, Membre du Comité, et dans la même année, Adjoint au Département de l'Artibonite. Aujourd'hui, je vis sur mes terres à la Grande Rivière du Nord, après avoir passé dix-huit ans dans divers Commandements et différentes fonctions, savoir :

Commandant de l'Arrondissement du Borgne.....3 ans
 Commandant de l'Arrondissement de l'Ouest.....5 "

Commissaire-Général des troupes du Nord.....	6	”
Commandant de l'Arrondissement de Fort-Liberté...2	2	”
Directeur des Domaines Nationaux.....	1	”

Auparavant, j'avais rempli de hautes missions dont j'avais été chargé par différents gouvernements et avais commandé des arrondissements et diverses communes savoir : celles de la Grande Rivière, de Port Margot etc...

Signé : Augustin SIMON SAM



J'ai eu l'opportunité de connaître et d'approcher le personnage.

La vision que j'ai eue de son importance dans notre milieu, eut pour cadre une fête rituelle à la Loge le Montthabor No. 23. Je l'ai vu venir à la cérémonie comme un grand dignitaire de l'obédience, chamarré des insignes de l'Ordre maçonnique. Il était majestueusement vêtu d'une redingote noire à col de velours sur pantalon rayé, le chef coiffé d'un chapeau de soie de haute forme, les pieds chaussés d'escarpins à boucles d'or. Salué à l'approche de l'édifice par une canonade d'honneur, il fut escorté par une délégation venue à sa rencontre qui l'amena à la place qui lui était réservée. Il me paraissait grand de taille, rablé, d'un noir d'ébène, la tête couronnée d'une chevelure toute blanche. Je me suis laissé dire qu'il exerçait une haute magistrature morale dans notre communauté tant par son âge que par la multiplicité de sa progéniture et les hautes positions sociales qu'elle occupait. N'était-ce pas vrai que l'un de ses fils, Tirésias, ⁽¹⁾ était alors com-

(1) Qui devient Président de la République.

mandant de l'Arrondissement du Cap-Haïtien et que l'une de ses filles, Florvina, était mariée à Séide Télémaque, Commandant de l'arrondissement de la Grande Rivière? Et sa progéniture comptait près d'une centaine d'unités en alignant ses enfants, ses petits-enfants, ses arrière-petits enfants, etc...

A ce propos, il est intéressant de noter que tard dans ce pays, nous avons conservé des traits signalétiques de mœurs de l'Afrique noire — de l'Afrique occidentale s'entend — et spécifiquement en ce qui concerne la multiplicité des enfants naturels ⁽¹⁾. Si, pendant la période coloniale, quelques esclaves et quelques affranchis de St.-Domingue avaient adopté l'éthique conjugale monogamique selon l'endoctrinement catholique, le concubinage n'en était pas moins la règle générale pour les masses. Mais, même lorsque la minorité évoluée avait adopté le ménage monogame, souvent les maris se payaient le luxe d'une polygamie plus ou moins discrète. La brusque mutation de l'état de colonisés à celui d'hommes libres, n'a pas eu la vertu de changer pour autant la mentalité du plus grand nombre. Ainsi, la persistance de la polygamie dans toutes les couches de notre société, discrète et voilée dans les grandes villes, avouée et généralisée dans les communautés rurales, est l'un des legs les plus notoires de l'Afrique noire. Une telle situation était encore plus évidente parmi les deux ou trois générations post coloniales. A la Grande Rivière du Nord qui tenait autant du milieu rural qu'urbain, dans la première moitié du 19ème. siècle, le concubinage était un fait banal dont les plus grands jusqu'aux

(1) John Gunther signale quelque part dans «Inside Africa» qu'il a rencontré un homme en Afrique qui avait une progéniture de 200 enfants naturels.

plus humbles en offraient le pertinent témoignage. Les Sam si haut placés qu'ils fussent, en donnaient de vivants exemples. Et à bien considérer le cas d'Augustin Simon-Sam, il appartenait par quelques côtés aussi bien à la fin de l'époque coloniale qu'à celle des premières étapes d'Haïti indépendante. Car si l'on suppose la date approximative de sa naissance en se basant sur celle de sa mort survenue à la 92ème année de son existence, il est vraisemblable qu'il était né vers 1794 puisqu'il est mort en 1885 ou 1886 et que selon ses propres déclarations il avait 83 ans en 1877. Il avait donc pris naissance à une époque où l'esclavage était souverainement épanoui à Saint-Domingue.

Evidemment, il était trop jeune pour participer à la guerre de l'indépendance vers 1802-1803, mais assez apte à devenir plus tard une unité de valeur qui assura les étapes du pays vers la constitution de l'Etat moderne puisqu'enrôlé dans l'Armée en 1812, il en devint l'un des plus hauts gradés selon les données qu'il nous a fournies dans sa lettre au Sénat de la République en 1877. Sa carrière avait commencé à la Grande Rivière. Il la poursuivit brillamment ailleurs, notamment en différents postes dans le Département du Nord.

D'autre part, la plus profonde obscurité règne sur la vie des frères de Augustin Sam. Tout ce que l'on en sait, c'est que l'un d'eux, Guillaume, avait été le père de Vilbon, lequel Vilbon, lui aussi, a laissé une dizaine d'enfants bien qu'il soit mort à l'âge de 36 ans dans les sanglantes aventures de la guerre civile entre Salnave et ses adversaires. Césarine, à ce moment-là, à l'instar de toutes les mères haïtiennes, selon une tradition de courage et d'honnêteté, travailla durement pour donner une éducation

solide à son fils. Après l'école primaire, elle le fit entrer au Lycée Philippe Guerrier du Cap-Haïtien. Mais, l'entretien du garçonnet dans cet établissement scolaire, donna de graves soucis à Césarine qui s'esquintait par un labeur pénible et essoufflant pour permettre à Vilbrun d'être proprement vêtu, bien pourvu de l'équipement adéquat à la poursuite de ses études. L'enfant était intelligent et appliqué. Il faisait face victorieusement à la compétition que lui offraient des camarades de collège. Lui-même, devenu adulte, aimait à évoquer ses joutes scolaires. Il rappelait souvent que le plus tenace de ses concurrents était Joseph Quentin dont il n'était jamais arrivé à éliminer l'ardeur compétitive étant donné que dans l'échelon des classes, depuis les classes de grammaire jusqu'à celles des humanités, à la troisième inclusivement, Quentin et lui, tenaient les plus hautes places dans les compétitions, l'un étant premier, l'autre second, alternativement. Mais, à la fin de la troisième, Vilbrun, volontairement, abandonna la partie. Savez-vous pourquoi? C'est qu'à seize ans, il prit une conscience aiguë des sacrifices auxquels sa mère était assujettie pour le maintenir à l'école. Alors, il résolut d'aller travailler afin d'exonérer Césarine du souci de son entretien. Pénible et désolante décision, en vérité, pour un jeune garçon que tenaillait l'ambition du savoir, affligeante résolution qui coupait les ailes de l'espérance inavouée d'une conquête de grandeur intellectuelle. Ce fut sa première et sa plus cuisante frustration et qui marqua intensément les directives de sa vie. Ce rêve manqué, il souhaita le voir se réaliser dans l'un de ses descendants. Il en fut blessé au plus profond de sa sensibilité et en garda la douloureuse cicatrice jusqu'à sa

mort. Son tragique destin ne lui a pas permis de voir en sa postérité l'éclosion de son idéal.

Et donc, privé jeune, de l'assistance de son père et face à la misère que confrontait sa mère, il résolut d'aller travailler. Mais quel genre de travail s'offrait à l'avidité de ce jeune garçon qui fut, par ailleurs, très jaloux de son indépendance?

Se faire commis de magasin? il n'en voulut pas. Apprendre un métier de rapport? Il n'y en avait guère. Ni la cordonnerie, ni la maçonnerie, ni la menuiserie, ni la coupe ne seyaient à son ambition. Il se décida à aller demander un apprentissage de commerçant à son cousin Tirésias plus âgé que lui et qui, entre deux prouesses militaires, avait ouvert à Lafossette — un faubourg du Cap-Haïtien — une soute d'achats de café. Il y fit un stage de deux ou trois ans, puis rentra à la Grande Rivière pour y fonder, à son tour, un magasin affecté à la spéculation sur les denrées d'exportation: café, cacao, peaux etc... La lutte âpre contre la misère se durcit. Car, il n'avait ni capitaux, ni clientèle. Il est à remarquer d'ailleurs que le genre de commerce qu'on appelle la spéculation en denrées d'exportation dans certaines régions du pays, ne laisse une marge de profits à ceux qui l'embrassent que pendant 3 à 4 mois de l'année — durée d'une bonne récolte de café — quand les prix de la fève sur les marchés extérieurs permettent un fructueux échange de produits entre Haïti et les pays d'outre-mer. Pendant les huit autres mois de l'année qu'on appelle la morte saison, les gens qui ne pratiquent que ce seul genre de commerce, sont voués fatalement au chômage. Dans un milieu comme la Grande Rivière qui pendant plus d'un siècle, était pourtant le débouché naturel des producteurs de café non seulement

de toute la vallée — Joli Trou, Fonds Chevalier, Bonami, Bahon, Bois Pin, les Montagnes Noires, les Cormiers etc... — mais encore des centres avoisinants tels que Dondon, Saint-Raphaël, Pignou, Ranquitte, le marché local était aussi bruyant et agité pendant la récolte du café que terne et monotone à la fin de la saison. Les balances étaient démontées, les soutes vides et silencieuses. Telle était la physionomie de ce coin du pays, telle elle est encore maintenant, qui reflète plus que partout ailleurs les conséquences de la monoculture. Que vouliez-vous que fit Vilbrun, cet apprenti-commerçant, livré sans capitaux ni clientèle dans cette ardente bataille de gagne-pain? Il chôma. Aucun autre choix ne s'offrait à sa diligence. Il était pris dans l'étau d'un système de vie économique qui était le résultat lointain du colonialisme dominguois.

Sur ce thème, il ne semble pas que nos sociologues aient assez approfondi, à mon gré, les mœurs post coloniales qui, au lendemain de 1804 prévalurent chez certaines catégories de gens de notre communauté aussi bien dans les grandes villes que dans les bourgs du littoral et ceux de l'arrière-pays. (1) Ce fut, à n'en point douter, un problème important pour toute une multitude d'hommes fraîchement débarrassés des frustrations de la société discriminatoire de St.-Domingue et ambitieux de paraître, de savoir par quels stratagèmes ils pouvaient tout à la fois tenir leurs rangs dans la hiérarchie sociale et pratiquer l'égalitarisme qui fut l'objectif officiel des fondateurs de la société haïtienne nouvellement émergée de l'esclavage. D'aucuns, nègres et mulâtres, anciens esclaves ou anciens

(1) Cf. Consultez l'étude documentée d'Hénock Trouillot sur «La République de Pétion et le Peuple haïtien» publiée dans la Revue Haïtienne d'Histoire, de Géographie et de Géologie No. 107 (Janvier—Avril 1960).

affranchis, promus à la dignité de citoyens du nouvel État, encore qu'ils se fussent installés, les uns et les autres, dans le même cadre du système de classes de l'économie dominguoise, cherchèrent l'aisance ou la richesse dans le commerce.

Qu'ils fussent plus ou moins de hauts gradés de l'armée ou de grands fonctionnaires de l'État, qu'ils eussent accaparé avec ou sans titre les grands domaines seigneuriaux abandonnés par les colons — qu'ils pouvaient difficilement exploiter d'ailleurs, faute de capitaux et de matériel humain à cause du changement même du régime du travail—ces hommes nués en grands ou petits bourgeois trouvaient plus profitable d'avoir une maison de commerce qu'ils dirigeaient eux-mêmes ou par l'intermédiaire de leurs femmes. Ainsi, se généralisa une classe sociale qui s'étendit des grandes villes côtières aux bourgs importants de l'hinterland du Nord au Sud, de l'Est à l'Ouest. Il alla de soi, que cette classe ne pouvait être homogène ni dans son recrutement, ni dans son renouvellement. Il y avait une distinction notoire entre tels individus qui, dans une grande ville comme Port-au-Prince ou le Cap-Haïtien, étaient commerçants importateurs et exportateurs et tels autres qui, dans les mêmes lieux, revendaient les marchandises venues de l'étranger et achetées des premiers, à titre de boutiquiers soit directement, soit par l'intermédiaire de leurs femmes et qui, en même temps, fournissaient à l'exportateur les produits indigènes achetés directement des paysans. A plus forte raison, la distance dont il s'agit s'appliquait-elle aux spéculateurs en denrées de l'hinterland. Cependant, les uns et les autres appartenaient à la même catégorie sociale et étaient placés à un échelon supérieur, au-dessus des masses paysannes qui,

elles, étaient et sont restées aujourd'hui encore, les vraies productrices de la matière première, fondement de la richesse nationale. Si, après un siècle et demi de vie sociale, la structure économique du pays n'a guère changé à ce point de vue, elle revêtait un aspect plus frappant d'incertitudes et de fluctuations dans les cinquante premières années qui suivirent la proclamation de l'indépendance de ce pays à peine remis des terribles secousses de la guerre dévastatrice de libération et qui ne peut encore se dégager des coutumes barbares et sanglantes de la guerre civile.

Et donc, pour les 9 dixièmes des grands et petits bourgeois de certaines de nos villes et de quelques uns de nos bourgs, même lorsqu'ils furent ou qu'ils sont des fonctionnaires de l'Etat, être des spéculateurs en denrées, c'est se prévaloir d'une profession en grande vogue hier comme aujourd'hui.

Ce fut pourquoi à 17 ans, Vilbrun Guillaume Sam, après les années 1880, était devenu comme tout le monde spéculateur en denrées à la Grande Rivière du Nord.

L'empreinte coloniale, à son insu, avait marqué un aspect de sa vie.

Nous en décelerons beaucoup d'autres. Car, il nous semble que dans notre société haïtienne, l'homme est encore psychologiquement déchiré par des contraintes ambivalentes qui l'entraînent aussi bien vers la double puissance des traditions du régime colonial et de ses origines africaines, disparates et honnies que vers l'éthique la plus élevée de la civilisation chrétienne.

Mais, revenons au cas de Vilbrun Guillaume-Sam. Entre 1880 et 1887 pendant cette période de flottement et d'instabilité de la vie économique, il trouva un guide et un

protecteur dans la personne de son allié, le Général Séide Télémaque qui fut un personnage important de la politique. Cet officier n'était pas seulement le Commandant de l'Arrondissement de la Grande Rivière du Nord, mais l'un des piliers les plus solides du régime gouvernemental du Président Salomon. Séide Télémaque après avoir joué l'un des premiers rôles dans l'avènement de Salomon au pouvoir partageait avec son beau-frère, le Général Tirésias Augustin Simon Sam, qui, lui, était Commandant de l'Arrondissement du Cap-Haïtien, la prérogative d'être la clef de voûte de l'édifice salomoniste. A eux deux revenaient la responsabilité et le privilège de maintenir l'ordre dans la région du Nord et d'y combattre l'épanouissement du bazelaisisme. Séide Télémaque accorda sa plus haute estime au jeune parent de sa femme, Florvina. Il en fit un secrétaire du commandant de la place aux appointements de vingt-cinq gourdes par mois. Vilbrun n'occupa pas longtemps cette modeste fonction. Il opta pour celle d'instituteur à l'École Primaire du bourg dont le traitement mensuel n'était guère supérieur à celui qu'il venait d'abandonner, mais où il avait la possibilité de revoir des matières scolaires chères à ses souvenirs d'ancien lycéen. Au demeurant, l'une ou l'autre fonction allégeait si peu son budget familial qu'il se mit à l'étude de l'arpentage et devint l'un des arpenteurs les plus recherchés de la région par sa compétence et son honnêteté. Il semble que ce soit pendant cette période de sa vie, dans la pleine floraison de sa jeunesse ardente que se dévoilèrent les traits les plus typiques de son tempérament et de son caractère.

Et d'abord, cet homme qui suivant la règle désuète et traditionnelle du milieu, ne signait que **VILBRUN GUILLAUME** comme son père **VILBON**, laissant à l'ar-

rière-plan le nom de famille SAM auquel il attachait, cependant, la même valeur patronymique qu'à un blason, mettait un point d'honneur à le faire respecter. Il se fit le champion en qui s'incarnait la défense de l'honorabilité et de la dignité de sa famille.

L'une des anecdotes les plus saisissantes et qui authentifient le sens qu'il attachait à son rôle chevaleresque, est incluse dans les faits suivants :

Vers les années 1886, l'une des filles de Augustin Simon Sam, Mademoiselle Emilie Simon Sam, épousa M. Étéocle Hector. Celui-ci devint ipso facto un allié de Vilbrun. Or, des rumeurs plus ou moins fondées prétendirent qu'Hector faisait la cour clandestinement à Horacilia Guillaume, une autre cousine de Vilbrun. Ce dernier, bouillant spadassin, s'en trouva vexé à l'extrême. Au cours d'une réunion cérémonielle de la Loge le Monthabor, il provoqua Hector en combat singulier. On vit alors les deux jeunes hommes s'aligner dans la rue, et à moins de 20 pas de distance, ils échangèrent 12 balles de révolver... sans résultat. Puis, aussitôt, ils dégainèrent leurs poignards et s'avancèrent, farouches, pour s'entre-tuer sans merci.

La police intervint et arrêta les combattants qui furent conduits en prison. Jamais la Grande Rivière ne fut plus agitée en se partageant en deux camps tumultueux. J'ai vu les mères affolées accourir sur le lieu du combat, porteuses de draps blancs destinés à envelopper les cadavres comme résultat éventuel du combat. Heureusement qu'il n'y eut pas même de blessés. Les adversaires avaient été de fort mauvais tireurs. J'imagine que ce fut l'échec de son duel qui humilia Vilbrun et le détermina à se faire

donner les leçons de tir au pistolet et d'escrime au sabre et à l'épée. Il se passionna à ce double sport. Longtemps, plus tard, notamment à Port-au-Prince, il eut pour maîtres de fleuret et d'épée Rosalva Célestin et Charles de Delva et pour maîtres de tir au pistolet des officiers de l'armée, venus de Saint-Cyr.

Mais était-ce bien l'amour du sport qui l'avait amené à se perfectionner au maniement des armes? J'en doute. Cet homme dont la main était agile et prompte à l'application de la gifle ou de la bastonnade, était trop averti des conséquences qui pouvaient résulter d'un geste instinctif de son tempérament violent pour n'être pas attaché à acquérir la maîtrise du maniement des armes à un moment où le duel était la riposte d'un manquement à l'honneur. Sa bravoure autant que sa réputation de bretteur était partout répandue. Il était craint et respecté...

*
* *

Voici qu'en 1887, un grand événement politique allait changer profondément le cours de son existence.

En cette année là, le 15 Mai, le Président Louis Lysius Félicité Salomon, cédant au processus du *contiuismo*, alors si généralisé en Amérique Latine, par lequel les Présidents de ces démocraties *sui generis* obtiennent de leurs Parlements le renouvellement de leurs mandats, se fit octroyer une nouvelle investiture présidentielle de sept années par l'Assemblée Nationale. Cet homme qui, de 1879 à 1887, avait été si violemment combattu par des adversaires de taille tels que les leaders des deux fractions du parti libéral et qui, notamment, vainquit la formidable insurrection de Miragoâne, n'hésita pas à se faire réélire

à un moment où l'âge et la maladie avaient diminué ses forces. Ses ennemis le guettaient à ce tournant de sa magistrature agitée et, ne pouvant plus l'attaquer directement par d'autres tentatives d'insurrection, entreprirent de ruiner son parti, le parti national, sur lequel reposait la stabilité de son pouvoir. Et d'abord, lui-même en avait ouvert les premières fissures de dislocation.

A l'approche de l'expiration de son premier mandat, il avait obligé François Manigat et Déus Légitime, deux principaux leaders du parti national à prendre le chemin de l'exil. Lui qui avait une si longue expérience des choses politiques de ce pays, avait commis l'erreur capitale, commune à tous ses prédécesseurs, d'éloigner de sa succession éventuelle les deux hommes les plus capables de maintenir la cohésion des forces qui l'avaient amené à la présidence. Tant il est vrai, que nos Chefs d'Etat, sauf de rarissimes exceptions, ne peuvent souffrir que dans leur entourage puissent exister des aspirants à leur succession et sans hésiter, soupçonneux, inquiets, ils font une hécatombe de leurs meilleurs amis et des soutiens les plus solides de leur gouvernement, préparant ainsi la voie à leurs adversaires étant donné la véracité du propos, qu'en fin de compte, on ne tue jamais son successeur.

Or, Salomon, après le renouvellement de son mandat, crut opportun d'opérer une réforme ministérielle. Il appela d'autres citoyens à la formation de son cabinet. Ce fut ainsi que le Général Tirésias Augustin Simon Sam, commandant de l'Arrondissement du Cap-Haïtien, fut nommé Secrétaire d'Etat de la Guerre et de la Marine, Calisthènes Fouchard, Secrétaire d'Etat des Finances et du Commerce, J. C. Arteaud, Secrétaire d'Etat de l'Inté-

rieur, Hugon Lechaud, Secrétaire d'Etat de l'Instruction Publique et de la Justice, Brutus Saint-Victor, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures.

Pour remplacer le Général T. A. S. Sam à la fonction de Commandant de l'Arrondissement du Cap, il fit appel au Général Séide Télémaque ci-devant commandant de l'Arrondissement de la Grande Rivière, pour qui, il avait une particulière prédilection. A cette dernière fonction, il désigna le Général Seymour Bottex, le manchot, qui jouissait d'une grande réputation de droiture et de respectabilité.

Séide Télémaque n'était pas seulement un soldat dont l'énergie et le courage s'étaient manifestés avec éclat en maintes rencontres dans les récentes insurrections qui avaient bouleversé le pays depuis la chute de Geffrard et les terribles campagnes Salnavistes, il s'était montré aussi un homme politique avisé en favorisant l'avènement de Salomon au pouvoir. Aussi bien, avait-il une place marquée dans la haute considération du Chef de l'Etat. Une telle situation rendait sa promotion au poste de Commandant de l'arrondissement du Cap comme un indice de plus hautes faveurs éventuelles. Les libéraux du Cap qui constituaient ce qu'on appelle dans ce pays "la haute société" le high life, l'accueillirent avec une sympathie aussi chaude qu'empreinte de calculs. Ils l'entourèrent d'attentions et de prévenances. Les invitations «au jeu de bêtes» venues de part et d'autres, où l'on a l'occasion de causer et de se créer des liens d'intimité, étaient la norme de réciproques aménités. Séide Télémaque en fut flatté et conquis.

Salomon, le malin, fut-il mis au courant de ce stratagème? Nul ne le sait.

Dans tous les cas, vers le mois de Juillet 1888, un événement formidable surgit de toutes ces contingences.

Salomon dont la santé précaire alarmait son entourage, résolut de quitter le pouvoir. Discrètement, il convoqua le Conseil des Secrétaires d'État et fit part de sa décision à ses Ministres en offrant tour à tour, à chacun d'eux, de se faire candidat à sa succession. Evidemment, autant par prudence que par peur d'être pris dans un traquenard, chacun se refusa aussitôt. Alors Salomon sollicita leur avis sur le choix de Séide Télémaque qui lui paraissait très qualifié pour revêtir cette dignité.

A l'unanimité, tous acquiescèrent.

Etaient-ils sincères? Du moins, beaucoup d'entre eux n'avaient-ils pas fait des réserves mentales en donnant leur adhésion à la proposition de Salomon? C'est ce qui découle de la suite que l'un d'eux donna à la confiance présidentielle. En effet, peu après la séance du Conseil des Secrétaires d'État, Boisrond Canal, l'adversaire irréductible de Salomon, le plus redoutable stratège politique de l'époque, fut mis au courant des moindres détails de la délibération qui venait d'avoir lieu. Le subtil politicien ne perdit pas de temps pour monter un véritable scénario qui réduisit à néant le plan de Salomon. Il se décida à duper Télémaque. Comment s'y prit-il?

On sait qu'à ce moment-là, les communications entre les diverses parties du pays étaient très difficiles. Il n'y avait ni routes carrossables, ni câbles sous-marins, ni télégraphes terrestres, ni téléphones. Seule la voie maritime était valable pour les cas d'urgence. Encore, fallait-il profiter de quelque navire partant dans la direction du port avec lequel on voulait communiquer. Boisrond Canal s'en-

tendit avec les dirigeants de la Compagnie haïtienne des bateaux à vapeur Rivière qui dépêchaient un navire par semaine à fréquenter les ports du Nord et un autre ceux du Sud. Sous le signe du trafic régulier, un bateau de la ligne Rivière quitta la rade de Port-au-Prince pendant la nuit pour entrer au Cap dans les mêmes conditions. A bord du steamer partirent deux missionnaires de Boisrond Canal, M.M. Horatius Baussan et Cicéron François, chargés expressément d'un message à l'adresse de Sèide Télémaque. Boisrond Canal l'informa en termes pressants que Salomon allait l'appeler à Port-au-Prince sous prétexte de lui offrir son patronage pour une élévation à la présidence de la République mais qu'en réalité il s'agit de le faire arrêter, voire de le faire disparaître. Donc il conseilla ardemment à Télémaque non seulement de ne pas répondre à l'appel présidentiel, mais de prendre sa revanche en déclenchant un coup de force par une prompte insurrection qui sera certainement triomphale, étant donné l'état d'esprit général de lassitude et de dégoût qui prévalait, disait-il, dans tous les secteurs de l'opinion contre le régime gouvernemental de Salomon. Il proposa des dates pour que l'épreuve de force capoise eût sa répercussion immédiate à Port-au-Prince.

Les incitations du tentateur étaient séduisantes.

Dans l'instantané d'une évocation imaginaire, Télémaque vit se dérouler le film de son triomphe: les acclamations des foules assoiffées de nouveautés, l'encens et les orgues du *Te Deum*, le coussin moelleux du fauteuil présidentiel, les canonnades, les sonneries des clairons et des trompettes... et le reste... Aussitôt, il provoqua une série de conciliabules nocturnes avec les hommes éminents

de la région du Nord et ne tarda pas à s'assurer leur adhésion et leur concours pour déclencher un mouvement révolutionnaire contre le gouvernement de Salomon. Ainsi, le 5 Août 1888, un comité révolutionnaire fut formé au Cap-Haïtien qui décréta la déchéance de Salomon du pouvoir et procéda à la nomination de Séide Télémaque comme Généralissime des forces insurrectionnelles qui devront se mettre immédiatement en marche sur Port-au-Prince pour aller instaurer un nouvel ordre de choses dans la République. Tous les arrondissements du Nord firent bloc autour de Télémaque. Le Nord-Ouest suivit avec enthousiasme. Mais, l'Artibonite où florissait le proconsulat de Jean Jumeau, regimba. L'obstacle était d'importance puisqu'il barrait le passage des troupes de Séide Télémaque en route vers Port-au-Prince. On décida d'y faire face avec une telle vigueur que cette première victoire décidera du reste.

En route, la nouvelle rassurante parvint au généralissime que Boisrond Canal avait vraiment réalisé les engagements qu'il avait pris envers lui de susciter un mouvement révolutionnaire à Port-au-Prince en correspondance avec celui du Cap. En effet, tandis que, sous le commandement du Général T. A. S. Sam, Ministre de la guerre, le propre beau-frère de Télémaque, Salomon expédiait des troupes loyalistes dans la région de l'Artibonite, destinées à renforcer celles de Jean Jumeau qui devaient s'opposer aux forces insurrectionnelles du Nord, une action synchronique éclata à la Capitale, le 10 Août. Boisrond Canal avait réussi à infuser le virus de la trahison dans le commandement des forces de sécurité qui garantissaient la vie du chef de l'Etat et le fonctionnement des

institutions gouvernementales à Port-au-Prince, les Généraux Hérard Laforest, commandant de l'Arrondissement de Port-au-Prince, Anselme Prophète, Chef des « quatre corps de la garde présidentielle », casernés au Palais National, avaient adhéré au mouvement insurrectionnel. Il ne restait plus à Salomon, trahi et bafoué, qu'à démissionner et à quitter le pays en vitesse. Ce qu'il fit le 10 Août 1888. Sous la haute protection du Corps Diplomatique, il s'embarqua avec sa famille, le même jour, sur un bateau qui l'emmena en France où il ne tarda pas à mourir quelques semaines plus tard.

La démission de Salomon n'avait pas résolu pour autant le problème de sa succession. Si l'armée insurrectionnelle, partie du Cap, n'avait, dans sa marche triomphale vers Port-au-Prince, échangé que quelques escarmouches avec l'avant-garde du contingent de Jean Jumeau, à la « Coupe Haleïne », sur le plateau central, dont elle avait facilement triomphé d'ailleurs, elle ne s'arrêta qu'à St-Marc pour une certaine pause. Fractionnée en deux groupes dont l'un devait attendre les ordres du généralissime avant de se déplacer, l'autre suivit Télémaque et arriva le 18 Août à Port-au-Prince, tout bouillonnant d'ardeur pour y trouver un climat frangé d'hostilités. C'est que la lutte compétitive pour la présidence venait de s'ouvrir avec la candidature de François Déus Légitime, fraîchement revenu de la Jamaïque et qui était le grand favori de la population Port-au-Princiennne. Il jouissait dans tous les milieux d'une réputation justifiée d'homme modéré et bon. De surcroît, il appartenait à la fraction du parti national qui avait obtenu l'appui des libéraux canalistes dans les événements qui récemment avaient eu Port-au-Prince

pour théâtre. D'autre part, les plus avisés savaient qu'il avait obtenu le support de Boisrond Canal depuis que le 7 Juillet, celui-ci avait participé à une réunion secrète à la Légation de France, au cours de laquelle, M. de Sesmaisons, Ministre de France et M. Zohrab, Ministre de la Grande Bretagne avaient proposé à M. Thompson, Ministre américain, de se joindre à eux pour tenter une démarche auprès du Président Salomon afin de le décider à donner sa démission dont Légitime probablement tirerait un profit immédiat. La démarche ne fut pas entreprise parce que M. Thompson refusa de suivre ses collègues dans la voie où ils voulaient s'engager. Il en fit rapport au Département d'Etat en dénonçant la Légation de France comme étant le quartier général où se mijotait la candidature de Légitime à la présidence d'Haïti. Il ajouta que l'un et l'autre de ses collègues étaient des impérialistes qui cherchaient à provoquer des troubles en Haïti dans le dessein d'y faciliter une intervention européenne. Il émit finalement l'opinion qu'aucune insurrection n'avait de chance d'aboutir au renversement de Salomon du pouvoir si elle ne partait du Nord (1). C'était la réflexion d'un homme bien informé des conditions politiques du Pays.

Donc lorsque la manœuvre de Boisrond Canal eut déterminé Séide Télémaque à se soulever contre Salomon, il menait astucieusement le jeu en faveur de Légitime. Dans ces conditions, la compétition entre les deux leaders s'annonçait vive et grosse de conséquences ultérieures.

Et d'abord, dès l'entrée des troupes du Nord à la Capitale, le 18 Août, et pour assurer la continuité des

(1) Cf. Ludwell Lee Montague.—«Haïti and the United States 1714-1938. Duke University Press, Durham North Carolina. PP. 132, 133.

affaires administratives, on convint de constituer un gouvernement provisoire dont Boisrond Canal devint le Président.

Ce Gouvernement était, en outre, composé de l'un et l'autre candidat: Sèide Télémaque, au Ministère de la Guerre, Légitime aux Relations Extérieures, puis de MM. E. Claude, C. Archin, F. Hippolyte et U. Saint-Armand. Et enfin, on décida de convoquer une Assemblée constituante dont la réunion pour l'élection du Chef de l'Etat était fixée à la mi-October.

Mais au fur et à mesure que la date des élections présidentielles approchait, la tension à la Capitale entre les partisans de l'un et de l'autre candidat devint de plus en plus forte. L'attribution du fauteuil présidentiel se disputait en menaces de violences et d'attentats. Les amis de Télémaque affirmaient emphatiquement qu'ils auraient la majorité des suffrages à l'Assemblée Constituante parce qu'ils comptaient sur l'unanimité des votes de trois Départements: le Nord, l'Artibonite et le Nord-Ouest apparemment plus peuplés que le reste du pays. Quant à ceux de Légitime, ils se réclamaient non seulement de l'apport des grandes villes telles que Port-au-Prince, Cayes Jérémie dont les populations sont plus éclairées que les masses rurales des trois Départements dont se prévalait l'adversaire, mais ils se vantaient de tenir les leviers de commande puisque Boisrond Canal, leur Chef, était installé au Palais National et disposait des moyens de manœuvre capables de modifier l'expression des votes de l'Assemblée Constituante. Quoi qu'il en fût, les passions s'étaient enflammées avec un tel paroxysme qu'une explosion était imminente. De part et d'autre, les accusations de

provocation s'entrecroisaient. Dans la première quinzaine de Septembre, l'agitation était si intense à Port-au-Prince, qu'il était facile de prévoir l'imminence d'un choc à mains armées.

Et d'abord, une partie des troupes de Séide Télémaque évaluées à 8.000 hommes n'avait pu pénétrer à la Capitale — comme nous l'avons vu — à la suite des démarches du Ministre de France M. de Sesmaisons, qui avait fait valoir aux yeux du généralissime que la présence d'un si grand nombre de militaires disséminés dans la ville pouvait y faire éclater des épidémies de toutes sortes. En cas de refus, le diplomate laissa entendre, qu'il agirait de telle sorte que la pratique des eaux portuaires serait interdite aux compagnies maritimes en prévision d'une menace d'aggravation de l'état sanitaire de la ville. Séide Télémaque céda à ses instances en laissant une partie de son armée à Saint-Marc encore que M. Thompson, le Ministre américain eût protesté contre l'assertion relative au mauvais état sanitaire de la ville qui eût été aggravé par la présence du grand nombre de troupes révolutionnaires. Il prétendit que l'intervention de M. de Sesmaisons n'était que l'un des aspects de l'hostilité de ce diplomate à la candidature à la présidence de Télémaque (1).

En fin de compte, le généralissime, ayant laissé le gros de ses troupes, à Saint-Marc, n'avait gardé à ses côtés que *six divisions*.

A quel nombre d'hommes s'élevaient les six divisions dont il s'agit? Il est difficile de le savoir étant donné qu'aucune Loi, aucun Règlement de l'armée haïtienne — à ma

(1) C. L. L. Montague op. cit. P. 133.

connaissance, du moins — n'a jamais fixé le nombre de soldats dont une division devait être formée.

Dans tous les cas, le général leur fit prendre position dans une aire qui comprenait les terrains proches du palais national tels que la Place Pétiou, l'extrémité Est de la Rue des Casernes, la section de la Rue Monseigneur Guilloux située entre la Rue Dantès Destouches et la Rue du Champ-de-Mars, exactement la position qu'occupe le Bureau de la Police en voie de reconstruction. A la Rue du Centre, entre la Rue des Miracles et la Rue des Fronts-forts, puis à l'intersection de la Rue des Casernes et de la Rue Monseigneur Guilloux, où s'élevait le local de l'ancien Sénat récemment démoli, avaient pris position les soldats du 7ème régiment du Cap et du 27ème régiment de la Grande Rivière du Nord sous les ordres d'un état-major qui réunissait entre autres les généraux Nord Alexis et Bottex. Plus loin, allant vers le Nord, se trouvaient notamment les troupes du Général Saint-Fleur Paul, commandant de l'arrondissement de Saint-Michel de l'Attalaye. Mais le groupe le plus important de soldats nordistes était devant et autour de la demeure du généralissime Séide Télémaque, laquelle était située là où s'est élevée une partie du Palais de Justice, exactement en cette partie Sud-Est qu'occupe le Tribunal de Cassation. Cette maison donnait face à la dernière extrémité de la vaste étendue emmurée et grillagée au milieu de laquelle était édifié le Palais National détruit en 1912 par l'explosion dans laquelle furent engloutis le Président Leconte et 300 unités de la garde présidentielle. Cet ancien palais était protégé par une enceinte emmurée et fortifiée. Sa principale façade s'ouvrait face à l'Ouest

par une porte monumentale en fer forgé. Sur cette façade s'élevaient deux fortins construits selon l'ancienne conception des forteresses en maçonnerie et en ciment comme deux blockhaus. Le premier de ces fortins défendait l'entrée de l'enceinte et l'autre était placé à l'extrémité Sud de l'enceinte à la place de la partie méridionale des casernes Dessalines. Chose étrange et singulière, ce fut en face de ce dernier fortin que Séïde Télémaque vint établir son quartier général. Et le paradoxe devient encore plus choquant quand on pense qu'il n'avait même pas une seule pièce d'artillerie à sa disposition pour parer à une agression éventuelle.

Or, dans la nuit du 28 Septembre 1888, un ou des coups de feu éclatèrent. Où? Contre qui? Les opinions divergent. Accusations et contre accusations se dressent irréductibles.

Les amis de Légitime prétendirent que ce furent les troupes de Télémaque qui assaillirent le Palais National. Ceux de Télémaque répondirent qu'ils ne disposaient d'aucun outillage adéquat — obusiers, mortiers ou autres pièces d'artillerie — capable de produire une brèche dans l'enceinte fortifiée. Comment auraient-ils pu attaquer une enceinte fortifiée?

Qui donc a été l'agresseur?

Des documents publiés à l'étranger plus tard ont rétabli les faits. Par exemple, il résulte du rapport adressé par M. Thompson au Département d'Etat qu'au moment où explosèrent les premières rafales, il causait avec le Chef de l'une des divisions nordistes qui étaient placées

le plus près du Palais National et que l'accusation d'avoir été l'agresseur ne pouvait pas être imputée ⁽¹⁾ à ce chef nordiste.

D'autre part, il est incontestable que ce furent les divisions nordistes qui furent décimées par les rafales de mitrailleuses venues de l'enceinte fortifiée. On a également noté que les troupes qui étaient placées sous les ordres de Saint-Fleur Paul n'ont pas donné dans l'action. La rumeur publique a accusé ce général d'avoir été félon et on a expliqué ainsi qu'au lendemain de la bataille, il a pu soutenir devant Légitime que c'est Télémaque qui avait fomenté le coup. ⁽²⁾

Ce qui reste acquis dans cette controverse, ce fut que la maison de Télémaque fut criblée de balles venues du fort Salnave tirant à moins de 20 mètres sur la cible vivante des soldats du généralissime. Ce qui reste encore acquis, ce fut que Séide Télémaque lui-même fut l'une des premières victimes de cette ténébreuse affaire. Les soldats du Nord stupidement placés dans la périphérie, moururent, comme des mouches. La seule perte subie par les légitimistes fut celle du Général Paret qui déboucha, à la rue de Monseigneur Guilloux à la tête d'une colonne venue du Nord de la Ville, destinée à renforcer l'attaque contre Séide Télémaque. Et l'on sait qu'une autre colonne partie du Morne-à-Tuf s'était avancée dans la même direction.

Malgré tous ces faits concordants qui constituent autant de preuves accumulées, certaines gens osèrent pré-

(1) et (2) Papiers relating to the Foreign Relations of the United States, 1888, I, 884 ff. cité par Ludwell La Montagne «Haiti and the United States 1714-1938 Duke University Press 1940 PP. 134-135».

tendre qu'il n'y avait eu aucun concert, aucune entente entre ces divers assaillants visant au même objectif — la destruction de l'armée du Nord. Ce fut en vertu de cette dialectique sui generis que le manuel du Dr. J. C. Dorsainvil a tiré la conclusion suivante de cette sanglante échauffourée: «Le Palais attaqué par les troupes du Nord fut loyalement défendu par les généraux Anselme Prophète, Sully Guerrier, H. Momplaisir»....

A la suite de cette meurtrière agression, les survivants de l'armée du Nord se dispersèrent rapidement en retournant dans leur cantonnement respectif. Ils furent suivis par tous ceux qui, parmi les hommes de valeur du Cap, des Gonaïves, de Saint-Marc et d'ailleurs avaient fait escorte à Séide Télémaque. Ainsi, Florvil Hippolyte, Mompont Jeune, Nord Alexis, Saint-Martin Dupuy etc. demandèrent et obtinrent asile aux Légations et Consulats étrangers avant de reprendre la route de leurs foyers.

Si matois que fussent les organisateurs de ce coup de théâtre, ils n'avaient pas tout de même pressenti la réaction qui allait s'ensuivre dans les trois Départements du Nord, du Nord-Ouest et de l'Artibonite. Maladroitement, ils laissèrent partir pour le Cap les personnalités les plus notoires de l'entourage de Télémaque. Celles-ci au débarqué, protestèrent vigoureusement contre ce qu'elles qualifièrent de coup d'état. Elles formèrent aussitôt un Comité dont le Général Florvil Hippolyte fut nommé Président et dont les membres étaient choisis parmi les plus remarquables de la cité: Anténor Firmin, Nemours Auguste, Versane Stewart, Saint-Martin Dupuy, Anderson Duvivier et Saint-Firmin Blot. Ce ne fut ni plus ni moins une reprise de l'action révolutionnaire régionale dirigée, cette

fois, contre le Gouvernement provisoire d'ailleurs disloqué par la mort de Séide Télémaque, la démission de Florvil Hippolyte autant que de celle d'Ultimo Saint-Armand. Ils allèrent jusqu'à proclamer une sécession du territoire, comme jadis Christophe édifia l'Etat d'Haïti en face de la République de Pétion. En 1888, le groupe des protestataires déclara s'instituer en «*République Septentrionale*» qui englobait le Nord, le Nord-Ouest et l'Artibonite. Ils formèrent leur propre gouvernement et expédièrent des émissaires, MM. Nemours Auguste et Frédérique Elie, aux Etats-Unis plaider devant Washington la validité de leurs droits à la belligérance afin qu'ils eussent la faculté de battre monnaie, d'acheter des armes et de faire tous actes d'une nouvelle entité nationale. La démarche était pour le moins hasardeuse puisque non seulement un autre arrondissement de l'Ouest — celui de Jacmel — s'était rallié à la «*République Septentrionale*», mais l'objectif final de ce mouvement était de contester la légitimité du Gouvernement provisoire siégeant à Port-au-Prince. D'ailleurs, celui-ci s'empessa de répondre par des actes destinés à consolider sa position. Malgré l'abstention des constituants des trois Départements protestataires, une Assemblée Constituante se réunit à Port-au-Prince le 16 Octobre et nomma Légitime, Chef du Pouvoir exécutif et même plus tard, le 16 Décembre 1888, l'élit Président de la République. Toutes démarches violemment contestées par les protestataires du Nord. Cependant, il est incontestable que la situation échue à Légitime était la meilleure. Installé à la Capitale, il disposait des armes et des munitions antérieurement déposées dans les arsenaux. En outre, dans un pays sans routes carrossables, il avait une marine militaire qui comprenait deux avisos de guer-

re, auxquels il avait ajouté les trois bateaux de la ligne Rivière qu'il avait préalablement armés. Tant d'avantages auraient dû lui permettre d'anéantir ses adversaires dans une offensive-éclair. Le fait est que pendant les sept premiers mois de cette guerre civile, Légitime semblait sérieusement l'emporter sur les insurgés du Nord. Peut-être une telle abondance de moyens avait-elle handicapé sa marche à la victoire. Sans paradoxe. J'entends dire que ses généraux en campagne mollissaient avec la certitude que le temps travaillait pour eux. Ils firent un usage abusif des avantages dont ils disposaient sans réfléchir aux conséquences ultérieures de certaines décisions dont ils ne pouvaient assurer la souveraine exécution. Ainsi, Légitime décréta le blocus des ports du Nord et de l'Artibonite sans qu'il eût suffisamment de bateaux pour rendre le blocus effectif. Le gouvernement américain n'accepta cette entrave à la navigation de sa marine marchande qu'à la condition que la mesure soit rendue efficace par la présence des unités de guerre haïtiennes à l'entrée des ports apparemment interdits. Or, un steamer new yorkais le «*Haytian Republic*» ayant été saisi par le «*Dessalines*», aviso de guerre légitimiste, en sortant du port de Saint-Marc dont le bateau de guerre n'avait su interdire l'entrée étant donné qu'il était hors des eaux du port, suscita une violente protestation du Département d'Etat qui fit expédier des unités de la marine de guerre américaine pour faire lâcher prise à la capture du «*Dessalines*». Désormais les bateaux de guerre américains escortèrent les vaisseaux de la marine marchande américaine qui fréquentèrent sans distinction tous les ports haïtiens. Par conséquent, le blocus ordonné par Légitime était considéré comme nul et

non avenu. Ce fut une humiliation infligée au Gouvernement de Port-au-Prince qui ne put empêcher les « protestataires » du Nord d'être ravitaillés en armes, munitions et autres marchandises. Naturellement l'attitude américaine ne fut pas moins qu'un abus de la force.

D'autre part, les hommes de l'Ouest couchés sur leurs lauriers des premiers jours, avaient pénétré fort avant dans les Départements de l'Artibonite et du Nord. Le Général Pollas, parti des arrondissements de Las Cahobas et du Mirebalais poussa ses troupes jusque dans la Vallée de la Grande Rivière du Nord. Le Général Osman Piquant, de son côté, ayant débarqué ses divisions à la Grande Saline, avait facilement conquis les positions de Verrettes et de Marchand, tandis que le Général Anselme Prophète avait poussé une pointe offensive jusqu'à proximité du Trou, sa ville natale. Il établit son quartier général à Cocos-Clairville, à peu de distance de la ville principale.

A ce propos, il n'est pas inutile de relever une autre erreur du Manuel d'Histoire d'Haïti de J. C. Dorsainvil qui, à la page 269 de l'édition de 1958, parlant des activités des généraux Osman Piquant, Ministre de l'Intérieur, Anselme Prophète, Ministre de la guerre, relate qu'« ils occupèrent les Verrettes, Marchand, Marmelade, la Grande Rivière, le Trou ».

L'assertion est tout à fait inexacte en ce qui concerne ces deux dernières localités. L'erreur est d'autant plus grande que ce fut précisément de ces deux villes que partit la débâcle de l'Armée légitimiste qui a tellement étonné l'historien que n'en pouvant fournir aucune explication, il a émis l'hypothèse d'une trahison.

Il n'y a pas eu de trahison selon les données suivantes dont la véracité a été fixée par des témoins et des acteurs dont il va être question (1).

Et d'abord, il faut considérer les dispositions de la défense nordiste. Le haut commandant l'avait organisée de telle manière que Ouanaminthe fut le quartier général de Florvil Hippolyte qui en fit un centre d'approvisionnement d'armes et de munitions transmises de la République Dominicaine tandis que deux points névralgiques — la Grande Rivière et le Trou — dont l'occupation par l'ennemi rendrait le Cap vulnérable à l'extrême, devaient être défendus à outrance.

Le Général Nord Alexis, vieux vétéran de nos guerres civiles, Ministre de l'Intérieur du Gouvernement insurrectionnel, établit son quartier général à la Grande Rivière et confia la défense du Trou au Général Turenne Jean-Gilles.

L'ennemi n'a jamais attaqué la Grande Rivière. Il porta le gros de ses efforts sur le Trou.

Dans la nuit du 11 Avril 1889, les services nordistes de renseignements dénoncèrent la concentration d'un contingent d'hommes autour de la ville du Trou dont un nombre important s'était infiltré dans l'église paroissiale face aux remparts de Jean-Gilles. Nord Alexis qui avait été prévenu que l'ennemi projetait une attaque massive sur la ville avec le maximum de ses forces, vint lui-même de la Grande Rivière du Nord prendre le commandement suprême des troupes casernées au Trou. Vers minuit, il ouvrit le feu sur l'église, et en enfonça les portes. La sur-

(1) Ces données proviennent de deux généraux dont l'un faisait partie de l'état-major de Anselme Prophète et l'autre combattait dans les rangs de l'Armée de Nord Alexis au Trou.

prise décontenança les assaillants et les jeta dans la plus grande confusion. Ce fut un massacre des hommes qui s'étaient cachés dans le lieu saint. Le chef même des troupes ennemies, le général Duly Prophète, le frère d'Anselme, fut tué dans l'action. Cet incident augmenta la confusion et la débaudade gagna le gros de l'armée au fur et à mesure que se déroula la bataille. Les premiers fuyards qui refluèrent sur Cocos-Clairville, le quartier général d'Anselme Prophète en répandant la nouvelle du désastre, furent passés par les armes. Mais bientôt, le flot en grossissait avec une telle ampleur que le Général fit sonner la retraite générale. Cependant, les échappés de la bataille se pressèrent et se mêlèrent en groupes désordonnés au gros de l'armée. La retraite s'acheva en panique. Et le général Prophète, se sentant poursuivi et craignant d'être fait prisonnier, n'arrêta sa chevauchée précipitée qu'à Port-au-Prince où l'asile d'une Légation ou d'un Consulat le mit à l'abri des redditions de comptes.

Quant à son collègue Osuan Piquant, Jean Jumeau lui infligea une telle défaite à Marchand qu'il synchronisa sa fuite avec celle de Prophète et alla comme lui réfléchir dans une Légation ou un Consulat sur l'inconstance et la vanité des victoires éphémères...

*
* *

Mais, s'interrogera-t-on, à quelle fin ce *suspense* de la guerre civile 1888-1889 inséré dans le film biographique de Vilbrun Guillaume-Sam nous amène-t-il? En quoi les événements de ces années ont-ils intéressé notre héros? Par quoi se rattachent-ils à son existence?

La réponse à ces questions, est aussi simple que logique. Quand Séide Télémaque déclencha son mouvement insurrectionnel, Vilbrun Guillaume-Sam, à l'instar de tous les jeunes gens du Nord, le suivit avec d'autant plus de ferveur que le généralissime était son allié et son protecteur. Mais il ne fut rien d'autre qu'une unité perdue parmi la multitude qui voulait porter Télémaque à la présidence de la République. Au moment de la débâcle du 28 Septembre 1888, il ne fut rien d'autre que l'un de ceux qui emportaient dans leurs foyers la rancœur et les déceptions des espoirs frustrés. Mais alors, quand vint l'organisation du système de défense des protestataires, Nord Alexis qui s'y connaissait en hommes, lui confia la défense du Dondon qui était un point stratégique important parce qu'il barrait le déferlement éventuel des troupes ennemies qui pourraient emprunter la route de la Marmelade pour prendre la Grande Rivière à revers par les gorges de Grand Gilles et fondre sur le Cap. Le jeune officier tint bon et justifia la confiance de son Chef. Il prit rang à la tête d'une colonne parmi les troupes victoriennes qui poursuivirent l'armée ennemie en déroute. Il parvint ainsi dans la Plaine du Cul-de-Sac, à l'avant-garde du groupe dont Nord Alexis avait le commandement.

Malgré le désastre qui suivit la bataille du 11 Avril et celle de Marchand, malgré le retour de Jaemel au giron des protestataires — (Jaemel qui avait succombé à un assaut victorieux de Dardignac,) — malgré l'adhésion de tout le Sud-Est, puis de toute la presqu'île du Sud passée à l'insurrection nordiste sous le leadership d'Antoine Simon, Port-au-Prince tenait encore. Spasmes d'agonie sans doute, mais témoignage de vitalité et de bravoure, tout de même.

Légitime avait changé de Cabinet.

Maxi Momplaisir fougueux, ardent et téméraire, avait été appelé au Ministère de l'Intérieur. Il tenta de contenir les nordistes qui, méthodiquement, cherchaient à investir Port-au-Prince. L'armée assaillante était divisée en trois groupes principaux: l'un venait du Sud et coupait toutes communications avec cette partie du territoire, un autre menaçait la capitale en venant de l'Arcahaie par Drouillard, tandis que l'avant-garde avait établi son quartier général à Frères sous la direction de Nord Alexis. Vilbrun Guillaume-Sam avait la tâche d'envahir Port-au-Prince par Pétionville. Là, il se trouva face à face avec les troupes de Maxi Momplaisir. Plusieurs rencontres meurtrières eurent lieu en cette direction sans que la position tombât entre les mains nordistes. Mais alors, les assaillants dirigèrent leurs colonnes dans toute la périphérie port-au-princienne, s'infiltrant par les routes montagneuses dans tous les points stratégiques qui, resserrèrent leur étreinte sur la capitale. Légitime sentant l'impossibilité d'offrir une plus longue résistance se décida à partir pour l'exil le 22 Août 1889. Hippolyte entra à la tête de son armée victorieuse et prit immédiatement possession du Palais National en attendant qu'une Assemblée constituante convoquée à cet effet, se réunît aux Gonaïves pour le confirmer dans sa position en l'élisant le 9 Octobre 1889, Président de la République pour une période de 7 ans.

La fin de la guerre civile amena également la dislocation de l'armée insurrectionnelle. Vilbrun Guillaume-Sam comme tous les autres civils qui avaient occasionnellement endossé l'uniforme pour la défense de ce qu'ils croyaient être la violation de leurs droits, reprit le fil de

ses occupations antérieures. Il est évident que l'orientation de sa vie avait été totalement changée. Les deux dernières années qu'il venait de vivre lui avaient apporté une telle moisson d'expérience des hommes et des choses qu'elle avait imprimé une directive absolument étrangère à ses occupations habituelles. Il résolut de se lancer dans la politique. Le siège de Député de la commune de la Grande Rivière du Nord était vacant. Il fit campagne et fut élu Député le 10 Janvier 1890.

Ainsi commença sa nouvelle carrière.

De 1890 à 1897, pendant 7 ans, il prit part aux délibérations de la Chambre des Députés dont il devint le Président de 1893 à 1897, son mandat présidentiel ayant été renouvelé non seulement d'année en année mais de mois en mois, pendant la durée de chaque session législative ainsi que le prescrivait les Réglemens de ce Corps, à cette époque. Il y avait dans cette continuité de son mandat présidentiel un témoignage de confiance et de sympathie, qui lui fut librement accordé par ses collègues venus de toutes les couches sociales des cinq Départemens. C'était pour lui autant d'occasions de notoriété que recherches et empreintes d'influence et de popularité. Et, bientôt, à la fin de 1897, au moment où l'agression de l'Allemagne Impériale nous eut imposé l'ultimatum de l'Affaire Lunders, le Général T. A. S. Sam, qui venait, l'année précédente de succéder à Hippolyte à la présidence de la République, réforma son cabinet ministériel, il appela le Député Vilbrun Guillaume-Sam à la direction des Ministères de la Guerre et de la Marine. A ce poste d'honneur, il déploya son intelligence et son énergie à servir les intérêts de la nation avec autant de zèle que de savoir-faire.

Mais, à la 6^{ème}. année de la présidence du Général T. A. S. Sam, une controverse constitutionnelle fut soulevée par la Presse sur la durée du mandat présidentiel. D'aucuns prétendirent que le Général T. A. S. Sam ayant été élu le 31 Mars 1896 à la succession du Président Hippolyte, mort le 24 du même mois, sans que ce dernier eût rempli entièrement son mandat qui ne devait prendre fin que le 15 Mai 1897, son élection relevait de l'application de l'article constitutionnel qui prévoyait que: «en cas de démission ou de déchéance du Président, celui qui le remplace est nommé pour sept ans et ses fonctions cessent toujours au 15 Mai, alors même que la septième année de son exercice ne serait pas révolue».

D'autres légistes contestèrent le bien-fondé de cette interprétation en se référant à la lettre même du Président de l'Assemblée Nationale du 31 Mars 1896, qui au nom de cet auguste aréopage avait fixé la fin du mandat présidentiel au 15 Mai 1903.

Pendant quelques mois la discussion fut chaude entre les partisans de l'une et l'autre thèse. Mais le Général Sam qui n'entendait pas s'accrocher au pouvoir si l'origine constitutionnelle de ce pouvoir devait donner lieu à une néfaste division de la communauté, après avoir hésité entre les deux thèses, adopta celle qui fixait la fin de son mandat au 15 Mai 1902. Le 12 Mai, il envoya sa démission à l'Assemblée Nationale. Immédiatement une bagarre s'ensuivit aux environs du Palais Législatif dont le but était d'empêcher que cette Assemblée élût le successeur du Chef de l'Etat démissionnaire. Les émeutiers dispersèrent Députés et Sénateurs accusés de compromissions en-

vers les trois ou quatre candidats qui avaient surgi dans l'entourage du Général Sam parmi lesquels on citait Cincinnati Leconte, Vilbrun Guillaume-Sam, Tancrède Auguste, membres du Cabinet, Maxi Momplaisir, Administrateur des Finances de Port-au-Prince. De véritables combats de rue eurent lieu. En fin de journée, le Président T. A. S. Sam s'embarqua sur un bateau en route pour l'Europe et les anciens membres du Gouvernement se mirent à l'abri des représailles politiques, en demandant asile aux Légations étrangères. Plus tard, quand ils crurent que les passions étaient apaisées, quelques-uns regagnèrent leurs domiciles respectifs, tandis que d'autres s'en allèrent vivre hors du Pays pendant quelque temps.

Ces événements de fin de mandat présidentiel sont classiques. Cependant, malgré le départ des occupants du pouvoir, l'agitation ne se calma pas pour autant. Au fait, on était en pleine anarchie. Il n'y avait plus ni Chambres ni Gouvernement. Des comités de salut public surgirent çà et là, comme des champignons. Alors, d'autres leaders politiques apparurent sur la scène pour promouvoir leur candidature à la présidence. Trois hommes — Anténor Firmin, Sénèque M. Pierre, Calisthènes Fouchard, — représentatifs de courants différents d'opinion, briguèrent les suffrages populaires comme candidats à la Présidence. Des délégués des comités de salut public se réunirent à Port-au-Prince et s'entendirent pour nommer un Gouvernement provisoire à la gestion des affaires publiques dont la présidence — encore une fois — fut confiée à Boisrond Canal. On lui donna comme collaborateurs des hommes qui furent désignés par les trois candidats ci-dessus dénommés. Puis, le gouvernement provisoire décréta les

élections législatives pour reconstituer les Chambres dissoutes et procéder à l'élection définitive du Président de la République.

M. Anténor Firmin voulut représenter la commune du Cap-Haïtien. A l'occasion de ces élections législatives, un conflit armé éclata entre les amis de M. Firmin réunis en partie, dans sa résidence privée, et l'autorité militaire incarnée dans la personne du Général Nord Alexis, Ancien Délégué des Présidents Hippolyte et Sam dans le Nord et exerçant la fonction de Ministre de la guerre du gouvernement provisoire. Or, ce général était également un candidat non avoué à la présidence. Il s'opposa par la violence à l'élection de Firmin à la Députation. Une échauffourée s'ensuivit dont les troupes de Nord Alexis furent victorieuses. Firmin qui avait eu le privilège de rallier un grand nombre de hautes personnalités politiques et militaires à sa double candidature législative et présidentielle, fut accueilli par l'Amiral Killick à bord de «La Crête-à-Pierrot» en rade du Cap. Bon nombre de ses amis, de ses parents et des militants de son parti qui l'avaient vaillamment aidé, les armes à la main, à défendre l'inviolabilité de son domicile, l'accompagnèrent sur le vaisseau de guerre et tous allèrent débarquer aux Gonaïves où Jean Jumcau et la population entière de la ville les reçurent avec enthousiasme. Il n'en fallut pas moins pour que l'électorat gonaïvien réparât l'échec capois de Firmin en lui offrant le siège de Député de la circonscription. De surcroît, l'accueil triomphal qui fut fait à l'éminent homme d'État, créa une situation nouvelle non seulement entre les chefs des deux Départements du Nord et de l'Artibonite, mais aussi entre le Gouvernement pro-

visoire qui prit position en faveur de Nord Alexis, son Ministre de la guerre et le candidat Firmin. D'ailleurs tous ces incidents avaient ravivé l'antagonisme latent qui avait toujours existé entre Nord Alexis et Jean Jumeau. En somme de tous ces faits enchevêtrés, un nouvel aspect de guerre civile entre le gouvernement provisoire d'une part, et de l'autre, les partisans de Firmin, groupés autour de leur Chef militairement soutenu par Jean Jumeau et les populations artibonitiennes.

Cette nouvelle phase de guerre civile dura un an. Nord Alexis triompha de ses adversaires firministes, rentra à Port-au-Prince à la tête de son armée, provoqua un coup d'état le 17 Décembre 1902 et s'empara du Palais National. Le Corps Législatif confirma sa prise du pouvoir en l'éli-sant Président de la République malgré les protestations ardentes et courageuses d'une minorité firministe.

*
* *

Bien qu'aucun membre du gouvernement déchu du Général T. A. S. Sam n'eût été mêlé à la dissidence qui mit Firmin aux prises avec Nord Alexis, peu après que ce dernier eut stabilisé ses pouvoirs gouvernementaux, il dirigea une poussée insidieuse d'hostilités contre ces hommes politiques comme une attaque sournoise de règlements de comptes. Alors, se développa un climat de rancœurs voire de représailles. Ce fut ainsi que se déclencha une campagne de Presse contre l'opération financière pratiquée par le gouvernement de Sam et appelée «*la consolidation*». De quoi s'agissait-il? Voici les faits tels qu'ils résultent du procès scandaleux auquel ils donnèrent lieu.

Presqu'aussitôt que le Général T. A. S. Sam eut accédé à la présidence de la République, la situation économique et financière du pays se révéla extrêmement mauvaise. Pourtant, il n'y avait rien eu de changé au point de vue de sa structure de base. C'était, depuis l'indépendance, la même production du régime de monoculture, hérité de l'époque coloniale, excepté qu'à la culture épuisante de la canne à sucre et au régime de la grande propriété tels qu'ils étaient pratiqués à Saint-Domingue avec leur corollaire d'exploitation esclavagiste, s'était substitué le régime de la petite propriété paysanne, cultivée en café et en vivres alimentaires. Peut-être, l'excédent démographique en ces 92 ans d'existence nationale avait-il pu se faire lentement sentir sur l'insuffisance de la production en face d'une progression démographique ascensionnelle puisque à la naissance de la Nation, nous n'étions qu'aux environs de 400.000 habitants pour les 27.000m² et que vers 1896 nous en étions probablement à 1.500.000 habitants, vivant dans la même superficie de terrain. Peut-être les prix des denrées exportatrices, avaient-ils subi des variations qui en avaient ravalé la valeur marchande. Peut-être s'agissait-il de tout cela? Peu importe, puisqu'aucune étude socio-économique n'a jamais été faite pour établir la différence de misère économique qui a existé entre les trois administrations présidentielles: celle de Salomon, celle d'Hippolyte et celle de Sam.

D'autre part, on ne peut reprocher à la dernière d'avoir beaucoup plus gaspillé les deniers publics que les précédentes, encore moins d'avoir augmenté les dépenses de l'Etat en quoi que ce soit. Mêmes budgets de recettes, mêmes budgets de dépenses. Même vie amoindrie sinon végétative des masses populaires et rurales. Vie plus rele-

vée de la bourgeoisie des villes. Même système de gouvernement militaire avec plus ou moins de libertés civiques selon le tempérament modéré du dernier Chef de l'Etat qui n'avait pas de goût pour l'arbitraire ni de penchant pour le despotisme. Pendant six ans de gouvernement, on avait cessé d'entendre le cliquetis des fusillades sommaires sauf celles de trois citoyens inoffensifs dues à l'impétuosité criminelle d'un officier inconséquent et brutal. Par ailleurs, les rouages du gouvernement représentatif jouaient selon l'adaptation qu'on en a toujours faite dans notre milieu où la masse d'analphabètes participe à des élections au suffrage universel plus ou moins truquées par les agents du Gouvernement central et nantit les élus d'un mandat dont ils usaient avec plus ou moins d'indépendance selon leurs caractères mais dont l'inviolabilité et le respect étaient tout de même observés et garantis par toute la hiérarchie des autorités constituées. Telle était l'atmosphère générale des six années de l'administration du Général T. A. S. Sam. Cependant, le phénomène de la misère pesa très lourdement sur cette administration.

J'ai entendu un Ministre des Finances, répondant aux reproches qu'un Député lui adressait à la session législative d'avril 1896, de n'avoir pris aucune mesure pour combattre le marasme économique, déclarer «qu'il n'avait jamais ouvert un livre d'économie politique; qu'il n'était pas un Moïse capable de faire tomber la manne du ciel». C'était autant avouer candidement l'étrangeté de sa présence au poste qu'il occupait. A part, la courte gestion de M. Anténor Firmin qui avait succédé à ce Ministre au Département des Finances et avait apporté une légère amélioration dans les embarras du Trésor, la situation

avait empiré à son départ de ce poste. Le paiement mensuel et régulier des allocations budgétaires était devenu un problème insoluble pour le Ministre des Finances. Les fonctionnaires publics étaient réduits le plus souvent à escompter leurs appointements à des taux usuraires. Et l'Etat dans la personne de son Ministre des Finances était obligé de promener sa sébile de comptoirs en comptoirs pour obtenir des emprunts à court terme et à des taux excessifs, hypothéquant ses ressources fiscales et douanières les unes après les autres pour faire face à la pénurie du Trésor.

Ce fut dans ces conditions que le Président de la République, obsédé de trouver une solution à ce problème de plus en plus inquiétant s'en ouvrit à ses intimes et leur demanda conseil sur le choix d'une personnalité capable de l'aider à juguler la crise économique et financière.

Nous retiendrons dans une déposition faite par M. J. C. Artaud devant le Juge du Tribunal Civil du Cap, qui reçut mandat de l'interroger à cause de son mauvais état de santé l'interdisant de comparaître devant le Magistrat du Tribunal Civil de Port-au-Prince chargé d'instruire le procès de la Consolidation, nous retiendrons, que ce fut, lui, M. J. C. Artaud, alors Chef du Cabinet du Président T. A. S. Sam qui, après enquête, indiqua au Chef de l'Etat que M. Pourcely Faine se crut en mesure de faire le redressement de la situation financière d'après un plan qu'il avait mûrement élaboré. Donc, M. Faine fut appelé au Ministère des Finances.

Et en quoi consistait ce plan?

Il me semble qu'il ne s'agissait que de convertir en or selon un taux aussi avantageux pour l'Etat que pour

ses créanciers, la dette flottante contractée en gourdes sur le marché local. La nouvelle dette devait être garantie par des titres du Trésor rapportant 12% et 6% d'intérêts l'an. Evidemment une telle opération devait être basée sur une entente entre l'État et ses créanciers. Elle avait pour objectif de libérer les garanties fiscales éparpillées sur l'ensemble des recettes douanières et d'en verser la masse dans les moyens de trésorerie. Elle allègerait ainsi les difficultés qui s'opposaient à faire face régulièrement aux allocations budgétaires. Cette opération dont le principe est absolument recommandable fut menée avec le concours du haut personnel de la Banque Nationale. Malheureusement, elle donna lieu à des tractations louches et à des combinaisons frauduleuses dont la découverte provoqua un retentissant scandale. Une commission d'enquête administrative fut nommée en 1904 qui investiga sur le mécanisme de l'opération.

Les travaux suscitèrent l'intervention de la justice répressive. Il en résulta la mise en accusation du Général T. A. S. Sam ancien Président de la République, des anciens Ministres Pourcely Faine, Vilbrun Guillaume-Sam, Gédéus Gédéon, Brutus Saint-Victor, Hérard Roy, Cincinnatus Leconte, Tancred Auguste, Stéphane Lafontant, et beaucoup d'autres personnages, tels que MM. Démosthènes S. Sam, Lycurgue S. Sam, fils de l'ancien Président, Jean Chrysostome Artaud, Ancien Ministre et Chef du Cabinet présidentiel, Frédérique Bernardin, Ancien Secrétaire du Conseil des Secrétaires d'État, les généraux Edmond Defly, Saint-Fort Colin, anciens commandants de la Place et de l'Arrondissement de Port-au-Prince, Madame Constance T. A. S. Sam, MM. Joseph de la Myre Mory, Ex-Directeur de la Banque Nationale d'Haïti, Geor-

ges Olrich, Ex-Sous-Directeur de la même banque, Rodolphe Tippenhauer, Poute de Puybaudet, hauts fonctionnaires de la Banque Nationale d'Haïti, Fénélon Laraque, etc, etc... Au fait plus de 25 à 30 personnes furent accusées d'avoir été auteurs ou complices de détournements de fonds au préjudice de l'Etat s'élevant à la somme de \$ 1.257.993.00.

Le procès en ses différentes phases dura près d'une année. Tous les accusés à l'exception de M. Hérard Roy, furent condamnés à des peines diverses: quelques-uns à la réclusion temporaire, d'autres aux travaux forcés à temps, d'autres aux travaux à perpétuité. Beaucoup s'étant exilés volontairement avant même que les poursuites eussent été ébauchées, n'ont pas connu les affres de la prison et les humiliations de la sellette criminelle. Ceux-là ont été condamnés par contumace.

Ce n'est pas notre propos de reprendre la discussion sur le bien fondé ou le mal fondé du procès de la consolidation dans une tentative de réhabiliter quelques-uns des condamnés, notamment ce Vilbrun Guillaume-Sam dont nous essayons d'analyser le caractère et de pénétrer le mécanisme psychologique. Il serait vain et inutile de démontrer à quelle vague émotionnelle ont été soumis les membres du jury pour innocenter ou condamner les uns, hiérarchiser le châtement des autres. Au demeurant, nous acceptons comme fondée la matérialité des faits reprochés à certains des accusés sans chercher, cependant, à établir des nuances et des discriminations qui eussent atténué la responsabilité de plus d'un. Nous ferons simplement remarquer que l'atmosphère dans laquelle s'était engagé et déroulé le procès, n'avait rien qui pût rappeler la hau-

taine et sereine majesté de la Justice. Et puis, en fin de compte, de quoi s'agissait-il? Démontrer, ce me semble, à quelle dégradation était tombée la moralité publique au point que les plus hauts gardiens de l'honneur national avaient glissé dans les pires désordres de déprédations du Trésor Public.

Soit.

Mais en a-t-il été ainsi? Je veux dire le relèvement de la morale publique a-t-il été le motif fondamental qui a provoqué l'éclosion du procès? J'en doute. D'autre part, considérons l'affaire de la consolidation d'un point de vue un peu plus restreint. Regardons d'un peu plus près à quoi ont abouti tant de passions et de préventions soulevées contre les personnalités mises en cause. Demandons-nous si tout cela avait déterminé par une exaltation de rendre témoignage à la moralité et à la justice ou bien plus simplement l'occasion d'avilir certaines personnalités et d'en écarter d'autres, à jamais de la concurrence éventuelle d'une candidature à la présidence de la République qui est, le plus souvent, le mobile inavouable des procès politiques en Haïti. N'y a-t-il pas eu un peu de tout cela dans la pensée de ceux qui ont entrepris la poursuite de l'affaire? Au surplus, demandons-nous à quoi ont servi les restitutions et les condamnations pécuniaires imposées aux personnalités en cause. N'ont-elles pas constitué autant de profits illicites accordés à des partisans selon des manœuvres dont le mécanisme n'a échappé à personne?

Et peut-on dresser le bilan des crimes similaires contre la morale publique perpétrés par des fonctionnaires avant, pendant et après le procès de la consolidation? Voyez-vous, on a traîné plus de 20 à 30 personnes sur la

sellette criminelle pour rendre compte du partage illicite de \$ 1.260.000.00 environ, mais que faut-il dire de la cascade de millions de dollars dont disposent ou ont disposé frauduleusement telles et telles personnalités politiques entre 1905 et une époque très récente selon les accusations que la malignité publique a portées contre elles? On voudrait en douter. Mais à quelle source inépuisable ont elles donc tiré les centaines de milliers de dollars qui leur ont servi à construire les somptueuses villas, les palais seigneuriaux qui attestent l'énormité de leur fortune? De quels procédés, de quelle baguette magique s'est-il servi, cet ancien fonctionnaire, pour laisser très récemment à son patrimoine quelque six cent mille dollars sans compter nombre d'importants immeubles? Est-il exact que certaines enquêtes poussées dans les banques étrangères, américaines, canadiennes et suisses aient révélé que les fonds déposés par des haïtiens, anciens fonctionnaires publics, dépassent cinquante millions de dollars? Combien de ces millions de dollars n'ont-ils pas été les résultats de la dilapidation du Trésor public de ces cinquante dernières années.

Or, si les remarques énoncées ci-dessus ont quelque valeur, à quoi a servi l'exemple du procès de la consolidation? Nos observations n'ont-elles pas des racines en de fâcheuses et détestables traditions qui remontent par delà les origines de notre nationalité? Voyons un peu.

Peu après la libération du territoire, nos pères se sont heurtés aux durs problèmes de la reconstruction de la Cité. Ils s'y sont mis avec le même courage héroïque qu'ils déploierent à travers la poudre et la mitraille pour faire valoir leurs droits d'hommes libres. Qu'il y ait eu des

désordres et des rapines dans l'administration pendant des décades, nous n'avons qu'à rappeler les objurgations de Dessalines contre l'accaparement des terres laissées par les colons et son farouche dessein d'y mettre un terme, la fouguese expédition qu'il entreprit à cette fin et qui aboutit au guet-apens du Pont-Rouge. Il n'y a qu'à évoquer le laissez-faire de Pétion et le gâchis qui s'ensuivit pour retrouver les méfaits et les mêmes exactions contre la morale publique.

Si la main de fer de Christophe, l'honnêteté et l'intraitable austérité de Boyer ont éloigné d'eux les outrages à la morale publique dont nous nous plaignons, à quelle suite de corruptions et de gaspillages n'avons-nous pas été livrés depuis 1843 jusqu'au de là de 1915? Et puis, enfin, quoique nous puissions penser et dire de nos premiers Chefs d'Etat, ils ne furent pas de notre taille, eux, ils ont fait l'indépendance. Mais nous, que sommes-nous, qu'avons-nous fait? Et il me semble qu'il y a dans le siècle et demi de guerre civile, d'affaisements du caractère, de tendances irrépressibles au pillage du trésor public des causes plus profondes que de simples goûts individuels vers l'enrichissement facile aux dépens de la collectivité.

Placide David dans son bel ouvrage sur «L'Héritage colonial en Haïti» ⁽¹⁾ a tracé un tableau saisissant de la corruption telle qu'elle s'étalait à Saint-Domingue.

«Saint-Domingue, écrit-il, était une curée, d'où les gens du gouvernement sortaient avec les meilleures pièces. Ils y constituaient une corporation puissante et solidaire qui tenait la colonie étroitement enserrée...

(1) Placide David : «L'Héritage Colonial en Haïti» PP. 52, 53.

Gouverneur-Général, Intendant et leurs sous-ordres, gens de la Judicature, arpenteurs, notaires se prêtaient assistance et protection dans leurs opérations illicites. C'est pourquoi la colonie fut saignée à blanc.

C'était tantôt des marchés fictifs passés par l'intendant ou les subdélégués; tantôt des dîmes perçus au profit de l'un des administrateurs. Tels étaient pour cette dernière catégorie :

1o) les prélèvements sur la vente des esclaves débarqués par les négriers aux marchés des bossales. A ce sujet, André Ducasse écrivait : «Aux Gouverneurs aussi, il faut faire un don de «joyeux avènement», si l'on peut dire, car c'est eux qui reçoivent. Pontchartrain m'a fixé le taux : 1% pour les gouverneurs, 05% pour le premier lieutenant-gouverneur. En fait, la *Marie-Rose* doit céder 48 captifs sur 588. Sur 358 nègres vendus par «La Paix» l'état-major du Cap-Français a prélevé «six pièces d'Inde», l'Intendant a exigé 1900 livres pour son droit de 0,5% soit 7.600 livres pour les 2%. Et les noms des sieurs d'Aquin, de Bassac, de Duclos, de Vaucresson reviennent dans les doléances des capitaines. S'ils crient trop fort, on les met en prison».

2o) La forte prime sur la manumission des esclaves.

3o) Les revenus des épaves, des aubaines, des déshérences, des Bâtardises, des successions vacantes... Perçues à l'origine au profit du roi, ces taxes furent dès l'année 1721, affectées en principe à l'entretien des prisons et des édifices publics, en réalité, à des dépenses louches qu'il était dangereux de soumettre au contrôle de la Cour des Comptes de Paris.

4o) Le droit de 20% sur les adjudications judiciaires, versé dans les droits seigneuriaux par un arrêt du Conseil du Cap.

5o) Les taxes de péage des bacs et des ponts, des fermes et des boucheries.

C'était d'autres fois, la contrebande au grand jour, à laquelle on employait les propres vaisseaux de l'État affectés à la chasse des navires contrebandiers...

Parmi les sources de fortune scandaleuse, «il y avait encore, notait M. Chailley-Best, le commerce des marchandises coloniales en France. Il y avait encore les concessions de terres, les pots-de-vin, les impôts perçus sans droit».

Qu'un tel état de choses ait survécu à l'abolition du colonialisme dominquois, c'est ce que historiens et sociologues proclament sans ambages. Et Placide David en signalant, entre autres choses, que Haïti indépendante a hérité de St.-Domingue le même système d'autocratie, a montré avec une remarquable vigueur de touche le poids plus que séculaire de ce pesant fardeau du patrimoine dominquois. «Et cette autocratie, écrit-il, quelle qu'en soit l'étiquette gouvernementale sera l'image de la satrapie coloniale : lourde, intolérante, maîtresse des vies et des biens, exerçant la puissance publique à des fins étroitement égoïstes... Comme à Saint-Domingue, la caisse publique sera la chose d'une mafia»⁽¹⁾.

Faut-il rappeler, à ce propos ce que Madiou a dit de l'administration de Dessalines peu après la proclamation de l'indépendance? (2)

(1) Loc. cit. P. 142.

(2) Madiou : Histoire d'Haïti 3ème. tome P. 162 et 183.

«Dans les administrations, en général, on mettait sans pudeur en pratique, le pillage, le vol, la fourberie et la contrebande. Chacun s'efforçait de faire fortune par n'importe quel moyen»... (1). Dessalines qui domptait les passions du peuple ne pouvait contenir les siennes ni celles de la plupart de ses principaux favoris. Les administrations étaient déjà livrées à d'horribles dilapidations. Il en donnait lui-même l'exemple. Il entretenait dans chaque ville des maîtresses auxquelles il fournissait des sommes considérables. Il employait toute sorte de séductions, honneurs, richesses, pour vaincre la vertu des femmes qu'entourait certaine respectabilité. Il n'avait pas besoin d'employer la violence, car la corruption était telle dans les mœurs que beaucoup de jeunes et belles femmes prévenaient ses désirs. Le mariage, loin d'être honoré était presque un objet de mépris. Beaucoup de grands dignitaires de l'empire étaient comme nous disons chez nous, *placés*, ou vivaient en concubinage. Plusieurs d'entre eux pratiquaient la polygamie. Sous Christophe, dans le Nord, ces désordres qui anéantissaient la famille, seront réprimés après la chute de Dessalines».

Voilà une peinture si réaliste et si véridique de la mentalité des hommes qui furent les héros de notre libération qu'on pourrait l'appliquer sans retouche à n'importe quel autre moment de notre vie nationale pendant les 150 ans qui nous séparent de la glorieuse épopée de 1804. Qu'est-ce à dire? Si

«Tous les hommes sont l'homme»

selon l'apophtegme du poète, il doit y avoir des causes, des raisons d'ordre humain qui expliquent la persistance

(1) Madiou : Histoire d'Haïti 3ème. tome P. 162 et 183.

plus que séculaire de cette tendance à considérer le vol, le pot-de-vin, la rapine au niveau des affaires de l'État comme une pratique normale. Je suis d'accord avec Placide David lorsqu'il évoque l'exemple néfaste que nous a laissé le mode d'administration dominguoise. Les lois de l'imitation jadis si chères à Tarde ont probablement joué en l'espèce encore que l'hérédité psychologique ne soit pas une donnée admise par la science. Pour ma part, j'avancerais une hypothèse plus osée, plus hasardeuse. Il me paraît qu'une séquelle bio-psychologique, le produit délétère de déshumanisation des trois siècles d'esclavage pratiqué sur les Nègres de Saint-Domingue, a pesé et pèse encore lourdement sur l'évolution de ce groupement hétérogène qu'est la communauté haïtienne dont la composition ethnique faite d'éléments originellement disparates n'est pas encore arrivée à l'état de fusion, de stabilisation et de coordination parfaites. Alors, l'homme qui, dans notre milieu, appartient à une catégorie sociale supérieure, ayant reçu et s'étant assimilé une culture qui l'apparente au type le plus hautement qualifié des milieux américains et européens, vit en état d'écartèlement psychologique. Il est attiré vers les sommets par ce haut idéal de la morale judéo-chrétienne à laquelle le rattache la civilisation occidentale tandis que certains instincts ancillaires le ramènent insidieusement vers «les bas-fonds» au sens où «les fonctions intestinales appartiennent aux bas-fonds» selon l'expression brutale de Kaiserling.

Et souvent, cet homme-là, tributaire d'une sexualité qu'il a de la peine à refréner, hanté par des croyances puériles dont il a autant de honte que de peur, se ment

dans une dédale de contradictions qui déroutent l'observateur le plus averti.

Il ne faudrait pas qu'un pessimisme inconditionnel nous fasse conclure que ce pays n'est habité que par une tourbe de chenapans du haut en bas de l'échelle. Il y a toujours eu ici une minorité d'hommes dont la probité simple et l'infailible droiture ont contrasté constamment avec ceux qui se rengorgent en fanfaronnade de pharisiens. Ce que nous voulons faire ressortir, c'est que le procès de la consolidation par la notoriété des condamnés et le retentissement dont il fut l'objet n'a apporté aucun redressement au gauchissement de la morale publique dont nos fonctionnaires sont coutumiers. La plupart d'entre eux restèrent et restent imperméables à la douloureuse expérience. Pendant et après le procès, leur comportement resta et reste invariable parce que les causes qui ont déclenché le procès autant que la matière qui en fut l'essence tiennent à des traditions répréhensibles dont les origines sont multi séculaires.

Or, en ce qui concerne Vilbrun Guillaume-Sam, cette dramatique affaire produisit chez lui la plus profonde commotion. J'ai l'impression très nette que ce fut ce procès qui détermina sa résolution de devenir un jour Chef de l'Etat non point pour se venger, — j'en ai eu le témoignage personnel dont je ferai état dans cet essai, — mais pour démontrer par des actes, que sa personnalité est autre que celle qui a été clouée au pilori. Et cette détermination s'était d'autant plus enracinée en son âme que deux de ses co-condamnés, Cincinnatus Leconte et Tancrède Auguste eurent le privilège de devenir Président de la République.

Peut-être, faut-il considérer comme un indice significatif de cette résolution que ce fut après le procès qu'il se décida à signer SAM. Avant l'affaire, aucun de ses actes officiels ou privés ne portait ce nom. Il s'était contenté de suivre la coutume adoptée par son père qui signait GUILLAUME. Ainsi, par exemple, au cours de son interrogatoire durant le procès, il déclina son prénom et son nom comme suit : VILBRUN GUILLAUME.

Etait-ce donc un défi que de reprendre le signe patronymique de son ascendance avec le ferme dessein d'y effacer l'opprobre qu'on voulait y attacher?

En confirmation du sentiment que je viens d'exprimer à savoir que l'ambition de prendre le pouvoir s'enfonça plus profondément chez Vilbrun Guillaume-Sam après l'affaire, il me souvient que certain jour, j'allai lui rendre visite quand il fut libéré. Il travaillait assidûment sur sa propriété de Paroy, dans la Plaine de Limonade. Au cours de notre frugal déjeuner, pendant que nous devisions sur les affaires du Pays, pour la première fois, il me révéla ses desseins politiques sous une forme sibylline en me disant : « c'est maintenant que je démontrerai ma capacité de chef d'armée ». Je compris sa pensée sans lui en demander l'explication, qu'il était décidé à faire la conquête du pouvoir suprême même par les armes. Il tint parole. C'est que cet homme orgueilleux et fier qui avait une si haute conception de l'honneur et de la dignité, qui était si scrupuleux en matière d'affaires, si fervent de l'ordre et de la discipline s'était vu insulter, vilipender pour rendre compte de quelques milliers de dollars qu'il était accusé d'avoir spolié à l'Etat, lui qui avait si âprement peiné pour acquérir une certaine aisance après avoir con-

nu les plus grandes privations d'une adolescence et d'une jeunesse accablées de misère. Il eut donc la conviction que le seul moyen de prouver que l'opinion publique s'était trompée sur son compte, c'était d'arriver à la suprême magistrature de l'Etat et d'y établir des règles inflexibles d'ordre et d'honnêteté. N'avait-on pas vu Leconte entreprendre une série de réformes de la structure de l'Etat qui le rendit populaire et euduilla toute la nation quand il fut criminellement sacrifié dans l'explosion du Palais National le 8 Août 1912? N'avait-on pas vu Auguste lui enboîter le pas? Pourquoi n'aurait-il pas, lui, Vilbrun Guillaume-Sam, le ferme propos de les suivre, voire de les dépasser?...

En attendant, il s'attela rigoureusement à la besogne quotidienne sur sa propriété de Paroy dont il voulut intensifier le rendement. Il fut maintes fois sollicité de reprendre rang dans la formation des cabinets ministériels pendant la brève période des présidences éphémères entre 1911 et 1914, il s'y refusa. Il attendait son heure. Il accepta, cependant, d'être le Délégué des Finances au Cap-Haïtien de l'un ou l'autre des Chefs d'Etat qui se succédaient au pouvoir en un rythme accéléré, de 1908 à 1914, parce que les obligations de cette fonction ne l'empêchaient pas de veiller à la prospérité de Paroy. Il connut même l'emprisonnement politique sous l'administration de Michel Oreste qui avait d'abord sollicité sa collaboration. Il s'y était déroché toujours, obsédé par ses préoccupations de travaux agricoles. Il fut arrêté et relaxé. Il devint le grand suspect dont on craignait l'action dans une prise d'armes triomphale. L'autorité locale ne cessait de faire le guet autour de sa personne et l'autorité cen-

trale ne cessait de s'inquiéter des projets qu'on lui prêtait sans qu'il eût jamais dévoilé le plan qu'il mijotait dans le secret de sa pensée.

Et c'était alors une époque fertile en insurrections. Les leaders politiques s'alternaient à la présidence dans une ronde si fantastique qu'ils évoquaient le souvenir des gouvernements précaires de 1843 à 1849.

D'abord, à la chute de Nord Alexis, produite par une insurrection partie des Cayes, qui fit triompher Antoine Simon en 1908, on vit reparaître dans le Nord, en 1911, un phénomène oublié depuis 1870 après les deux années de guerre civile entre Salnave et ses adversaires. Nous voulons parler de la ressurection des *Cacos*. Que signifie cette désignation?

Du point de vue linguistique, il semble bien qu'il s'agisse d'une méthatèse qui a transposé le vocable vernaculaire *tako* en celui de *caco*.

Du point de vue historique, il s'agirait plutôt de la dénomination qui avait été attribuée aux premiers révoltés de la bande de Sansouci contre la domination française en 1802. Si l'on s'en rapporte à Madiou ⁽¹⁾, ces insurgés avaient emprunté ce nom de *takos* à un cuculide friand d'anolis et qui vit dans les bois, sautillant de branche en branche à la recherche de sa proie favorite.

Dans le Nord, lorsqu'en 1869 les adversaires de Salnave s'opposèrent à ses partisans, les deux camps se distinguèrent l'un de l'autre par des dénominations différentes : les *cacos* étant anti-salnavistes, les *zandolites* étant pro-salnavistes. Cependant, la guerre finie en 1870,

(1) Madiou : Tome II P. 301.

jamais plus dans les rencontres intestines, on entendit parler de *cacos* et de *zandolites* (1). Or, brusquement, en mai 1911, dans toute la région du Nord-Est, de Ferrier, Capotille, Mont-Organisé, à Vallières, les paysans se révoltèrent contre le gouvernement d'Antoine Simon. Les *cacos* avaient reparu dans les annales de la guerre civile. Au nom de Cincinnatus Leconte, ils triomphèrent des troupes d'Antoine Simon et amenèrent Leconte à la présidence, le 14 Août 1911. Un an plus tard, le 8 Août 1912, un mystérieux complot fit sauter le Palais National où Leconte périt avec 300 soldats de la garde présidentielle. Pendant ces 12 mois, il avait fait naître de grandes espérances qui suffirent à auréoler son nom d'une gloire impérissable. Aussitôt, Tancrede Auguste recueillit sa succession sans désespérer. Moins d'un an plus tard hélas! Le 2 Mai, Tancrede Auguste, lui aussi, s'éteignit soudainement. La rumeur publique parla d'empoisonnement. Michel Oreste, appelé à sa succession, le 4 Mai 1913, ne garda le pouvoir que pendant sept mois. Il s'en alla à la suite d'une nouvelle insurrection issue du Nord-Est. Les *cacos* avaient repris les armes en faveur de Davilmar Théodore. Ils avaient balayé tout sur leur passage jusqu'aux Gonaïves où Oreste Zamor, le pro-consul de l'Artibonite, secondé par son frère Charles, Délégué du Gouvernement dans le Département du Nord, leur infligea une défaite qui les fit reculer à leur point de départ. Oreste Zamor exploita sa victoire en se faisant élire Président de la République en Février 1914 cependant que les *cacos*, maîtres du Nord-Est tenaient encore campagne. Le nouveau Chef de l'Etat, soldat de valeur, se transporta au foyer de l'incendie révolution-

(1) Dénomination vernaculaire d'anolis.

naire pour l'enrayer. Vainement. Après huit mois de combat, il s'avoua vaincu et démissionna. Une fois de plus, les *cacos* triomphants portèrent Davilmar Théodore au bout de leurs baïonnettes à la suprême Magistrature en Octobre 1914. Jamais Chef d'Etat ne fut plus populaire à Port-au-Prince. Dans notre langage vernaculaire, si souvent expressif, on l'appela «Frê Da. Foc cé li». Malheureusement, ce vieillard débonnaire, faible et bon, ne pouvait juguler les impulsions anarchiques des *cacos*.

Bien qu'il se fût entouré de vigoureuses personnalités telles que Rosalvo Bobo, par exemple, jamais dans Port-au-Prince, consterné et déçu, on n'assista à un tel débordement de troupes déchaînées et indisciplinées. Dans les rues, les passants étaient souvent malmenés et pillés. L'inquiétude s'était associée au désapointement. On aspirait au retour de l'ordre et de la tranquillité. Même les plus fervents amis de Théodore déploraient son impuissance à maîtriser les *cacos*. L'atmosphère d'insécurité dont la capitale était enveloppée s'était étendue sur tout le pays.

Ce fut dans ces conditions que Vilbrun Guillaume-Sam, entouré d'autres lieutenants de Davilmar Théodore et qui était lui-même le Délégué du Gouvernement dans le Nord, prit les armes au Cap-Haïtien, en Janvier 1915.

En avait-il le droit? Certainement non. Pouvait-il ne pas le faire? Autre dilemme. Au moment précis où il se décida à faire le geste de révolte, il me semble qu'il ne jouissait plus de la confiance du chef de l'Etat. Il était soupçonné d'infidélité et même, certain jour du mois de Décembre 1914, il avait été averti qu'une expédition armée devait partir de Port-au-Prince pour procéder à sa des-

stitution et son arrestation. Il prit toutes les mesures adéquates pour résister là contre. Et voici que la vigie capoise signala l'arrivée d'un aviso de guerre. Le Délégué qui n'avait pas été officiellement informé de la mission dont étaient chargées les autorités que transportait le vaisseau de guerre dans les eaux capoises, vint au débarcadère du port, entouré de ses amis, à la tête des hommes qui assuraient sa sécurité. Il commanda le désarmement graduel des troupes qui débarquaient de l'avisos au fur et à mesure que les chalands les amenaient au port, à la grande surprise et à la grande confusion du Ministre de l'Intérieur, Rosalvo Bobo, dont la mission secrète avait été éventée et avait échoué.

En tout cas, dès lors, une telle attitude de part et d'autre marquait un état latent d'hostilités. Le sort en était jeté. Il fallait abattre les cartes. Et peu de jours après, Vilbrun Guillaume-Sam réunit les principales notabilités de la ville et du Département, et, fort de l'adhésion de l'armée, fort surtout de la coopération de maints chefs *cacos* — les mêmes qui avaient endossé la candidature de Daviluar Théodore et qui en avaient assuré le triomphe à travers maintes péripéties de la guerre civile — décréta la déchéance du Chef de l'Etat qui n'avait accédé à la présidence que depuis trois ou quatre mois seulement.

Les actes dressés, les dispositions militaires prises, il leva la marche sur Port-au-Prince.

Au devant de quel destin allait-il? Il ne pouvait le savoir. Il était confiant sur le succès de l'entreprise et en prit la lourde responsabilité avec la conscience d'un homme qui se croyait capable de forcer la volonté des dieux.

A Port-au-Prince, c'était la pagaille. Bien que Théodore fût encore en sa résidence officielle, on pressentait la dislocation de son gouvernement. Des groupes se formaient çà et là pour prendre parti en faveur ou contre telles et telles personnalités dont on prônait la candidature éventuelle à la présidence parce que, au fait, personne n'était exactement au courant de ce qui se passait dans le Nord. Encore moins, savait-on que le Chef de l'insurrection s'était assuré le concours de quelques personnalités militaires réputées pour leur valeur intrinsèque et le dynamisme de leur action. Ainsi lorsqu'on apprit que tels contingents d'hommes étaient placés sous la direction de l'un et l'autre des frères Saül Péralte et Charlemagne Péralte, tous deux originaires du plateau Central, on en inféra qu'ils représentaient les intérêts politiques des Zamor, issus comme eux de Hinche. Là-dessus on bâtit l'hypothèse que Charles Zamor, asilé à la Légation de France, pourrait être le bénéficiaire possible du mouvement révolutionnaire. D'accord avec ce point de vue, quelques sympathisants Zamoristes s'agitèrent à Pétionville où fut tiré nuitamment le canon d'alarme pour faciliter l'entrée des troupes de Charlemagne Péralte qui avaient pris position dans les environs. Le jeune officier s'empressa de profiter de l'aubaine en observant le mutisme le plus absolu sur son appartenance politique jusqu'à ce qu'il reçût l'ordre du général en Chef de faire sa jonction avec le reste de l'armée qui venait de triompher à Saint-Marc du seul obstacle rencontré sur sa marche triomphale du Cap à Port-au-Prince. En effet, l'armée insurrectionnelle divisée en autant de groupes que de raison sous le commandement suprême de V. G. Sam, eut un choc dur à Saint-Marc avec les troupes gouvernementales placées

sous la direction du Général Horelle Momplaisir dont on connaissait la bravoure autant que les capacités tactiques. Mais, en cette bataille dont le succès ou la défaite dépendait le sort final du Gouvernement de Théodore, le Général Horelle Momplaisir fut tué. Ses troupes se débandèrent et ouvrirent la route de Port-au-Prince aux insurgés. V. G. Sam fit son entrée solennelle à Port-au-Prince dans la première huitaine de février. L'ordre y avait été préalablement établi par Seymour Pradel qui avait rallié les partisans de Hilaire venus de Jacmel. En contraste avec le gâchis et l'incohérence dont les *cacos* de Théodore avaient offert le spectacle attristant quand en Octobre passé ils franchirent les portes de la capitale, ces mêmes *cacos*, placés sous la bannière de V. G. Sam, observèrent la plus stricte discipline en ce mois de février, au moment où ils atteignirent l'ultime objectif qui leur était assigné. Personne ne fut molesté dans les rues, aucun acte de brigandage ne pouvait leur être imputé. Pourtant parmi les officiers supérieurs auxquels ils devaient obéir, ils comptaient un Codio, un Emmanuel Philogène, un Métélus et tant d'autres chefs intrépides qui les avaient conduits au triomphe de maintes rencontres insurrectionnelles. La différence résidait dans l'autorité effective qu'exerçait le général en chef du haut en bas de l'échelle. On sentait l'efficiencie de sa poigne, son souci de l'ordre, sa volonté d'affermir la tranquillité dans la Cité.

Il prit logement provisoirement dans une aile des Casernes Dessalines où les troupes furent consignées. En tenue de campagne, durant toute la journée, il reçut un grand nombre de gens venus le saluer.

A l'approche de la nuit, nous nous sommes trouvés seuls, lui et moi, dans la pièce où était dressé son lit. J'ai voulu prendre congé de lui pour remonter à Pétionville. Il me retint. Nous entamâmes un dialogue préliminaire sur l'organisation de son gouvernement. La première chose qu'il me dit, c'est qu'au moment où il conçut le dessein de faire son mouvement, ce fut à moi qu'il pensa confier la direction de son cabinet particulier en cas de succès. Mais au cours de sa marche vers Port-au-Prince, lorsqu'il eut atteint l'Arcahaie, il interrogea Probus Louis Blot, son compagnon de combat, sur ce que celui-ci désirait obtenir dans la formation de son gouvernement. Blot répondit qu'il serait comblé si le futur Président de la République voulait le nommer Chef de son Cabinet particulier.

«Alors, poursuit-il, j'acquiesçai à son désir sans désenparer, étant donné le témoignage de fidélité et d'attachement qu'il n'avait jamais cessé de me donner et dont la dernière expression a été son étroite confraternité d'action à mes côtés pendant la bataille de Saint-Marc».

Puis se tournant vers moi, il ajouta :

«Quant à vous, vous n'avez qu'à choisir ce que vous voulez».

J'approuvai pleinement son geste de reconnaissance envers Probus Louis Blot et le persuadai, en outre, qu'en ce qui me concernait, nous avions largement le temps, lui et moi, d'envisager toute question relative à ma position personnelle dans le gouvernement.

Il reprit : «Voyez-vous, mon ami, j'ai réglé mes affaires tout seul jusqu'à présent. Mais, maintenant, j'ai besoin que vous m'aidiez. J'ai besoin de vos conseils. Tout

d'abord, c'est à vous qu'il incombe de faire la première «Proclamation» que je dois adresser au peuple. Blot est fatigué. Il a tant donné dans l'action depuis notre départ du Cap que je ne veux pas lui imposer cette tâche urgente. Voulez-vous bien y travailler tout de suite. Je voudrais que ce document soit prêt dès demain matin. Vous connaissez suffisamment mon opinion sur les problèmes de notre pays pour qu'il soit nécessaire de vous indiquer ce que doit contenir la «Proclamation». D'autre part, il est nécessaire, que vous et moi nous nous mettions d'accord sur la composition de mon Cabinet Ministériel. Soumettez-moi donc une formation ministérielle. Nous en discuterons et je ferai prévenir les personnalités sur le choix desquelles nous nous serons arrêtés...

A ce stade de la conversation, je lui fis remarquer qu'il se faisait tard et que j'allais réfléchir dans la pièce d'à côté sur la rédaction de la «Proclamation» et sur la composition ministérielle.

Je le laissai et revins plus tard avec une ébauche rédactionnelle relative à la «Proclamation» et quatre formules de composition ministérielle. J'y insérai des listes d'hommes compétents, honnêtes et laborieux parmi lesquels il pouvait choisir ses collaborateurs.

Nous reprîmes le dialogue.

«Les personnalités que vous me proposez, me dit-il» sont toutes remarquables et contribueraient beaucoup à inspirer confiance en mon gouvernement. Je me réserve de faire appel à chacune d'elles au moment opportun. Je suis obligé, quant à présent, de tenir compte de certaines contingences qui dérivent du mouvement insurrectionnel. Ainsi, voyez-vous, je dois faire de Codio mon Ministre de la Guerre. Cela vous étonne? Je vais vous expliquer la

raison de ce choix. Codio a trahi Davilmar Théodore en ma faveur. Je le sens tout prêt à me trahir en faveur de quelqu'un d'autre. Il me faut l'avoir constamment sous les yeux pour surveiller son moindre geste. Il n'est malheureusement pas le seul qui soit dans le même cas. Que voulez-vous, c'est la règle qui prévaut dans la situation actuelle. En outre, il y a deux de mes amis auxquels je tiens à donner un témoignage immédiat de gratitude : ce sont Seymour Pradel et Darius Bourand. Mais je suis bien embarrassé. Je me suis engagé envers Bourand de le maintenir au poste de Ministre de l'Intérieur qu'il occupe provisoirement et voici qu'on m'apprend que Pradel ne veut d'aucun autre poste s'il n'est pas nommé Ministre de l'Intérieur. Sa détermination me gêne. Il est notre ami commun. Je l'aime beaucoup à cause de sa culture, de son courage et de son civisme. Ne pourriez-vous pas le prier de me prêter son appui comme Ministre de la Justice, par exemple ?

Par ailleurs, le choix qui me paraît le plus délicat, c'est celui que nous devons faire du Ministre des Relations Extérieures. Vous m'avez proposé plusieurs noms, entre autres, celui de M. Edouard Latortue, des Gonaïves. Est-il marié ? Car vous savez, je voudrais que le titulaire de ce portefeuille soit un homme marié à cause des obligations mondaines et sociales que cette fonction exige. En outre, il me semble que nous sommes en ce moment en présence d'une situation internationale si périlleuse que je vous demande de m'exposer la position de notre pays vis-à-vis des Etats-Unis d'Amérique. Qu'en pensez-vous ?

— Mon cher Président, répondis-je, jamais Haïti n'a été menacée d'un plus grave péril que celui qui peut fondre sur notre nationalité instantanément.

— Vous exagérez, interrompit-il surpris et anxieux!...

— Non, Mon cher Président, ce que je viens de vous dire n'est que l'expression de la vérité simple et nue étant donné les démarches actuelles de la diplomatie Américaine dans notre hémisphère. Rappelez-vous que toute l'Europe est ligotée par la guerre et que de multiples appels sont adressés aux Etats-Unis pour qu'ils interviennent aux côtés des puissances alliées — France, Grande-Bretagne et Russie, — Washington va-t-il céder, en fin de compte? Je n'en sais rien. Mais ce qui est visible, c'est que la Maison Blanche profite de la situation embarrassante des puissances européennes pour intensifier son action politique dans les Amériques et particulièrement dans la région des Caraïbes. Le gouvernement américain me paraît prêt à appliquer dans les mers des Antilles, dans l'Amérique Centrale, ce que depuis Théodore Roosevelt on appelle le «big stick», le gros bâton, dans le règlement des affaires inter-américaines. Au Mexique, au Nicaragua et plus près de nous, d'une manière déguisée, en République Dominicaine, le Département d'Etat associé au Département de la Marine procède à des interventions brutales et inexorables. M. Taft avait camouflé cette politique interventionniste en lui substituant ce qu'il avait qualifié de *dollar diplomacy*, c'est-à-dire, qu'au lieu de faire usage de la force d'emblée dans les conflits inter-américains et pour écarter tout prétexte d'irritation des puissances européennes, il fallait justifier la politique interventionniste américaine par la nécessité de défendre les capitaux américains investis dans l'économie des pays de l'Amérique Latine. Ce fut ce point de vue que le Département d'Etat fit prévaloir lorsqu'en 1910, le Gouvernement d'Antoine

Simon voulut contracter le fameux emprunt de cinquante millions de francs avec la Banque de l'Union Parisienne. Il s'agissait alors de refondre la structure de la Banque Nationale d'Haïti dont la fondation remontait à 1880 et qui venait d'être compromise par les tractations de son haut personnel condamné dans le procès de la Consolidation. Jusque là, je veux dire jusqu'en 1910, l'Etat Haïtien n'avait encore contracté aucun emprunt sur le marché américain et malgré les efforts de la diplomatie américaine, les hommes d'Etat haïtiens, méfiants, aimaient mieux s'adresser au capitalisme européen, spécialement aux banques françaises, plutôt que de solliciter la finance américaine d'investir des capitaux dans nos entreprises. Mais, vous vous en souvenez, en 1910 le Département d'Etat intervint dans les pourparlers entre les représentants du Gouvernement haïtien et les groupes financiers français, fit pression sur le gouvernement d'Antoine Simon qui venait de lier partie avec des hommes d'affaires américains par le contrat Mac Donald relatif au chemin de fer de l'Artibonite et son corollaire d'exploitation de la figue-banane. Le gouvernement allemand, lui, aussi, intervint dans les tractations de l'emprunt. Finalement, on admit un compromis selon lequel les souscripteurs de l'emprunt se diviseraient comme suit: 6% seraient adjugés à l'Allemagne, 15% iraient à trois banques américaines dans lesquelles les intérêts allemands étaient prépondérants, 3% à la National City Bank of New York et le reste soit 74% à la France. Il était bien entendu que le profit net soit 72,3% de l'emprunt devait être affecté à liquider la dette flottante intérieure, à faire face aux obligations de la dette extérieure de 1875, de 1896 et de celle qu'on allait contracter. Une somme de deux millions de dollars

devait être réservée au retrait du papier-monnaie de façon à assainir complètement l'économie haïtienne. Mais, vous savez que par suite des multiples insurrections qui ont eu lieu depuis 5 ans, nous sommes en ce moment dans une situation financière extrêmement embrouillée et qui affecte notre statut international de peuple indépendant étant donné notre incapacité de faire face à nos engagements envers les puissances étrangères. Les États-Unis qui fournissent en ce moment armes, munitions et argent aux nations européennes en guerre, en profitent pour se substituer à elles dans nos relations politiques et économiques avec elles. Ainsi ce fut en vertu de ce mandat qu'ils se sont attribués — peut-être le lui ont-elles effectivement donné — que, en Septembre dernier, un contingent de matelots du navire de guerre américain «Mathias» est venu s'emparer de la réserve de 500.000 dollars livrés par la direction de la Banque Nationale d'Haïti qu'ils ont transférés à New York.

Comme vous le voyez, mon cher Président, la situation internationale de ce pays ne saurait être plus grave. Déjà, le Ministre Américain, M. Bailly-Blanchard a été, dit-on, jusqu'à Limonade offrir un traité d'assistance à Oreste Zamor moyennant une réforme douanière qui serait entreprise par une mission américaine. Qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Je l'ignore. Ce qu'il y a d'incontestable, c'est que le Département d'Etat est en pleine activité pour nous imposer un *modus vivendi* dont je ne connais pas la nature. En tout cas, le conseil que je me permets de vous donner, c'est de ne pas opposer un refus systématique à la tentative de négociation qui vous sera proposée. Il faudra discuter, causer, négocier et tâcher de tirer le meilleur parti des circonstances dramatiques dans lesquelles

nous nous débattons. Dans ces conditions, le choix du Ministre des Relations Extérieures est de capitale importance. Pour ma part, je vous suggérerais de demander sa collaboration à votre ami Ulrick Duvivier qui a été Ministre d'Haïti à Washington et qui connaît bien la diplomatie américaine dans notre hémisphère...»

Vilbrun Guillaume-Sam qui avait écouté mon exposé avec une attention soutenue, resta un moment silencieux, puis me dit :

«Nous n'avons pas de temps à perdre. Je suis tout à fait d'accord avec vous. La situation ne saurait être plus grave. Il faudrait consulter Duvivier cette nuit même et s'il accepte ma proposition, qu'il vienne me voir le plus tôt que possible, demain matin, pour une prise de contact».

La conversation s'acheva sur une entière communion d'idées en ce qui concerne la formation du cabinet. Je quittai les casernes à 2 heures du matin. Le même jour, plus tard, nous reprîmes le dialogue à un moment où le Président était seul. Je lui rendis compte de toutes les missions qu'il m'avait confiées. Ensuite, je lui parlai de la prochaine réunion de l'Assemblée Nationale au cours de laquelle il devait être élu Président de la République en confirmation du succès de sa prise d'armes et de sa prestation de serment en cette qualité. A ce propos, je lui fis part de certaines appréhensions manifestées par quelques-uns de ses amis. Il s'agissait d'une campagne active, menée par le Sénateur Stéphane Lafontant qui, en l'absence de M. Sudre Dartiguenave, très populaire dans les milieux parlementaires et encore retenu à l'Anse-à-Veau, briguit la présidence du Sénat. On savait que Lafontant et Vilbrun Guillaume-Sam étaient brouillés depuis quelque

temps. On craignait que l'ardent désir manifesté par le Sénateur de présider l'Assemblée Nationale au moment de l'élection présidentielle, ne cachât quelque dessein de manœuvrer l'Assemblée électorale pour faire échec à la candidature du chef de l'insurrection.

Vilbrun Guillaume-Sam sourit en écoutant mon propos et répondit tout simplement :

«Alors, que veut-on que je fasse là contre?».

Je suggérai qu'il fit appel à la sympathie des Députés et des Sénateurs réunis à la capitale afin de déjouer toute manœuvre éventuelle.

Il s'écria : «Non, mon ami, j'ai trop souffert de l'intrusion des Chefs d'Etat dans les affaires internes de notre parlement durant ma longue carrière de Député pour m'engager, moi aussi, dans la perpétration de cette détestable habitude. Laissons MM. les Sénateurs agir librement à l'occasion de l'élection du Président du Sénat. Advienne que pourra. D'ailleurs qui, voyez-vous, pourrait mieux convenir à la présidence de la haute Assemblée que M. Lafontant».

Je nommai le Sénateur Milfort Jean-François en ajoutant :

«Il est un ami sûr...»

Il répliqua vivement :

— Non, mon cher Price, vous savez comme moi que Milfort Jean-François n'est pas sérieux. Je respecte trop MM. les Sénateurs pour leur faire proposer d'élire Jean-François à la présidence de leur Assemblée.

Ainsi, MM. les Sénateurs poursuivirent leurs travaux préliminaires et élirent M.S. Lafontant à la présidence du Grand Corps. Il présida sans incident la séance de l'Assem-

blée Nationale au cours de laquelle Vilbrun Guillaume-Sam fut confirmé à la présidence de la République et prêta le serment constitutionnel.

Les jours suivants, le siège du Gouvernement fut transféré des Casernes à la Maison Laroche, au Champ-de-Mars qui, plus tard et pendant de longues années, servit d'Ambassade aux Etats-Unis d'Amérique. Les appartements privés du Chef de l'Etat occupaient l'étage supérieur tandis que le rez-de-chaussé logeait les services divers de la présidence y compris ceux de son Cabinet particulier.

Vilbrun Guillaume-Sam, aidé du Conseil des Secrétaires d'Etat, prit un soin vigilant à réformer le personnel administratif. Notamment, en ce qui concernait le contrôle des Douanes, il fit appel à la compétence et à l'honnêteté notoires des hommes comme Fouchard Martineau, J. P. Mexile, Manassé St.-Fort Colin et tant d'autres. Sans s'en vanter, son objectif consistait à combattre le préjugé défavorable que le procès de la consolidation avait fait naître contre lui. Ce fut dans ce contexte que se plaça le sens de l'observation suivante qu'il me fit concernant son fils Horace.

Ce jeune garçon de 25 ans environ, sachant de quelle haute estime son père accueillait mes conseils et mes avis, était venu solliciter mon intervention pour que le Président le nommât à un poste administratif. J'abordai le Chef de l'Etat sur ce thème en faisant valoir que ce jeune homme manifestait le désir de servir dans le cadre d'une fonction digne de sa valeur intellectuelle.

Vilbrun Guillaume-Sam fit une moue significative et me dit :

— «Quelle fonction me conseillez-vous de lui donner?

— «Vous pourriez le faire travailler sous vos yeux en le nommant Secrétaire-Adjoint au Conseil des Secrétaires d'Etat?

— «Ah! non. Y pensez-vous, Horace n'a pas la maturité suffisante pour assister aux délibérations du Conseil des Secrétaires d'Etat où tant de hautes et importantes questions sont souvent débattues.

— «Mais, alors, nommez-le «Payeur au Ministère de la Guerre!

Il sursauta comme si j'avais ravivé une blessure saignante et répondit promptement :

— «Je suis sûr que cette dernière proposition n'émane pas de vous spontanément. C'est lui qui vous a prié de m'en faire la suggestion. Non, mille fois, s'écria-t-il indigné. Il n'aura aucune fonction de cette catégorie. Il voudrait aller barboter dans les affaires d'argent de ce Département pour offrir mon nom en pâture au public. Décidément ce garçon n'a rien compris aux événements auxquels mon nom a été si malencontreusement mêlé.

Puis en un geste qui coupait court à toute discussion : Occupons-nous de choses sérieuses. Horace attendra...»

Je ne fus pas surpris de ce défoulement qui faisait jaillir le véritable aspect de cette personnalité encore tout endolorie des conséquences du procès de la consolidation. Je le laissai se calmer...

Je l'entrepris quelques instants après sur la question des postes diplomatiques dont quelques-uns méritaient de changer de titulaires. Nous en discutâmes l'opportunité et tombâmes d'accord sur tous les points. Mais, il me fit la remarque suivante :

«Il y a deux postes auxquels je ne désire pas toucher : celui de Washington et celui de Paris. Le premier est occupé par M. Solon Ménos, mon ennemi personnel, dont j'admire la très haute valeur. Je ne veux pas qu'il soit dit que mon gouvernement a déplacé un homme de cette envergure pour satisfaire une vieille rancune. Quant au poste de Paris, occupé par le Dr. Nemours Auguste, il est difficile de trouver une personnalité aussi brillante pour y remplacer mon vieil ami. Quand un pays est représenté par un Solon Ménos et un Nemours Auguste, il en tire prestige et considération...»

Dois-je clamer que j'étais heureux d'entendre de tels propos tombés des lèvres du Président de la République. Je me suis laissé emporter sur les ailes d'un optimisme incomparable. Je me disais qu'avec son amour de l'ordre et de la discipline, son ardent désir de se réhabiliter, il allait lancer le pays en des réformes structurelles qui le tireraient de l'impasse économique et financière dans laquelle cinq années de guerre civile et de brigandages consécutifs l'avaient enfermé. Hélas ! au fur et à mesure que les jours s'écoulaient, j'apprenais que des événements nouveaux venaient obscurcir l'horizon.

Et d'abord, peu de temps après la prestation de serment de Vilbrun Guillaume-Sam, des troubles avaient encore éclaté dans le Nord. Cette fois, c'était le Dr. Rosalvo Bobo, l'ancien Ministre de l'Intérieur de Davilmar Théodore dont le prestige intellectuel et la grande popularité parmi la jeunesse et la population capoises étaient notoire, qui s'était mis à la tête d'une nouvelle insurrection. Promptement, il avait balayé les autorités locales de la ville et s'en était emparé. Ce mouvement fit écho à Port-au-Prince où des conspirations s'ourdirent çà et là.

Evidemment, la réaction gouvernementale fut aussi énergique que rapide. Bientôt, la prison s'emplit de détenus et les Légations et Consulats débordèrent d'asilés. La situation était inquiétante. Des expéditions d'hommes, d'armes et de munitions se faisaient de temps à autre sur les champs de bataille. Personnellement, je n'avais pas une vue très nette sur l'étendue et la profondeur du mouvement. Le Président de la République ne s'en était pas ouvert à moi, je ne m'étais pas cru autorisé à le questionner. D'autre part, mon ami Probus Louis Blot qui pourrait me renseigner, avait abandonné son poste de Chef de Cabinet pour aller sur le terrain faire de l'action. De fait, en très peu de temps, qu'il avait été mis à la tête des troupes combattantes, il avait rétabli la situation en faveur du Gouvernement. Par une action audacieuse, il avait repris le Cap réputé inexpugnable avec les pauvres moyens dont nous disposons. Selon les habitudes irréprouvables de ce soldat-poète, Probus Louis Blot, empanaché de romantisme, grisé de lyrisme et non moins fervent de prouesses héroïques, burinait de magnifiques alexandrins entre deux combats dans la fumée capiteuse des mousquets et des obusiers.

C'était tout de même étrange de voir deux grands intellectuels — Probus Louis Blot et Rosalvo Bobo — se dresser l'un contre l'autre dans la furie sanglante des mêlées fratricides. Signe des temps ! Image déconcertante des dissentiments qui ont constamment et maintenant plus que jamais, empêché les élites de ce pays de se joindre en faisceau pour la gloire et le salut de la patrie commune ! Il y avait là l'un des aspects les plus déplorables de cette perturbation sociale dans laquelle se débat la nation depuis ses origines.

En tout cas, à Port-au-Prince, un autre soldat, zélé mais fruste et de plus, cuirassé d'ocillères, Charles Oscar, commandait l'arrondissement. Il était préposé à prévenir toute éclosion d'émeutes à la Capitale. Un phénomène d'un autre genre, celui-là. Je l'ai connu, naguère, tout au début de sa carrière. Jeune officier, membre du corps des aides-de-camp du Président Hyppolite. Il habitait une maisonnette de la rue des Miracles, dans le bloc face au Nord, entre la rue du Peuple et la rue du Dr. Aubry. Nous étions de proches voisins. Je logeais chez les Décartel. Notre maison joignait celle de Mr. et Mme. Charles Oscar. De surcroît, je voyais chaque matin le jeune officier, grand, mince, élégamment sanglé dans son uniforme qui faisait manœuvrer les soldats de la garde présidentielle au moment où je traversais la Place Toussaint Louverture pour aller faire mon service d'étudiant en médecine à l'hôpital militaire, devenu depuis l'Hôpital général.

A ses heures libres, il exerçait le modeste métier de sellier. C'était en 1895-1896. Je l'ai perdu de vue pendant un assez longtemps pour ne le retrouver que 19 ans plus tard, en 1914, à Jacmel dont il commandait l'arrondissement, nous étions alors tous les deux en service commandé. J'étais, moi, chargé par le Département de l'Education Nationale de faire une inspection pédagogique en qualité d'Inspecteur-Général de l'Instruction publique, dans les arrondissements de Port-au-Prince, de Saltrou, de Jacmel et des Cayes. Je partis de Pétionville à dos de mule, à travers les sections rurales de Trou-Coucou, les vallées et les pics de la Selle pour aboutir à Saltrou. Les autorités locales des arrondissements visités avaient reçu l'ordre des Départements de l'Intérieur et de l'Education Nationale

de garantir la poursuite de ma mission en me fournissant guides et chevaux au cours de cette longue randonnée de plus de trois cents kilomètres. A mon passage à Jacmel, venant de Marigot, Charles Oscar m'accueillit fort aimablement. Il me logea dans une pièce de l'Hôtel de l'Arrondissement où le vacarme formidable de la soldatesque, constamment sur le qui-vive, m'empêchait de dormir au-delà de vingt-quatre heures. Je pris congé de mon brave amphytrion et me réfugiai dans une pension de famille pendant la durée de mon séjour à Jacmel. Jusqu'alors, j'avais trouvé chez Charles Oscar un homme de bon commerce sans le complexe d'anxiété et d'appréhension que je découvris chez lui au moment où, Commandant de l'Arrondissement de Port-au-Prince, il devait y maintenir l'ordre et assurer la sécurité du Gouvernement. Or, à plusieurs reprises je le surpris en flagrant état de nervosité, prêt à accomplir des actes insensés.

J'en donnerai deux exemples typiques.

Un jour, je traversais le Champ-de-Mars du nord au sud. C'était alors une place uniformément nue si l'on excepte l'érection d'une quelconque statue de J. J. Dessalines. J'allais au Palais, Charles Oscar en revenait à cheval, suivi de son officier d'ordonnance. Du plus loin, qu'il me vit, il me fit un signe très pressant d'appel et me rejoignit aussitôt.

Une bonne nouvelle, m'annonça-t-il, exubérant.

— Quoi donc?

— J'ai mis la main sur Charles Zamor, s'exclama-t-il.

— Comment, m'étonnai-je, un homme si malin a-t-il pu se laisser entraîner à quelque douteuse aventure en

désertant la Légation de France où il était à l'abri de tout ennui? J'avoue ne pas comprendre un tel besoin de turbulence.

— Mais, non, répondit Oscar. Il n'a pas quitté son asile.

— Alors, expliquez-vous. Je comprends de moins en moins que vous l'avez pris.

— Vous allez saisir ma pensée. Je veux vous apprendre qu'un hougan m'a formellement promis de me l'amener...

A ces mots, j'éclatai de rire. Oscar se fâcha presque et me dit en termes narquois :

— Vous jouez «au blanc». Eh! bien, je vous affirme que si le moyen que je crois excellent, ne réussit pas, je pénétrerai à la Légation de France pour m'emparer de Zamor mort ou vif.

Et il éperonna son cheval en toute hâte...

Je restai éberlué par la stupidité du propos. Dès que j'eus atteint le Palais, j'en informai le Président qui haussa les épaules et qualifia l'algarade d'Oscar de bravade inconsistante...

Une autre fois, je fus également choqué d'une action insolite du Commandant de l'Arrondissement de Port-au-Prince.

De Pétionville où j'habite depuis si longtemps, j'avais, à un moment donné, une écurie bien montée pour assurer mes communications avec Port-au-Prince. Mon ami Pradel avait bien voulu augmenter le nombre de mes chevaux d'une unité de valeur. Un dimanche matin, j'expédiai Montauban, mon fidèle messenger, à Port-au-Prince, sur le cheval de Pradel. A ma grande surprise deux heures plus tard, un coup de téléphone m'informa que mon mes-

sager avait été arrêté et déposé en prison aux ordres du Général Charles Oscar. Je descendis au plus vite pour savoir de quelle infraction il était accusé. Il me fut impossible de rencontrer immédiatement le général qui était en tournée à travers la ville. Je fis le tour de Port-au-Prince avant de me trouver sur ses pas. J'eus toutes les peines du monde à le dissuader de l'erreur qu'il avait commise en prenant mon messenger pour un missionnaire politique venu de Jacmel à l'adresse de Pradel — considéré comme un adversaire du gouvernement — puisque le suspect était sur un cheval de Pradel que lui, Oscar, avait identifié. Et le général se gargarisait d'avoir opéré un magnifique coup de filet policier.

Et voilà en quelle étrange gageure le gouvernement de Vilbrun Guillaume-Sam était englué ayant à la tête de sa police un agent aussi actif que borné. Je dois ajouter qu'à ce moment-là papillonnait dans l'entourage du Président une mafia qui était parvenue à lui faire commettre les erreurs les plus inattendues. L'une de ces erreurs fut la nomination de Milfort Jean-François au Ministère de la Guerre. J'en fis la remarque au Président et lui en exprimai mon étonnement en lui rappelant l'opinion sévère qu'il avait exprimé sur Jean-François. Il ne put s'empêcher de m'avouer avec mélancolie qu'il avait cédé à la pression de son entourage. Il ne tarda pas d'ailleurs à s'en repentir amèrement puisque le Ministre envoyé dans le Nord pour prendre la direction des opérations, montra son agilité de zèbre au premier contact avec l'ennemi. Mais telle était l'atmosphère d'intrigues et de manigances autour du Chef de l'État que ses plus fervents amis s'abstenaient d'aller le voir. L'un d'entre eux surtout servait de cible à leurs

machiavéliques combinaisons. Ces délateurs savaient en quelle haute estime, Vilbrun Guillaume-Sam tenait Pradel. Ils s'efforcèrent de le démolir. Le Président malgré tout résistait à cette pression démoralisante. A la fin il s'en ouvrit à moi et m'apprit que chaque semaine et de toute la province lui parvenaient des rapports dénonçant Pradel comme le plus ardent conspirateur contre son gouvernement. «Tenez, ajouta-t-il, ce soir même, la police m'a prévenu qu'entre onze heures et minuit, il doit y avoir une réunion de conjurés chez lui».

— Croyez-moi, répondis-je, tous ces rapports émanent d'une seule et même source : votre Cabinet. C'est de là que partent des ordres adressés à des agents en province et dans toutes les directions pour que vous soient mises sous les yeux des informations relatives à une conspiration «pradéliste». Vous avez vous-même condamné Pradel à ce sort lorsque publiquement vous avez fait l'éloge de sa grande valeur d'homme public...

«Il y a, dites-vous, un rendez-vous de conjurés chez lui cette nuit? Eh bien! Je vais m'y rendre à l'heure indiquée pour vous démontrer le néant de l'information.

Ainsi fut fait. Je frappai à la porte de mon ami entre onze heures et minuit. Il ragea quand il reconnut ma voix. Il se réveilla en grommelant et nous restâmes longtemps à bavarder sans qu'il eût jamais soupçonné jusqu'à sa mort que j'étais venu chercher le témoignage d'une dénonciation calomnieuse.

Et lorsque le lendemain, je prouvai au Président quel était le mécanisme de ce démoniaque système de démolition des personnalités qui lui étaient attachées, il resta soucieux et décontenancé. Il me pria de demander à Pra-

del de venir le voir souvent afin de couper court à ce tripotage malfaisant.

Quoi qu'il en fût, l'ennemi intérieur ne désarma pas. Et le pauvre Chef de l'État s'énervait, s'irritait, s'emportait si souvent qu'il avait fini par donner l'impression à plus d'un qu'il s'enivrait. On en donna l'alarme à quelques uns de ses proches. Le vieux Général T. A. S. Sam, aveugle et invalide me fit appeler et me tint le propos suivant :

«Je me suis laissé dire que Vilbrun vit dans un état répété de colère. On croit qu'il prend un verre de trop. Il faudrait aller attirer son attention sur une telle situation qui est pleine de périls pour lui et pour la nation».

Je m'élevai vivement contre la mission dont le Général T. A. S. Sam voulut me charger en excipant de la délicatesse de la démarche. J'objectai que pareil rôle lui incombait plutôt qu'à moi. N'était-il pas l'ancien, chargé d'âge et d'expérience, et qui avait de surcroît l'autorité d'avoir exercé la haute fonction dont est maintenant nanti son ancien pupille?

Je déclinai mon incompetence. Mais je n'arrivai pas le convaincre. Il persista et me fit observer que nous n'avions pas le droit ni l'un ni l'autre de laisser notre parent aller au devant d'une catastrophe imminente...

Je cédaï à ce suprême argument, pris congé du Général T. A. S. Sam et me rendis incoutinent au Palais National où je fus reçu immédiatement par le Président. A ma déclaration, que j'étais porteur d'un important message du Général T. A. S. Sam à son adresse, il m'offrit un siège en face de lui dans sa salle à manger. Mais j'avais remarqué la présence de quelqu'un d'autre dans la pièce. Je lui

en fis l'observation en spécifiant que ce dont il s'agit était trop grave pour être entendu par une tierce personne.

— Qu'est-ce donc? Un complot? Une révolution de palais?

— Plus grave que tout cela...

— Alors, entrons dans ma chambre à coucher...

Je l'y suivis et nous nous assîmes côte à côte sur son lit.

— Mon cher Président, fis-je, le Général T. A. S. Sam, alarmé d'un propos qu'on lui a rapporté, tant à lui qu'à Démosthènes, m'a chargé de vous informer que la rumeur qui court, c'est que vous donnez l'impression d'un homme qui abuse de l'alcool. On a peur de vous approcher tant on vous trouve irritable»...

Au fur et à mesure que je parlais, calme et mesuré, mon interlocuteur pâle, les yeux exorbités, exacerbé, semblait devenir un fauve, prêt à bondir.

Il éclata soudain :

— M'avez-vous jamais vu ivre?

— Ah! ça non, répondis-je précipitamment. Si jamais je vous avais surpris une fois, une seule fois, en un tel état je n'aurais pas donné au Président T. A. S. Sam l'opportunité de me faire appeler pour vous en faire le reproche. J'aurais respectueusement attiré votre attention tout de suite sur le danger qu'une pareille attitude comporterait pour vous, pour votre famille, pour vos amis, pour la nation. Car vous ne vous appartenez pas. Vous avez endossé une redoutable responsabilité. Vous devez être toujours prêt à y faire face d'une façon lucide et sensée».

Ma réponse produisit un effet fondroyant sur lui. Il se détendit instantanément, devint froid et recueilli. Puis, il me prit la main et me dit :

—Merci, mille fois merci. Non, non, mon cher Price, il n'est pas exact que je me laisse aller à des excès de boisson. Vous pouvez en donner la formelle assurance au Président Sam. Je le jure sur l'honneur. Si je prends quelquefois un air bourru et revêché, ce n'est qu'un masque. Je me sens enveloppé d'une telle atmosphère de mensonge, de fourberie et de trahison que je crois devoir inspirer une certaine terreur afin de désarmer ceux qui ourdissent des machinations autour de moi».

Il se leva et alla fermer toutes les persiennes de la chambre. Puis, il reprit lentement :

«Voyez-vous, même ma femme n'aurait pas pris l'initiative de la démarche qui vous amène ici, ce matin. Encore une fois, merci...»

Et, dans le silence d'une profonde méditation, l'homme entièrement absorbé par sa propre pensée et par la gravité des soucis qui l'accablaient, prononça les paroles suivantes comme s'il avait un obscur pressentiment du sort qui lui était réservé :

«Si vous aimez quelqu'un, mon cher Price, ne souhaitez pas qu'il devienne Chef de l'Etat».

Sur ce thème de désenchantement, je pris congé de lui.

La situation générale continuait à inspirer des inquiétudes de plus en plus grandes.

Dans le nord, la guerre civile faisait rage. Une fois de plus, cette région jadis si florissante s'appauvriissait en profondeur.

A Port-au-Prince, un fait nouveau préoccupait gravement le Gouvernement. Il venait d'aborder l'examen du plus difficile problème qui puisse se poser devant l'attention des hommes d'Etat responsables de l'honneur et de la dignité de ce pays. Il ne s'agissait de rien de moins que de la mission dont M. Woodrow Wilson avait chargé M. Paul Fuller auprès des autorités haïtiennes qualifiées. Pour donner plus de poids à la mission de son mandataire, le Président des Etats-Unis en avait fait un Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire chargé de Mission spéciale. Il était autorisé à présenter au gouvernement un projet de convention politique et financière. Le principal objectif de ce projet consistait à offrir au gouvernement l'assistance américaine pour établir la paix et la sécurité en Haïti et sauvegarder les intérêts étrangers engagés dans l'économie haïtienne.

Le problème ainsi posé sollicitait une discussion serrée de fond et de forme.

Mais, si étrange que cela puisse paraître à ceux qui connaissent peu ou prou, la souplesse multiforme de la diplomatie américaine, ils s'étonneront de savoir que jusqu'en Mai 1915, voire jusqu'au 27 Juillet 1915, le Département d'Etat n'avait pas encore arrêté d'une façon nette et définitive quelle modalité adoptée pour opérer une interférence dans les affaires haïtiennes. Les documents officiels accessibles maintenant aux investigations des chercheurs révèlent que Washington oscillait entre l'application d'une mesure équivalant à l'amendement Platt ⁽¹⁾ et celle de nous imposer un Receveur Général des Douanes comme l'expérience en avait été faite en République Do-

(1) C. f. L. L. Montaigne: Loc. cit: PP. 204-213.

minicaine. On peut encore avancer que le principe même d'une intervention quelconque dans les affaires haïtiennes était assez problématique, à un moment donné, du moins, si l'on s'en rapporte aux assurances officielles qui en furent données à nos représentants diplomatiques. Ainsi, en deux fois, en 1902 et 1905, M. Jacques Nicolas Léger, alors Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire d'Haïti à Washington, s'en était inquiété et en avait posé la question au Département d'Etat. C'était, d'une part, au moment où malgré le vote négatif du Sénat, M. Théodore Roosevelt avait conclu un Accord exécutif avec le Gouvernement Dominicain pour installer chez nos voisins un Receveur ou Collecteur des recettes douanières, destiné à répartir les revenus de la République à ses créanciers étrangers au prorata des dettes publiques.

D'autre part, la même démarche du Représentant diplomatique d'Haïti avait été faite pendant le procès de la consolidation qui avait provoqué tant de réactions des puissances étrangères contre le gouvernement de Nord Alexis.

M. Powel, alors Ministre Plénipotentiaire et Envoyé Extraordinaire des Etats-Unis en Haïti, avait transmis au Département d'Etat l'opinion de certains commerçants étrangers qui préconisaient contre nous un traitement similaire à celui infligé à la République Dominicaine.

A ces diverses démarches, M. Hay, Secrétaire d'Etat, avait répondu par la note suivante :

«Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique n'a l'intention d'annexer ni la République d'Haïti, ni la République Dominicaine et n'a pas non plus le désir de prendre possession ni de l'une ni de l'autre soit par la force, soit par des négociations, et même si les citoyens de l'une

et de l'autre République sollicitaient l'incorporation de leur pays à l'Union Américaine, il n'y aurait pas d'inclination de la part du Gouvernement National, ni non plus dans la sphère de l'opinion publique d'agréer, une telle proposition. Nos intérêts sont en harmonie avec nos sentiments en vous souhaitant une paix continue, la prospérité et la conservation de votre indépendance». (1)

Sur la foi d'une telle déclaration, on pouvait conclure que Haïti était indemne de toute menace d'intervention américaine dans la solution de ses problèmes domestiques — à une condition, cependant : il fallait que la paix intérieure ne fût pas troublée et que ne fussent pas dissipés les moyens dont nous disposons pour faire face aux obligations que nous avons contractées envers l'étranger. C'était en quelque manière nous proposer de trouver la solution de la quadrature du cercle étant donné que l'ambition invincible de nos candidats à la présidence d'accaparer le pouvoir par la force, plonge le pays tous les quatre ou cinq ans dans la guerre civile.

Evidemment, entre 1889 et 1902, nous eûmes une exceptionnelle période de paix. Mais, entre 1908 et 1915, le cycle infernal des insurrections avait été rétabli. D'Antoine Simon à Vilbrun Guillaume-Sam, il y eut une course présidentielle échevelée : sept chefs d'Etat se sont succédé au pouvoir en sept ans. Nous avons vraiment dépassé la mesure du désordre.

Et quelle fut la situation financière du pays en ce laps de temps?

Catastrophique.

(1) Cf. Haïti and The United States 1714-1938 par Ludwell Lee Montague.- Duke University Press Durham, North Carolina 1940 PP. 190-191.

Dans une communauté où le budget de l'Etat était basé uniquement sur les taxes douanières prélevées à l'exportation des denrées agricoles à l'étranger et sur l'importation des marchandises d'outre-mer, il est certain que les troubles civils exerçaient une profonde perturbation sur le mode de production du café qui était la principale et la plus rentable denrée d'exportation. L'Etat acculé, recourut aux expédients des emprunts sur place à des taux excessifs pour faire face aux dépenses courantes et aux charges écrasantes des armées mercenaires perpétuellement en campagne. Aux emprunts de 674.000 dollars en 1911 émis au taux de 81%, il fallait ajouter ceux de 609.000 dollars en 1913 au taux de 78%, ceux de 714.000 dollars en 1914, puis ceux de Juin 1914 de 525.000 dollars aux taux de 60%. Les Maisons allemandes de la place de Port-au-Prince furent les gros souscripteurs de ces divers emprunts. Il en résulta que les intérêts allemands du point de vue commercial et financier avaient acquis une importance considérable dans notre économie. Ils étaient contrebalancés par les intérêts français qui, depuis l'époque coloniale, avaient toujours eu la prépondérance dans nos affaires, étant donné que notre première dette extérieure, en 1825, de \$ 30.000.000 avait été cotée à la Bourse de Paris pour faire face à l'indemnité réclamée par la France en compensation de la valeur des propriétés coloniales confisquées par l'Etat après notre guerre de l'indépendance. En outre, il faut considérer que le marché du Havre avait toujours été la place favorite de nos transactions sur le café et que «l'article de Paris» était la marchandise la plus recherchée de notre commerce. Ce ne fut qu'à une époque fort tardive, vers 1904, que des spé-

culiateurs hardis ont commencé à introduire les capitaux américains dans notre économie sous la forme de contrats de chemins de fer et de plantations de figues-bananes. Ebauchés sous Nord Alexis, ils n'ont acquis quelque importance que sous Antoine Simon, en 1910. Puis, plus tard, les trois groupes de capitalistes — français, allemands et américains — s'associèrent au moment où le gouvernement d'Antoine Simon voulut contracter un emprunt sur la place de Paris de cinquante millions de francs.

Ce projet d'emprunt concédé à la Banque de l'Union Parisienne comme nous l'avons précédemment établi — on nous excusera d'y revenir — provoqua chez les banquiers allemands et américains le plus vif désir d'une coopération au succès de l'opération. Leurs gouvernements respectifs intervinrent pour que leurs nationaux eussent une participation à la réalisation du dit emprunt. A quoi le gouvernement haïtien finit par consentir en se soumettant à la pression exercée sur lui. Ainsi furent liés les intérêts financiers et économiques de ces trois pays dans les affaires de notre communauté. Que la nation n'eut tiré aucun avantage appréciable dans cette collusion économique-financière, il n'y a qu'à constater l'état de misère endémique dont nous avons souffert avant, pendant et après les tractations dont il s'agit pour nous en rendre compte. Par contre, le résultat indéniable de cette coalition de la finance internationale en augmentant inconsidérément le poids de notre dette extérieure a affermi le prétexte des trois puissances d'intervenir dans nos querelles intestines pour protéger leurs intérêts soi-disant menacés alors que par principe, nos révolutionnaires ont toujours respecté les propriétés étrangères et obéissant à une tradition séculaire, nous nous sommes toujours efforcés de faire face à

nos engagements en payant les revenus des capitaux engagés dans notre commerce et notre industrie. Cependant, il n'est pas moins vrai, que la répétition indéfinie des insurrections ne pouvait ne pas mettre en péril l'économie d'un pays en perpétuel état d'instabilité.

Par ailleurs, si la victoire des Etats-Unis dans la guerre hispano-américaine lui a permis de s'établir tant à Puerto Rico, qu'à Cuba par l'amendement Platt et surtout par la prise à bail de la pointe de Guantanamo, elle a eu par dessus tout la conséquence suprême de mettre à la disposition du gouvernement de Washington, les bases les plus adéquates pour organiser la défense du Canal de Panama dont il s'est constitué l'intraitable gardien. Peu à peu, il a éliminé les prétentions de la Grande Bretagne et celles plus réticentes de la France à l'exercice d'un tel privilège malgré les possessions insulaires de ces deux grandes puissances dans l'archipel des Antilles. En fait les Etats-Unis, après 1898, ont fait de la mer des Caraïbes leur mer intérieure. Par conséquent, ils ont développé leur marine militaire et lui ont attribué une capacité offensive digne du rôle qu'ils se sont octroyé. (1) Dès lors, peu leur importait donc d'acquérir par la violence ou par négociations la presqu'île du Môle St.-Nicolas, cet autre promontoire stratégique dont ils avaient convoité la possession pendant plus de cent ans pour se heurter au constant refus d'y consentir par des gouvernements haïtiens.

Washington n'en avait plus besoin à la condition, néanmoins, que cette presqu'île ne tombât pas dans l'or-

(1) Il ne nous semble pas nécessaire de dire que toute cette conception de la politique internationale et interaméricaine a soudainement changé après la guerre mondiale 1940-1945 et surtout à l'avènement du castrisme à Cuba.

bite d'une autre grande puissance, fut-ce pourquoi la tactique américaine s'orienta vers un autre objectif en insistant auprès des gouvernements haïtiens pour que le Môle St.-Nicolas ne fit jamais l'objet d'aucune transaction avec un autre gouvernement quel qu'il fût. Et ce fut l'une des raisons qui les inclina en 1902 à refuser l'offre venue de Paris de se joindre à la France et à l'Allemagne pour établir un contrôle sur les finances haïtiennes. Ce fut dans un dessein similaire que M. Bryan, le 25 Juillet 1915, écarta la proposition du Chargé d'Affaires Allemand à Washington qui sollicita le privilège au nom de son gouvernement que l'Allemagne fit partie de toute intervention étrangère dans les affaires d'Haïti au moment où le Département d'Etat allait, enfin, imposer sa volonté au gouvernement haïtien à la suite des terribles événements dont nous allons bientôt entamer le récit.

Et d'abord, il convient de noter qu'à l'occasion des difficultés survenues entre la Banque et les gouvernements successifs qui se sont succédé au pouvoir depuis la chute de Michel Oreste, la Banque Nationale d'Haïti avait systématiquement refusé d'avancer des fonds soit à Oreste Zamor, soit à Davilmar Théodore pour assurer le service des allocations budgétaires. Ce dernier recourut à l'émission de Bons du Trésor que le public gouailleux avait surnommés «Bons Da». La dépression économique et financière s'en accrut d'autant. Le Département d'Etat crut opportun de profiter de ce moment psychologique pour faire ses offres d'assistance soit à Zamor, soit à Théodore. Ces deux Présidents n'eurent même pas la faculté de discuter amplement la modalité de cette assistance étant donné la brièveté de la durée de leurs gouvernements respectifs. Ne fut-ce pas à son quartier-général de Limonade que

Zamor reçut M. Bailly-Blanchard, Ministre américain et que leurs pourparlers aboutissent à un résultat négatif? Moins de quinze jours plus tard, Zamor fut contraint d'abandonner la Présidence et de partir pour l'exil. Son successeur D. Théodore, anxieux de faire reconnaître son gouvernement par Washington, en reçut l'avis que cette formalité serait accomplie aussitôt que le nouveau Président consentirait à signer une Convention avec le Département d'Etat qui permettrait aux deux parties d'instituer comme à Santo Domingo R. D. une agence destinée à recevoir les recettes douanières et d'en faire la répartition au prorata des créanciers de la République. La proposition américaine fut soumise au Corps Législatif qui la repoussa avec indignation. Et Théodore, lui aussi, ne tarda pas à prendre le chemin de l'exil quand l'insurrection de Vilbrun Guillaume-Sam, partie du Cap en Janvier, arriva en Février 1915 à Port-au-Prince. Incontinent, le Département d'Etat expédia deux émissaires MM. Fort et Smith, chargés d'entrer en rapport avec le nouveau gouvernement pour renouveler sous une forme quelconque les propositions à peu près similaires à celles qui n'avaient pas obtenu le succès désirable auprès des prédécesseurs immédiats de Vilbrun Guillaume-Sam.

Le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures du gouvernement fraîchement installé, M. Ulrick Duvivier, prit contact avec les deux agents de Washington et leur posèrent la question préalable à savoir s'ils étaient munis des Pleins Pouvoirs qui les habilitaient à discuter et à conclure éventuellement tout Traité ou Accord au nom du gouvernement de Washington. Ils n'en avaient point. Ils avaient beau arguer qu'ils étaient des représentants

spéciaux de M. Wilson. Aucun document officiel ne le prouvait. Leurs observations n'étaient pas valables. Alors, Washington éleva M. Paul Fuller au rang de Ministre Plénipotentiaire et d'Envoyé Extraordinaire, Représentant personnel de M. Woodrow Wilson, Président des États-Unis d'Amérique et le nantit de tous les documents appropriés qui le qualifiaient, au nom de son gouvernement, à négocier tout traité digne de répondre aux desiderata du Département d'Etat.

Il est utile de faire remarquer que le projet de convention qu'allait présenter M. Fuller au gouvernement haïtien ne contenait pas la clause du *Customs receivership* (Receveur Général des Douanes) tel qu'elle avait été stipulée par les prédécesseurs aux gouvernements de Zamor et de Théodore. C'était cette clause qui, selon l'opinion du Département d'Etat, avait fait échouer les négociations antérieures. Le nouveau texte, comme on va le voir, était basé sur quatre points principaux à savoir :

1o) Haïti devait prendre l'engagement de n'aliéner le Môle Saint-Nicolas à aucune puissance étrangère par bail ou autrement;

2o) Les États-Unis s'engageraient à défendre l'indépendance haïtienne contre toute agression extérieure;

3o) Les États-Unis aideraient le gouvernement haïtien à maintenir la paix intérieure;

4o) Le gouvernement haïtien soumettrait la totalité de sa dette publique à une procédure d'arbitrage sans discrimination envers ou contre aucun de ses créanciers. Tel était, en substance, le contenu du projet de Convention qui allait être soumis à l'appréciation du gouvernement de Vilbrun Guillaume-Sam.

Il fut, en effet, présenté à la discussion du Conseil des Secrétaires d'Etat qui en accepta le principe. Et le Gouvernement associa les Chambres Législatives par le truchement des Comités des Relations Extérieures de la Chambre des Députés et du Sénat de la République aux négociations qui devaient s'ensuivre afin que par l'échange des observations et des concessions mutuelles, on arrivât, de part et d'autre à aboutir à l'élaboration d'un texte acceptable aux deux parties.

La discussion s'engagea aussitôt dans une atmosphère de courtoisie et de bonne volonté réciproque. Projet et contre-Projet furent échangés avec une bonne grâce qui faisait augurer qu'on aboutirait à un résultat satisfaisant pour l'une et l'autre des Hautes Parties contractantes.

Voici d'ailleurs les textes authentiques tels qu'ils résultent de la photo-copie du rapport de M. Fuller adressé à son gouvernement et des copies tirées des archives de M. Ulrick Duvivier et dont j'ai eu connaissance grâce à l'obligeance amicale de son fils M. Ulrick Duvivier fils.

Rapport de M. Paul Fuller au Secrétaire d'Etat M. William Jennings Bryan : (1)

M. le Secrétaire.

Après que vous avez eu l'opportunité de lire et de mûrement réfléchir sur le rapport de M. Fuller, j'apprécierais beaucoup un exposé de votre opinion quant à ce qui doit être entrepris au bénéfice d'Haïti et les méthodes à employer pour réussir. Je suis très soucieux à ce sujet.

(1) Traduction de M. Paul Lizaire.

Une action de notre part s'avère nécessaire, et il est indubitable que ce serait une erreur d'y surseoir plus longtemps.

Agréez mes salutations distinguées.

W. W. (2)

*
* *

14 Juin 1915

*A l'Honorable Secrétaire d'Etat
Washington D. C.*

Monsieur,

J'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant concernant ma mission en la République d'Haïti où je fus envoyé en qualité de Commissaire des Etats-Unis.

Pour être aussi succinct que possible, je négligerai de faire état des circonstances préliminaires à ma nomination et à mon voyage et de mentionner la courtoisie extrême du Département de la Marine et celles des Attachés qui ont contribué à mon arrivée rapide à Port-au-Prince. Je décrirai mes activités après mon arrivée en la capitale d'Haïti le 14 Juin 1915.

Je fus accueilli par M. Robert Best Davis, Secrétaire de la Légation américaine à Port-au-Prince qui me conduisit immédiatement à la Légation Américaine. Mr. Davis me fit savoir que la révolution conduite par le Dr. Rosalvo Bobo avait réalisé de substantiels progrès des trois ou quatre jours qui avaient précédé mon arrivée et que le Gouvernement avait subi le 13 Mai des pertes estimées lourdes. Le Commandant du

(2) Ces initiales sont celles de M. Woodrow Wilson (Note de l'auteur).

Nashville m'apprit qu'il avait reçu l'ordre de faire voile vers Progresse immédiatement après m'avoir débarqué à Port-au-Prince. Vu la nature de mes instructions qui m'autorisaient à offrir au Gouvernement de Port-au-Prince une aide effective en vue de la répression de toutes insurrections présentes et à venir, sous la condition expresse que le Gouvernement accepterait les conditions que nous lui soumettrions; d'autre part, en raison des progrès réalisés par les révolutionnaires, je câblai le 14 Mai au Département pour demander de passer de nouvelles instructions en vue du maintien du «Nashville» en rade de Port-au-Prince jusqu'à ce que j'eusse l'occasion de soumettre mes propositions et de décider une réponse.

Le 15 Mai, je reçus un câble du Département m'informant que le Commandant du Nashville avait reçu par télégraphie sans fil les instructions nécessaires pour rester en rade de Port-au-Prince jusqu'à nouvel ordre.

Dans la matinée du samedi 15 Mai, le Secrétaire de la Légation, M. Davis, se rendit au Ministère des Affaires Etrangères pour informer le Ministre responsable de mon arrivée et solliciter une entrevue au cours de laquelle je pourrais présenter une copie de ma lettre de créance.

Un rendez-vous fut fixé au lundi 17 Mai à 10 heures 30 a. m. Je me rendis aux Relations Extérieures accompagné de Mr. Davis. J'exposai au Ministre l'objet de ma mission et lui montrai une copie de ma lettre de créance qui lui fut subséquemment remise. Je fis part au Ministre des sentiments amicaux et sympathiques que le Gouvernement des Etats-Unis nourrissait à l'égard de la République d'Haïti et je lui remis un message émanant du Secrétaire d'Etat des Etats-Unis qui y exprimait sa satisfaction d'ap-

prendre le choix fait par le Président Sam de M. Ubrick Duvivier pour le poste de Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères. Je lui fis part de ma sympathie personnelle envers son Gouvernement et le peuple haïtien et de mon désir d'entretenir avec lui personnellement et avec son administration, les relations les plus cordiales. Je lui demandai alors d'arranger un rendez-vous avec le Président au cours duquel je pourrais avoir l'honneur de remettre l'original de ma lettre de créance et d'énoncer l'objet de ma mission. Le Ministre me reçut cordialement et m'assura que ce serait un plaisir de conférer avec moi sur n'importe quel sujet que le Gouvernement des Etats-Unis souhaiteraient discuter. Il exprima ses regrets concernant le départ prématuré de l'ancienne commission envoyée par le Gouvernement des Etats-Unis et que cette commission se fut sentie, obligée de partir sans avoir obtenu aucun résultat positif.

Le mercredi 19 Mai, je reçus une invitation officielle signée du Ministre des Relations Extérieures relative à un rendez-vous avec le Président en audience publique, le Jeudi 20 Mai à 10 heures et au jour fixé, le Chef du Protocole passa me prendre à la résidence de Mr. Davis et nous conduisit tous les deux au Palais dans la voiture présidentielle avec une escorte de cavalerie. Je fus reçu cérémonieusement et cependant avec la plus grande cordialité par le Président et par son Cabinet. Je présentai officiellement ma lettre de créance et après les compliments d'usage, parlai au président de l'opportunité d'une entrevue privée au cours de laquelle je lui soumettrais les diverses propositions que le Gouvernement des Etats-Unis m'avait autorisé à lui soumettre. Dans l'après-midi du même

jour, je reçus une invitation de me rendre au Palais National à 4 heures 30, le jour suivant, (21 Mai). En conséquence, je me rendis au Palais et causai longtemps avec le Président et le Ministre des Relations Extérieures.

Je lui expliquai les divers points inclus dans ma lettre d'instructions écrites et il s'exprima comme étant entièrement d'accord avec les vues du Gouvernement américain, mais m'invita à soumettre les diverses propositions par écrit afin de pouvoir les discuter avec les autres membres de son Cabinet.

Le Samedi 22 Mai, je préparai un projet de Convention que j'envoyai le midi ou le même jour au Ministre des Relations Extérieures ainsi que le texte que je câblai au Département d'Etat à Washington. Cette Convention était accompagnée d'une lettre dans laquelle je déclarais :

«A la signature d'une Convention dans la forme référée, ce sera mon grand honneur et mon plaisir de présenter à Son Excellence, le Président de la République, une lettre formelle de reconnaissance dont je suis le porteur».

Après réception de ces propositions, le jour même, le Ministre des Relations Extérieures passa me voir à la Légation. Il déclara qu'en raison de la nature de mes propositions, il désirait m'informer que les révolutionnaires de Bobo recevaient des armes et des munitions des Dominicains et qu'il savait de source digne de foi, que Señor Arias employait son influence à l'appui du Dr. Bobo. Il déclara que le Président serait reconnaissant de voir les Etats-Unis utiliser leurs bons offices en vue d'empêcher toute assistance future de cette nature.

Je lui expliquai que je ne pensais présenter aucune demande de cette nature avant d'avoir préalablement

obtenu l'accord de son gouvernement aux propositions que j'avais été chargé de soumettre.

*
* *

Le texte de la Convention proposée et soumise à la date précitée est ainsi libellé :

Le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de la République d'Haïti animés du désir de resserrer davantage les liens d'amitié qui existent entre les deux pays;

Les Hautes Parties contractantes convaincues des avantages mutuels qu'elles peuvent tirer de relations commerciales et financières plus étroites que l'introduction en Haïti de capitaux assurés d'y trouver un emploi suffisamment rémunérateur et entourés de toutes les garanties nécessaires est reconnue indispensable au développement économique d'Haïti.

Le Président de la République d'Haïti constitutionnellement élu, qui, par des actes déjà accomplis par son gouvernement, prouve son sincère désir d'assurer au pays par l'exécution entière et fidèle des lois, une administration sage, régulière et honnête, capable d'assurer la protection, aussi large que possible, des intérêts légitimes nationaux étrangers.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique en conformité de vues avec le gouvernement de la République d'Haïti et disposé à lui prêter toute l'assistance et l'aide nécessaire à la conservation de son indépendance et de lui permettre de prendre tout son développement.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de la République d'Haïti ont résolu de conclure à ces fins une convention et ont nommé pour leurs représentants respectifs :

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, l'Honorable Paul Fuller jr., Commissaire spécial des Etats-Unis, ayant rang d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Président de la République d'Haïti, Mr. Ulrick Duvivier, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures.

Lesquels, après échange de leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, ont accepté et par ces présentes acceptent ce qui suit :

I.—Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'engage à prêter son concours à la République d'Haïti pour la conservation de son indépendance. Dans ce but il s'oblige à intervenir pour empêcher toute intrusion d'une puissance étrangère quelconque dans les affaires d'Haïti et repousser tout acte d'agression tenté contre ce pays. Il emploiera à cet effet telles forces de l'armée et de la marine des Etats-Unis, suivant qu'il sera nécessaire.

II.—Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique aidera le Gouvernement d'Haïti à supprimer les insurrections intérieures et lui accordera un support effectif en y employant les forces de l'armée et de la marine américaines jusqu'à l'extension nécessaire.

III.—Le Président de la République d'Haïti s'engage à n'accorder aucuns droits, privilèges ou facilités de quelque nature que ce soit, par bail, vente ou autrement, qui puissent concerner l'occupation ou l'usage du Môle Saint-Nicolas à aucune puissance étrangère, à aucun national ou aucuns nationaux d'aucun gouvernement étranger.

IV.—Le Gouvernement de la République d'Haïti s'engage que dans les six mois après la signature de la présente Convention, le Gouvernement d'Haïti signera un Accord d'arbitrage sur le règlement des réclamations que des citoyens américains ou d'autres étrangers auront à faire contre le Gouvernement d'Haïti, un tel Accord d'arbitrage devant accorder un égal traitement à tous les étrangers de telle façon que le peuple d'Haïti ait le bénéfice d'une compétition de tous les nationaux de tous les pays.

La présente Convention sera ratifiée par les autorités appropriées des pays respectifs et l'échange des ratifications sera fait à Port-au-Prince, Haïti, aussitôt après le jour de.....1915.

En foi de quoi nous, Plénipotentiaires avons signé en duplicata en anglais, en français et avons apposé nos sceaux respectifs à Port-au-Prince.....cejour de mai de l'An Mil Neuf Cent Quinze.

*
* *

Du 22 au 25 Mai, je ne reçus aucuns mots du Ministre des Affaires Etrangères relatif à mes propositions écrites. Pendant cette période, cependant, j'étais constamment en conférence avec divers citoyens de Port-au-Prince que je recevais quotidiennement à la Légation. J'eus l'occasion de recevoir entre autres M. Pierre Hudicourt et le Sénateur Villard: le premier est un ex-Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Port-au-Prince et avait représenté son pays à la conférence de la Haye, le second est un Sénateur dont l'indépendance est connue, les deux jouissent du plus grand prestige à Port-au-Prince.

Par cette voie, j'ai beaucoup appris sur la situation qui prévaut actuellement en plus de ce que j'ai recueilli par mon observation personnelle et par les renseignements reçus au cours de conversations avec divers étrangers que je voyais constamment. La grande majorité du peuple haïtien souffre de misère, et dans la ville de Port-au-Prince, un grand nombre de gens connaissent actuellement la faim. La situation est pour le moins intolérable pour les haïtiens eux-mêmes et il existe peu de doute quant au quasi universel désir de voir les Etats-Unis aider le peuple haïtien à redresser une situation douloureusement embrouillée sans toutefois que l'autonomie du pays soit affectée. Autant que je le pus, sans indiscretion de ma part, et sans donner de détails quant à l'objet de ma mission, je laissai comprendre que les Etats-Unis ne demanderaient pas le contrôle des Douanes. Je laissai de plus comprendre qu'il n'était aucunement dans les plans des Etats-Unis de menacer l'indépendance du pays, mais qu'au contraire, le Président des Etats-Unis désirait assurer l'indépendance d'Haïti, lui garantir la paix intérieure et coopérer à effectuer une réforme monétaire et, par l'instauration d'un système où l'honnêteté et la compétence amèneraient un soulagement dans la situation critique actuelle, encourager l'investissement du capital et ramener la confiance parmi les haïtiens.

On me renseignait sur l'allure générale de la conférence qui se poursuivait autour des propositions faites par les Etats-Unis et sur les secteurs où l'opposition devait se manifester. Le principal obstacle semblait être la crainte personnelle de chacun. Aucun des Ministres et peu de Sénateurs voulaient courir le risque de se voir reprocher

de faire un marché de la souveraineté de leur pays: personne ne croyait que tel était le cas en la circonstance, mais que la croyance de tous était que les plus légers prétextes peuvent être exploités pour accabler un adversaire. Le sentiment général, cependant, fut tel que le Cabinet se sentit obligé de prendre une initiative au sujet des dites propositions.

Le 25 Mai, je reçus du Ministre des Relations Extérieures, une lettre faisant partie de la correspondance du Ministre d'Haïti à Washington, ainsi que copie de la lettre du Département d'Etat au Ministre d'Haïti à Washington, datée du 7 Mai. Le Ministre des Relations Extérieures dans sa communication déclarait qu'à cause de la correspondance ci-jointe, il était obligé de me demander de lui remettre la lettre de reconnaissance que j'avais été chargé de présenter, laquelle lettre je n'avais pas remise sans doute par oubli, prétendait-il.

Je répondis immédiatement comme suit:

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 Mai, reçue dans l'après-midi du 25 Mai 1915 et aussi d'une copie d'une communication adressée à Son Excellence M. Solon Ménos, par le Département d'Etat à Washington.

Je demande à Votre Excellence de se référer à ma lettre du 22 Mai dans laquelle j'ai l'honneur de déclarer ce qui suit :

«A la signature d'une Convention dans la forme indiquée, ce sera mon grand honneur et mon grand plaisir de présenter à Son Excellence le Président de la République une lettre officielle de reconnaissance dont je suis le porteur.

Mon Gouvernement est persuadé que le Gouvernement de Votre Excellence signera la Convention dont copie a été communiquée à Votre Excellence, laquelle Convention traduira cette compréhension et cet esprit de coopération qui doivent être à la base et précéder la reconnaissance.

Je vous renouvelle, Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Le 26, j'eus un entretien privé avec le Ministre des Affaires Etrangères au sujet de la réaction du Gouvernement haïtien relative à la question de reconnaissance. Je lui fis part du profond regret que j'éprouvais de voir le sincère désir du Gouvernement américain de faire montre de déférence et de courtoisie à l'égard des haïtiens buter contre une interprétation qui essayait d'y voir une reconnaissance de fait. J'avançai que la question de la reconnaissance n'était pas un droit reconnu par le Droit International, mais uniquement une question de politique nationale et qu'il n'existait pas de formule spéciale pour le prouver; que c'était une question d'intention et que personne lisant ma lettre de créances ne pouvait manquer de comprendre qu'elle ne signifiait pas une reconnaissance de fait, mais qu'au contraire la reconnaissance ne pouvait être accordée que si certaines conditions étaient remplies, lesquelles conditions j'avais mission de soumettre. Je fis de plus comprendre que la reconnaissance d'un gouvernement pouvait être conditionnelle et qu'elle ne deviendrait un fait qu'après acceptation des conditions présentées par le Gouvernement offrant la reconnaissance.

Cette conférence se poursuivit le jour suivant (27 Mai) et je citai le cas des Etats Balkaniques et leur recon-

naissance conditionnelle par le Congrès de Berlin en 1878. Nous discutâmes divers autres précédents avec comme résultat, qu'à la fin de l'entretien, le Ministre fut gagné à ma thèse à savoir qu'il n'y avait d'intention de reconnaissance de la part des Etats-Unis qu'à condition que le Gouvernement haïtien acceptât les conditions présentées par le Gouvernement américain.

Le Ministre des Affaires Etrangères expliqua, cependant, que sa vraie objection était qu'il ne pouvait être assuré d'avoir fait un marché en vue d'obtenir la reconnaissance, si la Convention était signée avant la remise de la lettre de reconnaissance. En conséquence, et suivant la teneur du télégramme adressé à moi par le Département à la date du 29 Mai, j'écrivis la lettre suivante au Ministre des Affaires Etrangères :

Excellence,

Afin de satisfaire le mieux que je pourrai, les désirs exprimés par Votre Excellence à moi personnellement, mon Gouvernement m'autorise à remettre à Votre Excellence une lettre officielle de reconnaissance aussitôt que le Gouvernement haïtien se sera mis d'accord sur les termes de la Convention dont copie vous a été déjà remise, et que j'aurai été avisé par écrit dans ce sens, compte tenu bien entendu que la Convention sera signée immédiatement après reconnaissance.

Je renouvelle à Votre Excellence, l'assurance de ma haute considération.

Je reçus le même jour la visite du Ministre et lui dis que ma lettre du 29 indiquait la limite à laquelle j'étais autorisé à aller pour obtenir la signature de la Convention.

Je gardai un contact constant avec le Ministre des Affaires Étrangères, exploitant les moindres occasions mais ne réussis pas à obtenir de réponse à mes lettres des 22 et 29 Mai et, seulement le 31 Mai, il accusa réception de ces lettres et déclara que son Gouvernement espérait pouvoir soumettre une contre-proposition dans le plus bref délai possible. Je reçus une deuxième lettre émanant de la même source et datée aussi du 31 Mai, dans laquelle le Ministre annonça que le Cabinet avait été convoqué à se réunir le 31 et que je pouvais espérer une réponse ce jour même ou dans la matinée du 1er. Juin au plus tard. Le 2 Juin, ne recevant toujours pas de réponse ou de contre-proposition, j'écrivis la lettre suivante au Ministre des Affaires Etrangères :

Excellence,

Le Vendredi, 21 Mai, j'eus l'honneur de m'entretenir avec Son Excellence le Président de la République et votre Excellence de soumettre les propositions que j'étais autorisé à présenter pour le compte de mon Gouvernement.

Son Excellence le Président avait alors déclaré que les propositions que nous soumettions étaient en principe, acceptables, et m'invitait à les formuler par écrit.

Dans la matinée du samedi 22 Mai, j'eus l'honneur de recevoir la visite de Votre Excellence et lui lus un formulaire de convention que j'avais préparé. Dans la matinée même, j'expédiai des propositions écrites à votre Excellence, destinées à être soumises au Gouvernement de votre Excellence. Le 26 Mai, ayant appris que votre Excellence avait été souffrante, j'offris de passer à la résidence de votre Excellence afin d'expédier certaines affaires

et le même jour, en réponse à une courtoisie de votre Excellence, je passai à votre résidence. Au cours de cette visite me fut donnée l'opportunité d'étudier une traduction de mes propositions écrites que je trouvai entièrement exacte.

Après cinq jours, et le 31 Mai, je reçus une lettre de Votre Excellence, m'annonçant qu'une réunion du Cabinet aurait lieu ce jour-là et que je pourrais attendre une réponse à mes propositions écrites le jour même ou le mardi 1er Juin au plus tard.

Le 1er Juin, n'ayant reçu aucune réponse, j'écrivis de nouveau pour expliquer l'importance d'un rejet ou d'une acceptation des propositions de mon Gouvernement. Peu après avoir envoyé cette lettre, je reçus une visite de votre Excellence qui m'assurait que je recevrais sûrement une contreproposition écrite ce jour-même vers midi. A 1 heure 15, le Chef de Bureau du Département de votre Excellence, M. Léon Déjean, passa à la Légation et annonça que la réponse du Gouvernement haïtien serait remise à 2 heures 30 le jour même. Il est 2 heures 30 depuis longtemps et je n'ai encore reçu aucun mot.

Les événements rapportés ci-dessus me portent à croire que le Gouvernement de votre Excellence n'a l'intention ni d'accepter les propositions que j'ai l'honneur de soumettre de la part de mon Gouvernement ni d'y répondre de manière précise; ni même de répondre à ma lettre du 29 Mai dans laquelle j'énonçais les conditions d'après lesquelles le Président reconnaîtrait le Gouvernement de votre Excellence.

Veillez croire au regret que j'éprouve quant à l'impossibilité d'arriver à un accord et ma profonde considération».

Peu après l'envoi de cette lettre, je reçus une communication du Ministre des Affaires Etrangères me soumettant une contreproposition que je présente ci-dessous dans son texte original accompagné de la traduction anglaise.

CONTRE PROJET DE CONVENTION

Le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de la République d'Haïti animés du désir de resserrer davantage les liens d'amitié qui existent entre les deux pays.

Les Hautes Parties contractantes convaincues des avantages mutuels qu'elles peuvent tirer des relations commerciales et financières plus étroites que l'introduction en Haïti de capitaux assurés d'y trouver un emploi suffisamment rémunérateur et entourés de toutes les garanties nécessaires est reconnue indispensable au développement économique d'Haïti.

Le Président de la République d'Haïti constitutionnellement élu, qui, par des actes déjà accomplis par son gouvernement, prouve son sincère désir d'assurer au pays par l'exécution entière et fidèle des lois, une administration sage, régulière et honnête, capable d'assurer la protection, aussi large que possible, des intérêts légitimes nationaux et étrangers.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique en conformité de vues avec le gouvernement de la République d'Haïti et disposé à lui prêter toute l'assistance et l'aide nécessaire à la conservation de son indépendance et de lui permettre de prendre tout son développement.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique et le Président de la République d'Haïti ont résolu de conclure à

ces fins une convention et ont nommé pour leurs représentants respectifs :

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, l'Honorable Paul Fuller jr., Commissaire spécial des Etats-Unis, ayant rang d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

Le Président de la République d'Haïti, Mr. Ulrich Duvivier, Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures.

Lesquels, après échange de leurs pleins pouvoirs respectifs trouvés en bonne et due forme, ont accepté et par ces présentes acceptent ce qui suit :

I.—Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'engage à prêter son concours à la République d'Haïti pour la conservation de son indépendance. Dans ce but il s'oblige à intervenir pour empêcher toute intrusion d'une puissance étrangère quelconque dans les affaires d'Haïti et repousser tout acte d'agression tenté contre ce pays. Il emploiera à cet effet telles forces de l'armée et de la marine des Etats-Unis, suivant qu'il sera nécessaire.

II.—Le Gouvernement des Etats-Unis facilitera l'entrée en Haïti de capitaux suffisants propres à assurer le plein développement économique de ce pays, à améliorer, dans un très bref délai sa situation financière, notamment à amener l'unification de sa dette de façon à réduire les garanties douanières qui y sont actuellement affectées et à conduire à une sérieuse réforme monétaire.

En vue d'accorder à ces capitaux toutes les garanties désirables, le Gouvernement d'Haïti s'engage à n'employer dans les douanes comme dans les bureaux de per-

ception et autres que des fonctionnaires haïtiens dont la moralité et la capacité sont notoires.

Les prêteurs pourront être consultés sur le choix du haut personnel des douanes.

Le Gouvernement haïtien assurera aussi la protection des capitaux et en général de tous les intérêts étrangers par l'organisation d'une garde rurale à cheval instruite suivant les méthodes les plus modernes.

En attendant, il pourra, s'il était nécessaire, recourir à l'aide du Gouvernement américain en vue de réprimer les désordres et les troubles graves qui seraient de nature à compromettre des intérêts étrangers.

Les forces américaines qui auraient, le cas échéant, coopéré avec les troupes haïtiennes au rétablissement de l'ordre devront être retirées du territoire haïtien à la première réquisition des autorités constitutionnelles.

III.—*Le Président de la République d'Haïti s'engage à n'accorder aucuns droits, privilèges ou facilités de quelque nature que ce soit sur le Môle Saint-Nicolas, à ne pas concéder, vendre, affermer ou autrement accorder directement ou indirectement l'occupation ou l'usage du Môle Saint-Nicolas à aucun gouvernement ou national ou nationaux d'aucun gouvernement.*

IV.—*Le Président de la République d'Haïti s'engage dans les six mois de la ratification de la présente convention à signer une convention arbitrale avec les puissances intéressées pour le règlement des Réclamations diplomatiques pendantes, laquelle convention arbitrale reconnaîtra un traitement égal à tous les réclamants, c'est-à-dire qu'il ne sera reconnu de privilèges au profit d'aucun d'eux.*

La présente convention sera ratifiée par les Pouvoirs compétents des deux pays et l'échange des ratifications se fera à Port-au-Prince aussitôt que possible le.....

Présenté le 2 Juin 1915.

Au reçu de la communication sus-mentionnée, je passai voir le Ministre des Affaires Etrangères et lui dis que j'étais disposé à accepter l'amendement porté au second paragraphe de la page 5 de sorte que la phrase put se lire comme suit : «Et entre temps, il serait nécessaire que le Gouvernement des Etats-Unis (le Gouvernement haïtien ayant été préalablement consulté) etc...

Je lui dis que j'acceptais aussi l'addition de la clause d'Arbitrage, moins que, sans sous aucun prétexte je n'envisagerais de signer une Convention qui placerait l'armée et la Marine des Etats-Unis dans une position de laquais par rapport à un gouvernement étranger quelconque.

Je lui dis qu'à moins que son Gouvernement ait confiance en les bonnes intentions et les sentiments amicaux des Etats-Unis, aucune Convention ne saurait être envisagée entre les deux pays. En faisant confiance aux intentions de mon gouvernement, il ne saurait exister aucune objection sérieuse contre l'idée de laisser à ce gouvernement l'initiative la plus complète quant à la nécessité d'effectuer le retrait des troupes envoyées pour réprimer une guerre civile ou de sérieux désordres. Je lui expliquai que le traité de la façon dont il était proposé par moi offrait un caractère unilatéral au point que le Gouvernement haïtien serait l'unique bénéficiaire des dispositions y contenues; mais qu'il serait inutile de nous demander d'aller plus loin et de nous placer dans la position humili-

liante de mettre notre armée et notre marine aux ordres d'une quelconque administration qui pourrait se trouver au pouvoir.

Le Ministre répondit que lui et le Gouvernement qu'il servait nourrissaient la plus entière confiance dans les bonnes intentions du Gouvernement des États-Unis, mais qu'on ne pouvait pour autant ignorer la grande sensibilité du peuple haïtien qui éprouverait quelque réticence à appuyer une Convention dont la signature laisserait au Gouvernement américain la faculté de décider unilatéralement de la durée de la présence des troupes américaines sur le sol haïtien.

Je dis au Ministre que notre Gouvernement avait été porté à soumettre les propositions en question par la réputation de force et de courage dont jouissait le Président Sam d'appliquer la politique qu'il croyait sincèrement devoir profiter au peuple. De plus, nous étions en position, au moment de signer, de donner une protection personnelle adéquate. Je fis de plus ressortir que d'après la Constitution haïtienne, le Traité, avant d'entrer en vigueur devrait être ratifié, et que si ses termes étaient offensants ou défectueux dans l'opinion des haïtiens représentés par les Sénateurs et les Députés, la question pourrait être débattue à fond au cours d'une réunion sur la question de ratification.

Il déclara qu'avant de me donner une réponse, le Président avait convoqué une réunion de son Cabinet et des Comités respectifs des Affaires Etrangères, du Sénat et de la Chambre, et que, la contre-proposition et les amendements étaient les résultats de cette conférence; que dans les formes où ils m'étaient soumis, ils indi-

quaient la limite extrême où le Gouvernement haïtien était disposé à aller.

Je dis au Ministre que dans ce cas toute discussion plus poussée entre nous était inutile et lui fis part de mon intention de faire mon rapport au Département d'Etat sans toutefois rejeter officiellement la contre-proposition. Le Département d'Etat jugerait en dernier ressort de l'opportunité de signer une convention dans la forme proposée par le Gouvernement haïtien.

J'accusai donc réception de la lettre du 4 Juin du Ministre et après avoir fait officiellement visite au Secrétaire d'Etat et au Président, je quittai Port-au-Prince le 5 Juin comme indiqué dans mon câble de cette même date.

Je suis convaincu qu'une majorité d'haïtiens honnêtes seraient disposés à aller plus loin en agréant les modalités d'un plan de contrôle indirect des douanes et la cession du Môle Saint-Nicolas aux Etats-Unis. En fait, le Président et son Secrétaire d'Etat des Affaires Etrangères ont déclaré qu'ils étaient non seulement disposés à signer la garantie concernant le Môle comme indiqué ici mais nous assuraient de leur volonté de trouver et d'appuyer certaines méthodes légales selon lesquelles les Etats-Unis assureraient le contrôle du Môle Saint-Nicolas.

J'ai la conviction que seulement la crainte de démonstrations contraires et de violence contre leur personne se dresse actuellement sur la voie de la signature d'une convention dans les termes originalement soumis par moi.

Ceci peut être illustré par une déclaration que quoique confidentielle, je me permets d'inclure ici pour votre information. M. Bonamy, Ministre des Finances

durant l'intérimat entre le départ du Président Théodore et l'arrivée du Président Sam a déclaré à un ami personnel qu'il n'arrivait pas à comprendre pourquoi les États-Unis ne débarqueraient pas des troupes qui prendraient possession de la ville et organiseraient un gouvernement qui restaurerait et garantirait l'ordre. Cependant, quand ma convention fut soumise devant le Cabinet pour être discutée, il refusa d'aller plus loin que les expressions contenues dans les documents reproduits ci-dessus. Il va sans dire que toute révélation d'une telle attitude de la part de M. Bonamy pourrait annuler sa possible situation éventuelle et le compromettre.

Je crois que dans un délai assez bref l'actuel Gouvernement se trouvera en face de telles difficultés qu'il sera disposé à signer une Convention dans les termes originellement proposés par moi.

La paralysie de ce qui pourrait s'appeler «l'élément gouvernant», paralysie entretenue par la crainte des insurrections et des révolutions et à une échelle réduite, les règlements de compte personnels, ne peut durer plus longtemps sans danger de disparition complète de tout semblant d'entité nationale du pays, et le temps est venu pour une convention de celle proposée est l'unique alternative à une intervention active dans l'intérêt de la civilisation et l'humanité. Si, malheureusement, même l'approche de la destruction ne provoque pas l'acceptation d'un tel traité, je recommande que les États-Unis interviennent en débarquant des marines et ensuite prennent les mesures nécessaires en vue d'établir une administration honnête et efficace. Quand ce résultat aura été atteint, les États-Unis devront proposer (et sans aucun

doute obtiendront) la signature d'un Traité dans les mêmes lignes que l'Amendement Platt, lequel Traité préciserait la remise de l'administration aux haïtiens. Cet objectif qui serait un bienfait pour Haïti pourrait être, selon moi, réalisé sans effusion de sang et sans heurt. Seulement une profonde réorganisation telle que pourrait effectuer une occupation américaine pourra, selon moi, changer les conditions qui prévalent actuellement en Haïti et qui sont destructrices de la liberté, du progrès, de la paix et sont intolérables tant aux haïtiens qu'aux étrangers.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur

vosre obéissant serviteur,

*(Signé) PAUL FULLER Jr.
Commissaire des Etats-Unis*

Pour compléter le présent rapport nous y ajoutons les copies de la correspondance échangée entre le Secrétaire d'Etat des Relations Extérieures M. Ulrick Duvivier et M. Paul Fuller relative au contre-projet de Convention présenté par le Gouvernement.

LEGATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
PORT-AU-PRINCE
HAITI

Traduction.—

3 Juin 1915

Excellence,

J'accuse réception à votre Excellence de sa lettre du 2 Juin, ensemble la copie de la Convention proposée.

Je me permets de proposer les amendements ou modifications suivants :

I.—Changer le 4ème paragraphe de la page 3 et le lire comme suit :

«Dans ce but, il s'oblige à intervenir pour empêcher toute intrusion d'une puissance quelconque et repousser tout acte d'agression contre la République d'Haïti».

II.—Omettre ou supprimer les trois lignes du 2ème paragraphe de la page 4 et insérer à leur place ce qui suit :

«Et de remplacer ceux qui seront reconnus malhonnêtes et incapables et à cette fin prendre l'avis du Ministre Américain régulièrement accrédité à Port-au-Prince».

III.—Changer les trois premières lignes du 2ème. paragraphe de la page 5 et les lire comme suit :

«En attendant, s'il était nécessaire, le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique apportera son aide etc...»

IV.—Supprimer les mots «au» et «devront» au 3ème. paragraphe de la page 5 et en insérant les mots «devront au moment du» lire la phrase comme suit :

«Les forces américaines qui auraient, le cas échéant, coopéré avec les troupes haïtiennes devront au moment du rétablissement de l'ordre être retirées etc.»

Je serai bien obligé à votre Excellence si elle voulait bien me faire savoir si ces modifications sont agréées par son gouvernement.

Veillez, Excellence, agréer les nouvelles assurances de ma considération distinguée.

(Signé)

PAUL FULLER Jr.

Agent Spécial des Etats-Unis.
ayant rang d'Envoyé Extraordinaire
et Ministre Plénipotentiaire.

SON EXCELLENCE M. ULRICK DUVIVIER
Ministre des Affaires Etrangères
Port-au-Prince.-



SECRETAIRERIE D'ETAT
DES
RELATIONS EXTERIEURES

Port-au-Prince, le 4 Juin 1915.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'accuser à votre Excellence réception de sa lettre du 3 du courant, par laquelle Elle m'a soumis quelques modifications au contre-projet de convention de mon gouvernement.

Le Conseil des Secrétaires d'Etat, après examen, a accepté :

1o) Le changement proposé par Votre Excellence au 4ème paragraphe de la page 3 qui doit se lire comme suit : «Dans ce» but il s'oblige à intervenir pour empêcher toute intrusion d'une «Puissance quelconque et repousser tout acte d'agression contre la «République d'Haïti».

2o) Le Conseil a accepté la suppression de l'alinéa . «Les prêteurs pourront être consultés sur le choix du haut personnel des douanes», et l'addition suivante au paragraphe précédent : «à remplacer ceux qui dans la pratique seront reconnus ne pas remplir ces conditions».

3o) Le Gouvernement propose en lieu et place de la rédaction de Votre Excellence aux trois premières lignes du 2ème paragraphe de la page 5, celle-ci après : «En attendant, s'il était nécessaire, «le Gouvernement des Etats-Unis — Le Gouvernement haïtien préalablement consulté — apportera son aide etc...»

4o) Le Gouvernement n'a pas agréé les modifications apportées, par Votre Excellence au 3ème paragraphe de la page 5.

Pour la bonne intelligence des observations qui précèdent, les articles modifiés doivent se lire comme suit :

I.—Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique s'engage à prêter son concours à la République d'Haïti pour la conservation de son indépendance. Dans ce but il s'oblige à intervenir pour empêcher toute intrusion d'une puissance quelconque et repousser tout acte d'agression contre la République d'Haïti.

Il emploiera à cet effet telles forces de l'armée et de la marine des Etats-Unis, suivant qu'il sera nécessaire.

II.—Le Gouvernement des Etats-Unis facilitera l'entrée en Haïti de capitaux suffisants propres à assurer le plein développement économique de ce pays, à améliorer, dans un très bref délai, sa situation financière, notamment à amener l'unification de sa dette, de façon à réduire les garanties douanières qui y sont actuellement affectées et à conduire à une sérieuse réforme monétaire.

En vue d'accorder à ces capitaux toutes les garanties désirables, le Gouvernement d'Haïti s'engage à n'employer dans les douanes comme dans les bureaux de perception et autres que des fonctionnaires haïtiens dont la moralité et la capacité sont notoires et à remplacer ceux qui, dans la pratique, seraient reconnus ne pas remplir ces conditions.

Le Gouvernement Haïtien assurera aussi la protection des capitaux et en général de tous les intérêts étrangers par l'organisation d'une garde rurale à cheval instruite suivant les méthodes les plus modernes.

En attendant, s'il était nécessaire, le Gouvernement des Etats-Unis — Le Gouvernement Haïtien préalablement consulté — apportera son aide en vue de réprimer

les désordres et les troubles graves qui seraient de nature à compromettre ces intérêts étrangers.

Les forces américaines qui auraient, le cas échéant, coopéré avec les troupes haïtiennes au rétablissement de l'ordre, devront être retirées du territoire haïtien à première réquisition de l'autorité constitutionnelle.

Je me permets, pour finir, de proposer aussi à votre Excellence, au nom de mon Gouvernement, l'article additionnel suivant qui prendra le No. 5.

En cas de difficultés sur l'interprétation des clauses de la présente convention, les Hautes Parties contractantes s'engagent à soumettre le différend à la Cour Permanente d'Arbitrage de la Haye.

Veillez agréer etc. etc...

(Signé) ULRICK DUVIVIER

SON EXCELLENCE

MONSIEUR PAUL FULLER jr.

E. E. et Ministre Plénipotentiaire des Etats-Unis
en Mission Spéciale

LEGATION DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
PORT-AU-PRINCE
HAITI

Copie-traduction.

5 Juin 1915.

Excellence,

J'accuse réception à votre communication du 4 Mai ⁽¹⁾ concernant des modifications à un projet de convention que j'ai remis à Votre Excellence le 3 mai. ⁽²⁾

(1) Cette date du 4 mai est portée par erreur, c'est plutôt 4 juin.

(2) Même observation 3 juin.

Veillez agréer, Excellence, les nouvelles assurances de ma considération distinguée.

(Signé)

Paul FULLER jr.
U. S. Commissioner with powers
of Envoy Extraordinary
and Minister Plenipotentiary.

SON EXCELLENCE
Mr. ULRICK DUVIVIER,
Ministre des Affaires Etrangères,
Port-au-Prince, Haïti.

*
* *

Le rapport de M. Fuller au Département d'Etat sur le projet de Convention qu'il avait été chargé de présenter au gouvernement de Vilbrun Guillaume-Sam et le contre-projet qui lui avait été opposé, sont des documents si peu connus du public qu'en les exhibant aujourd'hui, je prends la liberté d'en discuter les principaux éléments.

Considérons, en premier lieu qu'ils ont été la préface des changements apportés dans notre communauté pendant 20 ans d'occupation américaine et qu'ils expliquent en quelque manière le mode de l'intervention américaine en Haïti immédiatement après le drame du 27 et du 28 Juillet 1915.

La première question à se poser, ce me semble, est celle-ci : «pouvions-nous éviter la catastrophe d'une intervention américaine dans les affaires de notre pays en 1915?

La réponse à cette question ouvre la vanne aux hypothèses.

Pour ma part, je penche vers la négative, ainsi que j'en ai exprimé le sentiment plus haut, parce qu'il nous aurait fallu renoncer volontairement au jeu extravagant

et insensé des insurrections chroniques. Il me semble qu'une telle résolution était irréalisable étant donné qu'elle se heurtait à ce moment-là aux forces incoercibles d'ambitions, de préjugés et d'incompréhensions qui conditionnent la mentalité des neuf dixièmes des hommes politiques de ce pays. Peu d'entre eux avaient été assez lucides et disposaient de l'envergure suffisante pour soulever l'enthousiasme des masses populaires et paysannes et leur imposer les directives d'une véritable révolution sociale et politique, capable de juguler ces poussées insurrectionnelles sans signification et sans objectif — si ce ne fut la simple conquête du pouvoir suprême pour les jouissances qu'il procure.

Et puis, je ne suis pas dupe de la longue préparation technique et militaire qui a précédé l'occupation des forces américaines de notre territoire. Il n'y aurait guère qu'à évoquer la mission du fameux capitaine Young, un congénère, envoyé pour la première fois comme Attaché militaire des Etats-Unis à la Légation de ce pays à Port-au-Prince, dont les papiers saisis dans une aventure qu'il serait oisieux de raconter ici, ont révélé les plans de l'invasion préméditée. Et de plus, ne serait-il pas puéril de passer sous silence cette longue bataille diplomatique livrée par le gouvernement américain à notre pauvre pays pour arriver à la possession du Môle Saint-Nicolas sous une forme ou une autre? Nous avons toujours résisté victorieusement à cette pression insidieuse et incessante. Mais la prépondérance acquise par les Etats-Unis dans le bassin des Caraïbes après la guerre hispano-américaine avait changé la tactique du Département d'Etat, comme nous l'avons signalé précédemment.

Cependant, Washington ne restait pas moins inquiet d'une éventualité quelconque qui faciliterait la mainmise d'une puissance européenne, sur la presqu'île du Môle. Après avoir éliminé l'Angleterre du jeu, il observait avec vigilance les aspirations supposées de la diplomatie allemande qui avait suscité en 1902, la coalition de l'Italie et de l'Angleterre pour procéder à une intervention collective au Venezuela. Le Gouvernement américain ne se sentait pas prêt à affronter une guerre contre l'Allemagne impériale dont la puissance militaire sur terre et sur mer était assez impressionnante pour faire réfléchir n'importe quel adversaire éventuel. Mais, d'un autre côté, la Wilhems-trasse ne cherchait-elle pas à acquérir dans la mer des Antilles une base navale comme elle avait obtenu un point d'appui territorial, Le Kia-Tchéou, en Chine? C'est une hypothèse qu'on ne saurait écarter sans examen. Or, le commerce allemand en Haïti était établi sur une position qui défiait toute concurrence. Les plus fortes réclamations étrangères contre notre gouvernement venaient précisément de cette source. Il y avait là une situation suffisamment sérieuse pour inquiéter le Pentagone et le Département d'Etat. Et voilà que survint la guerre européenne de 1914. Une fois de plus, l'échiquier international était bouleversé et seuls, les Etats-Unis d'Amérique, parmi les grandes puissances, étaient restés en dehors du conflit. Le moment leur paraissait donc extrêmement propice pour écarter tout danger d'une immixtion possible de la nation allemande dans le bassin des Caraïbes, à une condition, cependant, celle de la stabilité et de la paix continues dans les Etats de cette région. Et ce fut juste à ce même moment que notre pauvre pays affligé, semblerait-il, d'une démence collective, s'était trouvé enchevêtré dans le dédale

d'une série ininterrompue de guerres civiles. Les insurrections fomentées dans la région du Nord-Est, avaient pris le caractère honteux d'une industrie florissante. Les chefs de bande qui amenaient tels et tels leaders politiques au fauteuil présidentiel étaient gorgés d'or en récompense de leurs entreprises. Leurs exemples suscitaient la compétition d'autres énergumènes et déterminaient en fin de compte, la perpétration d'un état de choses destructeur, à la longue, de toute possibilité de conserver notre entité d'Etat souverain. Dès lors, à mon gré, du moins, la seule position qu'il convînt de prendre, était la mise en pratique de la *real politik*, de la politique réaliste et qui consistait à limiter le danger qu'on ne pouvait plus éviter.

Au lieu de cela, nous avons adopté la politique du pire : celle de nous entre-tuer en des rencontres fratricides.

J'accepte donc comme fondée la conclusion pessimiste du rapport de M. Fuller. Il fallait coûte que coûte mettre fin à la guerre civile en Haïti et seule l'assistance américaine en ces heures fatidiques pouvait nous y aider. Mais au lieu d'en arriver à la forme brutale et cruelle qui a prévalu après le 28 Juillet 1915, je me demande si l'on ne pouvait pas parvenir à un *modus vivendi* qui nous eût épargné les horreurs des 2.000 tués et les innombrables humiliations que nous a imposées l'occupation.

Car, les pièces que nous avons publiées ci-dessus établissent que l'accord s'était réalisé entre les négociateurs de Juin 1915 sur tous les points du contre-projet présenté par le Gouvernement haïtien, excepté sur la question de la durée d'une intervention des forces armées américaines appelées à combattre toute insurrection éventuelle.

Sur cette clause, M. Fuller demandait qu'on fît confiance aux intentions amicales et à la bonne foi de son gouvernement en lui laissant le libre choix de décider de l'opportunité du retrait des troupes engagées dans une action de guerre sur le sol haïtien au double point de vue tactique et stratégique pour le succès final de l'entreprise.

A cette phase de la discussion, quelle attitude convenait-il de garder?

Fallait-il marquer de la méfiance au diplomate américain ou accepter comme un engagement de gentleman, celui qu'offrait le représentant personnel du Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le choix entre l'une ou l'autre attitude était aussi délicat que scabreux.

Du côté haïtien, le Chef de l'Etat soucieux de ses responsabilités du moment et du compte qu'il doit rendre à la postérité de ses actes, appuyé sur le double assentiment de son cabinet et des Chambres Législatives, voulait réserver à l'orgueil et au prestige de la nation, le privilège souverain de faire retirer les forces étrangères du sol haïtien aussitôt que la réquisition en aurait été faite par l'autorité légitime et constitutionnelle. L'un et l'autre partenaire, arc-boutés sur les positions respectives n'ont point voulu en démordre. M. Fuller alla jusqu'à considérer que mettre les forces de l'armée et de la marine américaine à la merci d'un ordre de n'importe quel gouvernement étranger, c'était les ravalier à un rôle de *laquais* (le mot est de lui) tandis que M. Duvivier parlant au nom du Président de la République, insistait sur la blessure profonde qui aurait été infligée à la sensibilité du peuple haïtien si la signature du Traité ne laissait pas au gouvernement national,

la possibilité de solliciter le retrait des troupes étrangères du territoire à tout moment que la nécessité le lui commanderait. Il y avait là une impasse à laquelle la dignité nationale avait acculé l'un et l'autre négociateur. Néanmoins, il nous paraît qu'à cette heure grave où se discutait le problème difficile dont il s'agissait, une formule de transaction et de compromis entre les deux thèses n'était pas introuvable.

Il nous semble qu'on pouvait admettre de part et d'autre que «les deux gouvernements, après s'être consultés, et sur la réquisition qui en serait faite par l'un ou l'autre, se mettraient d'accord pour opérer le retrait des forces de l'armée et de la marine américaine appelées à combattre les troubles civils sur le territoire haïtien au moment où les représentants de l'un et de l'autre gouvernement en jugeraient l'opportunité».

Evidemment cette formule ou toute autre s'inspirant du même objectif de sauvegarder la légitime susceptibilité de l'un et l'autre partenaire aurait eu le mérite d'empêcher la rupture des négociations. Et par voie de conséquence, le Traité signé, la protection d'une simple garde américaine du palais présidentiel en aurait empêché l'assaut par quelques irréguliers mal armés et peu rompus à la maîtrise des armes automatiques en usage dans les armées modernes.

Du même coup, la trahison des chefs cacos n'aurait probablement pas eu lieu et même, si, le cas échéant, elle se fut produite, elle aurait abouti à un sanglant échec. D'autre part, le sauvage égorgement des prisonniers de la Rue du Centre aurait été évité et n'aurait pas provoqué le non moins sauvage lynchage de Vilbrun Guillaume-Sam.

rendu responsable de ce lâche assassinat collectif qu'il n'avait pas ordonné comme on le lui a imputé.

Sans doute, resterait la loyale application de part et d'autre du Traité conclu selon les clauses stipulées dans le contre-projet. A considérer l'application qui a été faite de celui qui nous a été enfoncé à la gorge par les baïonnettes de l'«Occupation» pour nous servir de l'énergique expression de Franklin Delano Roosevelt, nous sommes contraint d'être circonspect quant à la bonne foi de ceux qu'on a appelés les «officiels du Traité», à un moment donné.

Mais la question change entièrement d'aspect. Après les épouvantables désordres du 28 Juillet 1915, le peuple haïtien — en ce qui concerne la Convention qui lui a été imposée — a été soumis aux injonctions d'une occupation militaire avec toutes les conséquences qui découlent de cette situation de fait. Il y eut bien, un soi-disant Traité dont nous avons été contraints d'accepter le texte intégral sans en changer une virgule. On sait d'ailleurs que toutes les occupations militaires ont une commune signification quelle que soit l'armée qui en endosse l'initiative et l'application, de quelque nationalité qu'elle se réclame. Elles sont par essence des implications de la force. L'occupation américaine d'Haïti de 1915 à 1934, malgré l'étrangeté dont elle s'est payée la fantaisie en s'affublant un gouvernement bicéphale — l'indigène et l'étranger — n'a pas dérogé à la règle. Elle a légalisé les abus de la Loi du plus fort ni plus ni moins.

Quels bénéfices en avons-nous tirés? est une autre question que nous n'avons pas à analyser ici.

Et, maintenant, au point où nous en sommes arrivé dans l'exposé des faits et des particularités de cet essai, il ne s'agit plus que de suivre le fil des événements après la rupture des pourparlers haïtiano-américains au départ de M. Fuller de Port-au-Prince, le 5 Juin 1915.

On peut en dire que peuple et gouvernement, emportés par la trajectoire des circonstances, vivaient dans l'attente d'une décision qui pouvait aussi bien venir de Washington que des rencontres entre les troupes loyalistes et les insurgés du Nord. Cependant, un incident sensationnel s'était brusquement produit sur la frontière haïtiano-dominicaine, au plateau Central. Une information venue de Hinche apprenait que le Général Oreste Zamor récemment Président de la République et parti pour l'exil, venait d'être arrêté en cet arrondissement frontalier.

Aussitôt, Vilbrun Guillaume-Sam, appela M. Emmanuel Philogène, son Préfet de Police et lui commanda de se rendre à Hinche, accompagné d'un détachement d'hommes, pour ramener l'ancien Président à Port-au-Prince. Il précisa que tous les égards devaient être accordés au prisonnier et surtout que aucun attentat à sa vie ne devait être toléré. Il en rendit le Préfet personnellement responsable au péril de sa vie à lui, le Préfet (1). Celui-ci a raconté qu'il eut beaucoup de peine à lutter contre l'ini-

(1) Nous tenons ces détails de M. Thomas H. Lechaud à qui Emmanuel Philogène les a confiés au retour de sa mission à Hinche.

mitié de ses hommes envers le général Oreste Zamor qu'ils rendirent responsable de leur défaite au moment où les troupes de Davilmar Théodore furent repoussées aux Gonaïves dans cette fameuse rencontre qui valut le fauteuil présidentiel à Zamor. Pour obéir aux instructions formelles de Vilbrun Guillaume-Sam et maintenir l'obéissance et la discipline parmi ses soldats, M. Emmanuel Philogène fut obligé de fusiller un instigateur qui fomentait le mauvais parti que l'on voulut infliger au grand prisonnier. Celui-ci arriva sain et sauf à Port-au-Prince et fut déposé dans une cellule de l'établissement pénitencier de la Rue du Centre.

Et les jours se succédèrent aux jours dans la monotonie des heures ensoleillées.

*
* *

Dans la première huitaine de Juillet, je reçus un message téléphonique du Président qui m'appelait au Palais. Dès que j'eus franchi le seuil de son cabinet de travail, il m'apprit que tôt, la veille, il avait reçu un câble de Paris lui annonçant la mort de son ami le Dr. Nemours Auguste, Ministre d'Haïti à Paris et m'en offrit la succession. J'acceptai avec plaisir. Il me raconta que ma nomination avait eu lieu avec le consentement du Conseil des Secrétaires d'Etat dans les conditions suivantes : le Ministre des Relations Extérieures M. Ulrick Duvivier, en informant le Conseil de la nouvelle de la mort du Dr. Nemours Auguste, avait laissé entendre qu'il y avait de multiples affaires pendantes que le titulaire de ce poste n'avait pu régler pendant son état de maladie et qu'il proposait la nomination de son chef de

Division M. Léon Déjean, très imbu de ce qu'il y avait à faire qui, en qualité de Chargé d'Affaires irait le plus tôt que possible remplir cette mission urgente.

M. David Jeannot, Ministre de la Justice combattit la candidature proposée et lui substitua celle du Docteur Auguste Casséus (d'Ennery) dont le rayonnement dans les milieux parisiens rendrait beaucoup de services au pays. La discussion s'étant généralisée sur les mérites de ces deux hommes, le Président demanda d'y surseoir, en réservant la solution de la question à la fin de l'ordre du jour de la séance. Ce que chacun accepta volontiers. L'ordre du jour épuisé, le Président reprit la discussion en disant : « J'ai moi aussi, un candidat : M. Price-Mars. Qu'en pensez-vous ? A l'unanimité le Conseil se rallia à lui. Alors, M. Auguste Bonamy, très aimablement demanda que me fût attribué le titre d'Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire. Ainsi fut fait.

Si je rappelle ce souvenir, c'est uniquement pour démontrer, une fois de plus, que Vilbrun Guillaume-Sam était loin d'avoir été un dictateur et que même dans les questions où la Constitution lui réservait le privilège des décisions qui n'émanaient que de lui, il sollicitait l'avis de ses Conseillers. Il avait par dessus tout le respect de la Constitution et mettait une certaine coquetterie à honorer les décisions du Corps Législatif qu'il associait à la vie politique de son Gouvernement.

Là-dessus, les témoignages abondent. On me permettra d'en citer un que j'ai recueilli de la bouche d'un grand avocat du barreau de Port-au-Prince.

Au cours des batailles qui se poursuivaient dans le Nord, le Général Bienné Bastien en perdit une qui donna

des avantages fort appréciables à l'ennemi. Il fut accusé de trahison et traduit devant un Conseil de guerre siégeant à Port-au-Prince. Malgré la défense vigoureuse de son avocat, il fut condamné à mort. Il signa un recours au Tribunal de Cassation. Or, à la grande surprise de l'avocat, il apprit que son client venait d'être embarqué sur un aviso de guerre en partance pour le Cap où l'exécution de la sentence allait avoir lieu. Me. Luxembourg Cauvin, bâtonnier de l'Ordre des Avocats, sollicita de M. David Jeannot, Ministre de la Justice, qu'une entrevue entre lui, le Bâtonnier, et le Président de la République, eût lieu le plus rapidement que possible afin d'empêcher le départ du Général Bastien pour le Cap-Haïtien étant donné qu'il s'était pourvu au Tribunal de Cassation contre la décision du Conseil de guerre.

L'entrevue eut lieu au Palais National. Le Président rejeta la requête de l'Avocat avec promptitude et violence. Jeannot intervint et précisa qu'aux termes de la Loi sur la matière tout pourvoi en Cour de Cassation freine l'exécution de toute décision de Justice. Instantanément le Président se calma, s'excusa auprès de son ami, Maître L. Cauvin, de son accès de colère et ordonna que le prisonnier réintégrât la cellule du Pénitencier en attendant la décision de la Cour de Cassation.

Tel était l'homme, prompt à la colère, primesautier et impulsif, mais également prompt à la détente aussitôt que la raison lui en parut péremptoire. Poli et chevaleresque, il exigeait en retour qu'on observât envers lui les formes élémentaires du savoir-vivre. Il haïssait les familiarités et le débraillé. Nul parmi ses familiers ne pouvait se vanter de l'avoir vu en négligé. Propre et soigné à l'extrême, il avait une répugnance instinctive contre tout ce

qui lui paraissait sale... Aussi était-il un passionné de l'ordre et de la méthode. Si véhément qu'il pût être à l'occasion, le verbe haut, la mine renfrognée et sévère, aucun vocable ordurier n'a jamais sali sa bouche.

Fidèle à la parole donnée, si des circonstances indépendantes de sa volonté, l'obligeaient à s'y dérober, il se confondait en excuses et s'efforçait de trouver un moyen pour réparer sa faute. Assujetti au souvenir des moindres services rendus, il en avait la gratitude attendrie et la reconnaissance infinie. Attaché au droit, fervent serviteur de la justice, il avait horreur du mensonge et de la duperie. Aussi bien détonnait-il dans les milieux de la politique haïtienne par sa franchise brutale à la manière d'un Alceste égaré dans le monde aberrant des Philintes. Doux et tendre dans son foyer, c'était plaisir de le voir jouer avec ses enfants en bas âge en se mettant candidement à leur niveau. Et pourtant, il revêtait quelque fois un visage dur au dehors comme s'il tenait à jouer à un personnage d'emprunt...

A ce propos, il me souvient d'avoir été le spectateur d'un épisode de sa vie aussi inattendu qu'imprévisible. C'était en 1894. J'étais alors un interne au Lycée Pétion. Les vacances de fin d'année scolaire proclamées, j'avais été convié à venir les passer chez lui, mon correspondant occasionnel, pendant qu'il résidait momentanément à Port-au-Prince, pour suivre la session législative. Député de la Grande Rivière du Nord, il habitait à la Rue Pavée une maison à étage, proche du Palais de la Chambre, en compagnie des deux collègues de l'Arrondissement MM. Milfort Jean François, Député du Dondon et Emilius Jean François, Député de Saint-Raphaël.

A cette époque lointaine, la *Rigole des Ruisseaux* modulait sa chanson rauque parmi le frétillement des têtards et des anguilles aux riverains attardés pendant les après-midi tièdes en de longs et incolores bavardages. Le Député de la Grande Rivière échangeait de banals propos avec sa proche voisine, à l'ombre de leurs galeries jumelles. Soudain, vint à passer une voiture au fond de laquelle se distinguait Mademoiselle Pauline D. dans la splendeur d'une Vénus noire. Le Député blêmit et arrêta brusquement la conversation.

La voisine, intriguée, lui posa la question :

— Vous connaissez cette jolie passante, demanda-t-elle ?

— Pas précisément, répondit-il. Mais elle ressemble tant à la fiancée avec laquelle je viens de rompre, que j'en ai été vivement impressionné... Excusez-moi, ajouta-t-il peu après. Et il monta aussitôt dans sa chambre.

Vingt minutes plus tard, ayant besoin, moi aussi, d'aller dans la même chambre où mon lit de camp était dressé, je trouvai le Député, la tête enfouie dans son oreiller, pleurant à chaudes larmes...

Le voilà l'homme inflexible, rébarbatif, atrabilaire tel que la plupart des gens le considéraient. En réalité ce qui apparaissait chez lui, n'était que le masque d'une autre personnalité qu'on ne pouvait découvrir qu'en l'approchant de près.

Mais, alors on a le droit de se demander pourquoi tenait-il tant à cette dualité de sa personnalité ? Pourquoi tenait-il tant à s'extérioriser en un tout autre individu qu'il n'était ? S'était-il fait une opinion si pessimiste de la nature humaine qu'il avait constamment besoin d'une

armure de défense contre la malfaisance et la fourberie d'autrui? Peut-être. Et c'est ce qui expliquerait la grande méfiance dont il entourait toute approche humaine. En général, une telle attitude provoque des conséquences inattendues dont les gens doués de pareil complexe sont les premiers à souffrir. Ils n'arrivent à se dédoubler et à se livrer à autrui qu'après avoir acquis la certitude qu'ils ont épuisé l'examen du sujet et qu'ils peuvent avoir confiance en lui. Malheureusement, il y a presque toujours une faille dans cet examen et qui est à l'origine des plus douloureuses conséquences pour la vie et l'honneur.

Or, c'est ce qui advint à Vilbrun Guillaume-Sam. Il fut trahi, bafoué, vendu par quelques uns de ceux dont il s'était méfié d'abord, puisqu'il crut avoir conquis, amadoués, séduits. Cette erreur produisit la catastrophe dans laquelle il fut précipité.

Ainsi il avait fort malencontreusement mêlé des groupes de cacos aux militaires préposés à la défense de sa résidence présidentielle. Il avait cru avoir jugulé la soif inextinguible de trahisons de ces cacos. Il s'était lourdement trompé. Leurs chefs, fatigués d'être pliés à une discipline qu'ils trouvaient trop sévère, s'étaient alliés secrètement aux conspirateurs qui, pour mieux mijoter leurs projets, s'étaient tranquillement réfugiés au Consulat du Portugal. Là, ils montèrent leurs stratagèmes avec des affidés du dehors. Ce fut de la sorte que MM. Edmond Polynice, Charles de Delva, Hermann Robin préparèrent l'attaque du Palais avec la complicité d'Emmanuel Philogène, de Métellus et d'autres chefs cacos. La police du Gouvernement avait été avertie de la machination du complot sans cependant soupçonner que son succès dé-

pendait selon les conjurés de la trahison des cacos casernés dans la cour du Palais et répartis en d'autres postes.

L'heure de l'attaque préalablement fixée à 10 heures du soir, le 26 Juillet, avait été reportée au lendemain à 4 heures du matin sur la demande des Chefs cacos, m'assure-t-on.

A cette heure-là, les premiers coups de feu partirent directement d'un groupe d'assaillants venus se mettre en position derrière la clôture en maçonnerie qui protégeait la façade occidentale de l'édifice.

La défense présidentielle réduite à l'essentiel reposait sur ceux qui restèrent fidèles au devoir : le corps des aides-de-camp particulièrement éprouvé (19 blessés et 1 tué). Il était commandé par le Général Délens Robinson qui le conduisit splendidement au feu. Au groupe des aides-de-camp, il faut tout de suite ajouter les éléments de la «Réforme» dont le Colonel Duperval était le Chef, les contingents réduits de la garde traditionnelle également très éprouvés et qui étaient placés sous la direction des valeureux officiers supérieurs : Ménélas (blessé) Lavictoire (tué) Piquant et Hermann Baron, tous remarquables par leur bravoure et leur dévouement exemplaire.

Voici d'ailleurs le tableau détaillé des événements successifs des journées du 27 et 28 Juillet 1915 peint par des témoins, M. Luc Dorsinville et M. Pierre Girard, alors Ministre de France en Haïti, qui en ont fait l'exposé public sans qu'aucune critique ou mise au point, en eût altéré la véracité. Et pour compléter leurs récits, nous avons obtenu du Général Délens Robinson, le Chef d'Etat major de la Garde Présidentielle d'autres précisions dont l'accent poignant révèle l'exactitude du fait vécu.

Le Professeur Luc Dorsinville dans une série d'articles publiés en Juillet et Août 1952 dans «Haïti-Journal», complétés, ensuite, par des notes manuscrites qu'il m'a autorisé à utiliser, a relaté certaines particularités de l'attaque du Palais dont il a vu les préparatifs parce qu'il a été, lui aussi, un réfugié du Consulat du Portugal et que, sollicité par les conjurés de participer à leur action, il s'y était refusé.

Et d'abord, il eut l'occasion, le 25 Juillet, d'entendre des propos proférés par Charles Oscar qu'il retint. Par les traits suivants, Luc Dorsainville a mentionné ce qu'il a vu et entendu :

«Il a été prouvé, écrit-il, que par un service de police bien organisé, l'autorité militaire responsable de la sécurité publique, était informée de la prise d'armes qui se préparait par les citoyens Hermann Robin, Charles de Delva et Edmond Polynice, réfugiés au Consulat du Portugal, sis au haut de l'Avenue John Brown. En effet, le 25 Juillet, donc deux jours avant le 27 (Jour J. choisi par les trois principaux conjurés), le Général Charles Oscar, Commandant de l'Arrondissement de Port-au-Prince, longea, à cheval et suivi d'un officier d'ordonnance, la chaussée. Arrivé à la hauteur du Consulat, il eut l'air de n'avoir pas vu M. Edmond Polynice qui était accoudé au mur de clôture extérieure, mais l'apostropha :

(J'étais, malgré moi, un asilé «politique» au même Consulat du Portugal, pour n'avoir été qu'un jeune journaliste d'opposition contre l'action des révoltés dits «cacos» au temps du gouvernement du général Oreste Zamor).

—«Edmond! dit Charles Oscar, Edmond!...

Vous ne voulez pas cesser vos agitations!

Eh! bien, croyez-moi, c'est moi, Charles Oscar qui vous l'apprends :

SI UN COUP DE FUSIL PART A PORT-AU-PRINCE, C'EN EST FAIT DES PRISONNIERS DU PENITENCIER DE LA CAPITALE».

Et Charles Oscar continua de longer la chaussée tandis que, témoin auriculaire, je murmurai à l'entendement de M. Polynice :

«C'est grave. C'est très grave. L'on devait ne pas oublier cet avertissement».

Poursuivant la relation de ce qu'il avait entendu ou vu relatif à l'attaque du Palais National, le 27 Juillet 1915, M. Luc Dorsinville a ajouté :

«L'attaque avait eu lieu... Cependant, vers les cinq heures du matin, MM. Cadelon Rigaud, Schoelcher Jean Louis, un Verne du Cap et moi qui avions chacun de nous, une raison pour ne pas prendre part à l'action, vîmes M. Edmond Polynice qui s'en était revenu la face blême telle celle d'un cadavre. Mais au même instant, nous entendîmes d'autres coups de fusil et des rafales de riposte dans la zone du Palais de la présidence :

«Ça, dit Cadelon Rigaud, c'est une nouvelle attaque, je m'y connais comme ancien militaire.

—Ah! oui, ponctuai-je,... Au moins, ils ont le courage de se faire tuer, ceux qui ont combiné cette malheureuse affaire».

Dans la suite, l'on avait appris que c'est grâce à la trahison d'un Chef Caco enfermé au Palais de la Présidence et qui avait toujours dissimulé une rancœur profonde contre Vilbrun Guillaume que les assaillants

durent leur salut, par cette nouvelle attaque produite vers les cinq heures du matin...»

*
* *

Mais avant de passer à l'analyse des divers témoignages que nous avons réunis pour en tirer le maximum d'approche vers la vérité sur les événements qui ont ensanglanté les journées du 27 et 28 Juillet, il convient d'éclaircir certains points obscurs qui en ont masqué l'explication.

Pour commencer, ne faudrait-il pas se demander quel fut l'objectif immédiat du mode d'attaque adopté par les conjurés à 4 heures du matin ?

Pourquoi—et sur la demande des cacos, prétend-on—en avaient-ils changé l'heure fixée au préalable, la veille, à dix heures du soir ? Quel était donc leur plan ?

En utilisant des points de repère fournis par la relation du Général Robinson que nous publions ci-après, il nous semble possible de répondre à ces questions, en mettant en évidence le but primordial que les assaillants avaient en vue.

Il nous paraît vraisemblable, en effet, qu'ils voulaient envahir l'enceinte du palais en un groupe compact dès que l'accès leur en eut procuré l'opportunité, puis, par un feu de peloton massif, désorganiser les dispositifs de la défense en provoquant la surprise et la confusion chez l'adversaire, d'autant plus que ces assaillants escomptaient une coopération étroite des cacos casernés à l'arrière de l'édifice. Alors, à la faveur de la pagaille et de la panique, foncer sur Vilbrun Guillaume-Sam et s'emparer promptement de sa personne.

Ce fut probablement à l'exécution d'un tel plan que s'était référé le pronostic du Général Charles Zamor lorsqu'il fit la confiance au Ministre de France ⁽¹⁾ M. Girard, qu'une prise d'armes allait bientôt avoir lieu, à Port-au-Prince. Et comme son interlocuteur lui faisait remarquer que le plus souvent, les mouvements qui prennent naissance à la Capitale, ont toujours échoué, le Général répartit :

« Cette fois-ci, ce sera contre la présidence même. *Un jour, vous verrez des choses terribles* ».

Hélas ! le malheureux général n'avait pas pu prévoir qu'en « ces choses terribles » allaient s'engloutir non seulement la vie de Vilbrun Guillaume-Sam, mais aussi, celle de l'ex-Président Oreste Zamor, son frère, et par dessus tout l'autonomie même du pays.

En tout cas, si le plan tel que nous l'avons imaginé était vraisemblablement celui des conjurés, on peut dire qu'il a totalement échoué. On peut également ajouter qu'à la lumière des documents publiés en cet essai, s'est évanouie la légende que ce furent les conjurés qui chassèrent le Président du Palais National. La relation du Général Robinson en fait foi. Elle explique la teneur du billet autographe de Vilbrun Guillaume-Sam écrit à la Légation de France et adressé à Charles Oscar dont nous reproduisons le fac-similé à la page 147.

Voici ce que nous a écrit le Général Délus Délens Robinson, Chef d'Etat-major des aides-de-camp du Président à la demande de renseignements que nous lui avons adressée :

(1) Voir plus loin page 151.

Cap-Haïtien, le 27 Février 1961

Docteur Jean Price-Mars

Pétionville.

Mon cher Docteur,

C'est très aimable de votre part et je vous félicite sincèrement de penser à écrire une page de souvenir en l'honneur et à la mémoire de notre vénéré, regretté et malheureux Chef d'Etat, le Général Vilbrun Guillaume-Sam qui a eu une mort tristement prématurée pour avoir abandonné trop tôt le Palais National, malgré ma vive opposition à cette décision. Vous ne pouvez pas être plus royaliste que le roi, me répondit-il, quand je lui ai fait savoir que l'ennemi est en fuite et que nous sommes maîtres de la situation, et que même si nous devons gagner la Légation, nous aurons toujours assez de temps pour le faire, puisque nous n'avons qu'une porte à franchir.

On mettra le feu partout me répondit-il, il y a des Légations dans le quartier, vous avez aussi votre famille et moi la mienne, les circonstances me commandent d'entrer à la Légation, tous mes officiers du dehors m'ont trahi. A ces paroles du Chef, je lui dis, je ne sais pas pour tous les autres postes, mais quand on a attaqué le Palais j'ai entendu une forte détonation du côté de la prison et du bureau de l'arrondissement, sûrement Oscar a été attaqué et doit être sous le feu en ce moment.

Ce n'était pas exactement vrai que le Bureau de l'arrondissement était attaqué, c'était de préférence le Général Oscar qui massacrait les prisonniers inutilement, parce que si ce massacre n'avait pas eu lieu, on n'aurait

jamais pensé à violer la Légation de France, notre Chef n'aurait pas été assassiné et le pays n'aurait pas reçu l'affront d'être occupé par les forces américaines pendant dix-neuf longues années. Bref.

Entré à la Légation, le Président m'appelle, — sûrement après avoir réfléchi trop tard — pour me dire, est-ce que nous ne pouvons pas regagner le Palais National. Impossible, Excellence, avec qui et avec quoi, puisque nous sommes désarmés et nous n'avons plus personne avec nous.

La fatalité venait de poser son ombre sinistre et lugubre sur le Gouvernement et la personne même de notre Chef qui est mort le lendemain 28 Juillet 1915, de la même ignominieuse mort que notre Libérateur, l'Empereur Jean-Jacques Dessalines.

Maintenant, je continue à répondre à votre questionnaire.

Pouvez-vous préciser la position des assaillants au moment de l'attaque? — me demandez-vous.

Charles de Delva était devant le Palais avec ses hommes, occupant une portion de la Place. Quand le Ministre Bonamy qui était intérimaire au Département de la guerre s'y présenta avec son Etat-major au secours du Gouvernement, malheureusement, il ne put rien faire pour nous et n'eut la vie sauve que grâce à une bourse contenant des pièces d'or qu'il jeta à ces occupants, et il fut précipité dans la Cour de la Légation par Charles de Delva lui-même. Du reste c'est ce qui m'a été rapporté dans la suite.

Le Ministre Bonamy étant à la Légation a fait briser le mur qui séparait la Cour du Palais et la Légation et est venu rencontrer le Président Vilbrun qui était à ce moment de l'autre côté du mur, devant les écuries du Palais.

A part Charles de Delva, il y avait aussi Christian Fische et Hermann Robin qui ont pris part à l'attaque du Palais.

Le Chef de la Police Victor Bronn que vous avez dû certainement connaître était un officier dévoué et fidèle qui a trouvé la mort devant le Palais en criant : *Qui Vive?* devant les forces qui s'y trouvaient et qu'il croyait nôtres; on lui a répondu : «officier seul avancez», et il a été abattu sur le champ pour avoir obéi à cet ordre sans réfléchir.

Vous me demandez si les cacos ont trahi le Chef. A cette question je réponds comme suit : Pour moi je pense que le Président n'avait pas le droit de compter sur les cacos dont il avait fait interner une portion, au Palais National ayant à sa tête le général Désir, une autre portion au Bureau de la Police et une troisième au bureau de la Place. Le chef des Cacos s'appelait le général Métellus, son campement était contigu à la partie nord du Palais. Il y avait aussi une portion de cacos qui se tenaient dans la cour du Chef de la Sûreté le général Emmanuel Philogène.

L'attaque du Palais a eu lieu à quatre heures dix du matin. Pour votre information, je suis obligé de vous citer toute une tirade d'un récit que j'ai fait sur la journée du 27 Juillet.

«Il est quatre heures dix du matin. Les premières notes de la Diane résonnent dans l'air matinal. C'est l'aide-de-camp de service Dorville Théodore qui fait imprimer ce mouvement de réveil au Palais. Assis sur le péristyle, ces coups de clairons me communiquent l'énergie nécessaire pour chasser un sommeil de plomb qui alourdit mes paupières; car je suis à ma quatre-vingt-treizième nuit de veille et je vis arriver vers moi cet officier avec le trousseau de clefs de la barrière à la main.

«D'où venez-vous, lui demandai-je aussitôt.» «Je viens de faire sonner la diane et d'ouvrir la barrière, afin que les officiers de la garde de service du jour, puissent aller se mettre en état et venir à leur poste, me répondit-il.» — C'est trop tôt, retournez refermer, ne savez-vous pas que toute la nuit nous sommes sur un pied de guerre.» En effet, immédiatement, il fit volte-face et prit la direction de la barrière. Il était à peine arrivé devant le sémaphore, qui se trouvait à la moitié de l'allée, qu'on ouvrit le feu et une colonne de quarante-sept cacos, se rua sur le Palais et y fit irruption. L'aide-de-camp Dorville, atteint d'une balle qui lui perfora les joues vint tomber à mes pieds, au bas des marches de l'escalier qui conduit au péristyle et où je me tenais debout le revolver au poing. Voyant cette bande se diriger dans ma direction, j'avais compris tout d'abord que c'était les soldats de la garde qui fuyaient, et pour arrêter leur élan, je tirai à blanc sur eux un coup de revolver. Je m'étais trompé, j'étais en face de l'ennemi qui riposta à mon coup de feu, en déchargeant sur ma poitrine ses quarante-sept fusils.

«Fort heureusement pour moi les balles ne portèrent pas. Ce que Dieu garde est bien gardé. Mon heure n'avait

pas sonné, j'étais réservé pour une belle et noble mission, celle de sauvegarder momentanément la vie du Chef de l'Etat et de sa famille et de faire aussi la défense de la maison militaire qui était confiée à mon honneur. Et sur son livre d'or, la renommée allait y inscrire mon nom, en lettres ineffaçables. Je tirai à bout portant onze coups de revolver sur l'ennemi et réussis à le mettre en fuite. Je le tenais jusqu'à la barrière et ordonnai aux soldats de la guerre de border les murs du Palais qui servaient tout naturellement de rempart.»

A huit heures le calme était rétabli puisque l'ennemi avait fui.

(Signé) : Général DELENS ROBINSON, Cap-Haïtien

*
* *

Voici d'autre part, le fac-similé du billet reproduit ci-contre à la page 147 et adressé par Vilbrun Guillaume-Sam à Charles Oscar.

27 Juillet 1915

Mon cher Oscar,

Le Ministre Bonani m'ayant donné l'assurance que l'arrondissement, la Place, le Port étaient occupés par les révolutionnaires pour l'avoir tenu, m'affirme-t-il d'un personnage important et voyant qu'aucune autorité n'était venue à mon secours jusqu'à plus de huit heures et demie, j'ai dû me décider à gagner la Légation de France où je suis. Je regrette bien d'avoir été mal informé. Prenez de votre côté la mesure que vous dictera votre conscience. Trop à dire.

Votre

V. Guillaume

*
* *

Et la bataille avait duré au delà de deux heures avec des alternatives de répit. Puis ce fut un silence lourd d'incertitudes pour les uns et les autres. Les assaillants avaient déserté le combat sans avoir été poursuivis. Que se passa-t-il dans cet intervalle?

Apparemment, nul ne savait dans l'un et l'autre camp, quel parti prendre. D'un côté, les assaillants désespérés par l'échec de l'assaut tel qu'ils en avaient projeté l'objectif, s'étaient dispersés au point que l'un des chefs notoires, M. Edmond Polynice, avait réintégré le Consulat du Portugal dès cinq heures du matin «la face blême telle celle d'un cadavre» — elle portait l'empreinte de l'échec — selon le témoignage de M. Luc Dorsinville.

D'autre part, aucun secours de l'Extérieur n'étant venu renforcer l'action des défenseurs du Palais — ce qui leur paraissait la plus étrange des attitudes — le Chef de l'Etat crut à l'authenticité de l'information qui lui fut fournie au moyen d'un billet du Ministre Bonamy, réfugié à la Légation de France à savoir que tous les postes gouvernementaux de la ville étaient occupés par l'ennemi. Renseignement absolument inexact puisqu'aucun autre poste n'avait été attaqué excepté celui du Palais. Mais qui donc avait fourni ce renseignement à Bonamy?

«Un personnage important» précise la carte du Président.

Ici nous tenons à laver la mémoire de Bonamy de tout soupçon de fourberie. Sa bonne foi fut surprise par le personnage dont il s'agit. Ce dernier avait-il des raisons de mentir pour amener la débâcle ou avait-il été lui-même

induit en erreur? Nous l'ignorons... Mais enfin, Bonamy, enfermé à la Légation, par conséquent ayant été incapable, en ces heures d'angoisse et d'anxiété de vérifier l'exactitude ou l'inexactitude de l'information, crut de son devoir de la transmettre à Vilbrun Guillaume-Sam, dans le dessein de le soustraire, à une nouvelle agression qui, cette fois-là, pourrait être victorieuse. Alors, le Président se décida à se réfugier, lui aussi, à la Légation. Cependant, en nous rapportant au récit du Général Robinson, ci-dessus énoncé, il semble que le Président après avoir franchi le seuil de la Légation, se soit rendu compte qu'il a été trompé, une fois de plus, et a voulu retourner au Palais. Il était trop tard.

Et maintenant, Vilbrun Guillaume-Sam, asilé à la Légation de France, se crut protégé par l'inviolabilité toujours respectée que nos traditions historiques et internationales accordaient aux diplomates accrédités en notre pays. Le Ministre de France, M. Pierre Girard, dans un article publié dans le «Supplément illustré de la Revue Hebdomadaire», nouvelle série (21ème année No. 30, 25 Juillet 1925), va nous raconter ce qui advint à l'homme qu'un destin implacable poursuivait de son arrêt fatidique.

LE SUPPLEMENT ILLUSTRE DE LA REVUE HEBDOMADAIRE
Nouvelle Série (21ème Année) No. 30 *25 Juillet 1925*

UN ANNIVERSAIRE

LA REVOLUTION D'HAÏTI

(Juillet 1915)

En ce temps-là, le Général VILBRUN GUILLAUME-SAM était Président de la République d'Haïti.

Il était depuis cinq mois à peine arrivé à la magistrature suprême par une révolution, comme y avaient été portés ses prédécesseurs.

C'était un nègre, chez qui une douceur particulière de manières s'alliait à un caractère autoritaire, vindicatif, impitoyable pour ses ennemis, cruel à l'occasion avec ceux dont il considérait, à tort ou à raison, l'existence comme une menace pour sa sécurité, et plus d'une exécution sommaire eut lieu sous son éphémère gouvernement.

D'autre part, les Etats-Unis avaient l'œil sur ce coin d'île, livré depuis trop longtemps à l'anarchie politique, administrative et financière et où leur diplomatie avait plus d'une fois, sans succès, tenté d'instituer un régime de contrôle, comme ils l'avaient fait dans la République voisine de Saint-Domingue.

Les journées des 27 et 28 Juillet 1915 allaient faire naître pour la grande République du Nord l'occasion de réaliser son plan.

Certaines légations étrangères donnaient alors asile à des réfugiés politiques, compromis aux yeux du maître du jour par leur collaboration plus ou moins directe avec les gouvernements précédents et à qui ces retraites inviolables offraient un abri sûr contre la rancune meurtrière de celui qui les avait chassés du pouvoir.

La Légation de France avait reçu quinze de ces fugitifs et parmi eux le Général CHARLES ZAMOR, dont le frère ORESTE, un des prédécesseurs de VILBRUN GUILLAUME, expiait dans les cachots de l'«Arrondissement» l'audace qu'il avait eue de revenir de l'exil volontaire auquel sa chute l'avait contraint.

«On m'a demandé, m'avait dit un jour Charles Zamor, de prendre part à un mouvement révolutionnaire à Port-au-Prince...» Et comme je lui faisais remarquer que les mouvements nés dans la capitale même avaient toujours échoué : «Oh! m'avait répondu le Général, cette fois, ce serait contre la Présidence même. Mais j'ai refusé et j'ai même déconseillé la chose, car tant que je serai à la Légation, je ne veux pas abuser de l'asile que j'y reçois, pour fomenter ou seconder des troubles. Mais un jour, avait-il ajouté, vous verrez des choses terribles».

*
* *

C'était une nuit splendide des Antilles. La lune inondait le ciel et la terre. Les grands mornes qui dominent la ville de Port-au-Prince, œuvre de convulsions terrestres dont les hommes ont perdu le souvenir, détachaient sur l'azur profond leurs arêtes vives, montrant sur leurs flancs sillonnés de crevasses des coulées d'ombre mystérieuse. Pas la moindre brise n'agitait les frondaisons luxuriantes : les palmiers dressaient leurs cimes harmonieuses dans l'air immobile. La nature entière dormait, lasse de la chaleur de la veille et puisant au souffle adouci de la nuit des forces nouvelles pour ne pas succomber aux ardeurs du prochain midi.

Le silence partout, sauf aux environs du Palais Présidentiel, que troublaient à de courts intervalles des sons rauques et stridents tour à tour, où une oreille novice n'aurait pu distinguer s'ils sortaient de gosiers humains ou de la gueule d'animaux en détresse : c'étaient les sentinelles qui, à quelques mètres les unes des autres, à l'intérieur et tout le long du mur du jardin de la Présidence, veillaient

sur la sécurité du Chef et devaient, par ces fréquents appels, montrer que le sommeil ne les avait pas terrassés.

Mais d'autres hommes veillaient dans la ville endormie, insensibles à la sérénité de la nuit lumineuse, prêts à troubler la paix où communiaient le ciel et la terre.

Quels sont ces groupes en effet qui cheminent en silence par les rues désertes?

Les uns viennent de loin. Ils arrivent du Nord, source inépuisable des recrues dont s'alimentent en Haïti tous les mouvements révolutionnaires.

Les autres, depuis longtemps réfugiés au Consulat de Portugal, en ont escaladé les clôtures après avoir tué par surprise la sentinelle préposée à leur garde. Ce sont les chefs du complot, qui vont se mettre à la tête des gens du Nord.

Quatre heures du matin. La diane sonne au Palais, notre diane française, souvenir des temps abolis où nos officiers instruisaient l'armée haïtienne. Puis le tambour prélude aux variations qui, pendant une heure, vont faire retentir l'air de tous les motifs qu'une baguette savante, chaque matin, tire de ce sauvage instrument.

Et tout à coup, une fusillade serrée, les tambours se taisent. C'est la révolution.

*
* *
*

Pour comprendre le récit qui va suivre, il faut savoir que, le palais présidentiel ayant été détruit par une révolution antérieure, le Chef de l'Etat était logé provisoirement avec sa famille et les Services de la Présidence, dans une villa entourée d'un vaste enclos servant surtout de

terrain de manœuvres à sa nombreuse garde, et qu'un simple mur séparait des jardins de la Légation de France, elle-même ancienne résidence d'un Président déchu.

Cette dernière circonstance faisait qu'outre les deux grilles qui donnaient accès au jardin de la Légation, et dont l'une était toute voisine de l'entrée principale de la Présidence, deux portes bâtarde avaient été pratiquées dans les murs de clôture du jardin de la Légation pour faciliter sa fuite à l'ancien chef de l'Etat en cas d'alerte. Mais un semblable souci de sécurité chez le Président Vilbrun Guillaume lui avait fait murer celle de ces portes qui permettait la communication entre les deux propriétés.

Cependant la fusillade continue, entremêlée de cris, d'appels, d'apostrophes, d'injures qui s'échangent entre les assaillants et la Garde. Des balles égarées bruissent dans les feuillages. Des formes s'agitent dans l'ombre des grands acacias qui bordent les allées. Ce sont des blessés qui, forçant les barreaux de la grille principale, viennent chercher secours et abri à la Légation. Un corps s'abat à quelques mètres de la maison et ne se relèvera pas.

Les réfugiés, qui étaient jusque-là soigneusement demeurés, toutes portes closes, dans les bâtiments mis à leur disposition, en sortent et m'entourent, feignant d'ignorer la cause de tout ce tapage.

Mais un homme arrive courant, essoufflé, appelant Charles Zamor, le suppliant de «sortir», appel auquel le prudent Général reste sourd, soit qu'il soupçonne quelque piège, soit qu'il juge que son heure n'est pas encore venue. Je n'en vois pas moins là un indice de sa complicité dans le drame qui commence.

L'Homme disparaît, se perd dans la nuit, tandis que nous voyons venir à nous d'autres fugitifs : c'est le Ministre des Finances qui au bruit de la fusillade, a voulu loyalement aller se mettre aux côtés du Chef de l'Etat, mais en a été empêché par le feu même des défenseurs du Palais Présidentiel; un bon révolutionnaire l'a reconnu et l'a accompagné jusqu'à la grille de la Légation; c'est aussi l'illustre Chef de la Musique Présidentielle, que ses fonctions inoffensives ne protégeraient pas, il le craint du moins, contre la fureur des ennemis de son maître, et qui est arrivé à se glisser jusqu'à nous. Il tremble de peur, le malheureux et raconte avec volubilité les succès artistiques d'une carrière déjà longue, qu'il se lamente de voir brusquement interrompue par des querelles auxquelles il est resté étranger. Ce sera plus tard le Ministre des Relations Extérieures qui sollicitera la protection de la France qu'il s'indignait, la veille encore, de voir accorder aux adversaires du Gouvernement; il s'est caché dans une maison voisine d'où il n'ose sortir seul et j'irai moi-même à sa rencontre pour lui faire franchir, sous la sauvegarde de mon inviolabilité, les quelques cent mètres qui le séparent de la Légation.

Pendant le jour est venu et la bataille continue avec les alternatives de recrudescence et d'accalmies qui font croire par moments à la cessation de la lutte.

Des jardins de la Présidence, on voit s'élever une colonne de fumée. Les révolutionnaires auraient-ils mis le feu au Palais? Non, ce sont les «cacos», volontaires du Nord, qui ont soutenu naguère Vilbrun Guillaume dans sa marche sur Port-au-Prince et qui, sans solde depuis

leur arrivée dans la capitale, viennent de passer à la révolution et brûlent leurs casernes.

C'est alors qu'inquiet sur le sort qui menace la famille du Président, le Ministre des Finances me demande de la faire «traverser». Je ne puis qu'y consentir, et un message tracé à la hâte sur un bout de papier qu'alourdit une pierre va, par-dessus le mur, porter à Vilbrun Guillaume, l'offre qui assurera la vie sauve à sa femme et à ses enfants.

Des coups de pioche dans la maçonnerie qui bouche la porte bâtarde du côté du Palais nous révèlent bientôt que cette offre a été acceptée, et en un quart d'heure la brèche est faite, par laquelle apparaît, en dolman et pantalon de toile bleue, ceint d'une cartouchière, une carabine à la main, le Président de la République en personne, qui a fait le coup de feu avec ses hommes et a même, me dit-il, reçu une balle dans la jambe gauche. Il est là pour présider à la retraite de sa famille, que nous voyons presque aussitôt entrer dans le jardin de la Légation, suivie d'un flot de femmes, de serviteurs, de ballots énormes contenant effets et ustensiles de ménage ramassés au dernier moment. Et pour finir, ce sont les chevaux, quatre magnifiques chevaux des écuries présidentielles, qui escaladent en s'ébrouant les gravois amoncelés, maintenus avec peine par les palfreniers qui vont les attacher à des arbres. Ils n'y resteront pas longtemps d'ailleurs, car dans le désordre de cette journée de crise, ils disparaîtront bientôt, emmenés par d'effrontés voleurs et on les verra quelques jours après, mal soignés et déjà maigris, promenés dans les rucs de la ville pour être laissés au plus offrant.

Je veux noter ici un trait qui est à l'honneur du Ministre des Finances, Monsieur BONAMY. Lorsqu'il vit les

communications rétablies avec le Chef de l'Etat, il tint à aller se mettre à ses côtés jusqu'à la fin de la lutte, malgré les risques que l'on courait à demeurer dans l'enceinte du Palais Présidentiel.

J'aurais l'occasion de remarquer, dans les heures qui suivront, le même courage et le même dévouement chez les nombreux aides-de-camp du Président qui, venus à la brèche pour faire panser leurs blessures, y renoncèrent invariablement en apprenant qu'ils ne peuvent plus retourner au feu une fois franchi le seuil de la Légation.

Pendant, le combat semble s'éterniser décisif pour les assaillants, lorsque je suis prévenu que le Président demande à «traverser» à son tour : il a appris que, dans la ville, tous les postes ont passé à la révolution; il n'a plus que la ressource de venir chercher asile à l'ombre du drapeau français, qu'il croit inviolable.

Je vais à sa rencontre, je reçois de ses mains la carabine dont il s'était armé et je le conduis avec les honneurs dus à son rang auprès de sa famille, encore campée lamentablement, parmi les bagages en détresse dans un couloir que l'absence de fenêtres met particulièrement à l'abri des balles perdues.

Et alors, des jardins du Palais, c'est une fuite éperdue, les soldats privés de leur chef ne songeant plus qu'à échapper à l'ennemi, auquel ils abandonnent la place.

Comment arrivent-ils à escalader la muraille qui sépare les deux terrains et du haut de laquelle nous les voyons tomber en cascade? On se le demande. Comment ne s'écrasent-ils pas dans la brèche par laquelle ils se précipitent aussi vers nous? En un instant ils ont envahi le jardin de la Légation, où de nombreux blessés s'étendent sur le bord des allées.

Les assaillants ont cessé le feu en apprenant la retraite du Président, et ils ont pris aussitôt possession du Palais.

Mais il paraît que l'«Arrondissement» tient toujours. Vilbrun Guillaume me prie donc de faire parvenir au Commandant un billet portant ordre de cesser la résistance et Charles Zamor, de son côté, fait prévenir le même officier qu'il a une heure pour se rendre : nouvel indice de la complicité du rusé Général dans le mouvement auquel il prétendait ne pas vouloir s'associer.

Le Commandant de l'«Arrondissement» sort avec sa troupe en acclamant Vilbrun Guillaume, mais en passant devant la Légation Dominicaine, il s'y précipite; un groupe de révolutionnaires l'y poursuit, on le saisit, on le traîne dans la rue, on l'abat : ces messieurs se font la main...



Midi.—La table, dans la salle à manger, a été agrandie pour recevoir nos hôtes d'occasion, le Président, sa famille, le Ministre des Relations Extérieures, le Ministre des Finances et son fils, le personnel de la Légation.

Mais depuis une heure, parmi les réfugiés, un bruit terrifiant, venu du dehors, circule : cent soixante prisonniers politiques qui se trouvaient enfermés dans les cachots de l'«Arrondissement» auraient été massacrés par ordre du Président Vilbrun Guillaume, quelques instants après l'attaque du Palais. Bientôt viennent des gens qui disent avoir entendu tirer des coups de fusil dans l'intérieur du bâtiment vers quatre heures du matin; d'autres ont vu de leurs yeux les cellules remplies de cadavres, parmi lesquels

celui de l'ancien Président Oreste Zamor, criblé de blessures, atteste la rage avec laquelle on s'est acharné sur son corps.

Et de là, parmi les réfugiés, l'idée de faire expier sans retard au Président déchu son forfait, tandis que des groupes exaltés, venus en un instant on ne sait d'où, commentent l'événement et prétendent se faire livrer le coupable».

Une troupe de cacos, ces hommes à tout faire, a forcé la grille principale du jardin et se dirige dans le même but vers la maison.

Je me porte à leur rencontre et je parviens à les convaincre de retourner sur leurs pas, secondé par un des chefs de la révolution, qui prétend avoir assumé la tâche de maintenir l'ordre et que je rends responsable des suites de cette invasion.

Mais au même moment, des appels angoissés partent du seuil de la maison : Charles Zamor, brandissant une «machette», coutelas national des Haïtiens, s'est élancé vers l'escalier menant au premier étage, où Vilbrun Guillaume et sa famille ont été, d'instinct, chercher aussi loin que possible un abri contre la foule ameutée, mais il s'est trouvé en présence d'une de mes filles dont les supplications retardent son élan. J'accours et mes remontrances achèvent de détourner de son projet sanguinaire ce forcené, qui ne se calme cependant que pour me présenter une adresse dont les signataires me somment de leur livrer le Président sous la menace de s'emparer eux-mêmes de sa personne en cas de refus.

Alors commencent, au milieu de l'agitation grandissante d'une foule sans cesse accrue, une série de scènes épuisantes qui ne prendront fin qu'à l'approche du soir,

alternatives de tractations pour tâcher de calmer les esprits et de résistance matérielle à des poussées qui tentent de forcer la porte de la Légation. Beaucoup de ces gens sont armés et un coup de fusil part même, sans atteindre personne heureusement. Trois de nos compatriotes et mon jeune collègue d'Angleterre me secondent courageusement dans cette épreuve, allant d'un groupe à l'autre, s'efforçant avec moi de faire entendre raison aux plus exaltés. Mais c'est Charles Zamor qui, vers le soir, nous délivre de cette horde menaçante par quelques paroles d'apaisement qu'on n'aurait pas attendues de lui : revirement sincère d'une nature passionnée, capable d'impulsions cruelles et d'élanx généreux tour à tour, ou calcul d'un chef qui sent déjà ses responsabilités; sa fureur de tout à l'heure est tombée et c'est lui maintenant qui détermine les assaillants à abandonner la place.

*
* *

La nuit est venue, sereine comme la veille, ramenant un calme et un silence qui font un étrange contraste avec le tumulte de la journée. Mais en même temps que nous nous trouvons plongés dans une solitude impressionnante.

Charles Zamor m'a bien, dans des déclarations chevaleresques, garanti notre sécurité pour la nuit, m'affirmant qu'il ne quittera pas la Légation, et des sentinelles ont été placées aux grilles du jardin pour en interdire l'entrée.

Mais le Général est sorti sous prétexte d'aller voir un instant des amis et il n'est pas revenu.

Quant aux sentinelles, j'ai bientôt l'occasion de constater qu'elles ne sont plus à leur poste.

Un étrange sentiment d'abandon pèse sur notre petit groupe, isolé dans cette ville hostile, d'où s'est retirée toute autorité.

Au premier étage, ma famille est réunie dans une même chambre, et le Président, sa femme et ses enfants sont campés dans le salon.

Les ex-Secrétaires d'Etat des Finances et des Affaires Etrangères, qui sont restés blottis tout l'après-midi dans un coin reculé de la salle à manger, ont fui par une porte dérobée, la nuit venue, sous la conduite d'un ami sûr.

Au rez-de-chaussée, les chargés d'Affaires d'Angleterre et d'Amérique, un Français employé de la Banque Nationale d'Haïti et un Anglais qui n'a pas voulu quitter le représentant de son pays, partagent charitablement ma veillée, veillée inquiète, lourde de l'attente d'un retour offensif de la foule déchaînée.

J'ai été prévenu en effet que celle-ci, au retour des funérailles des victimes de l'«Arrondissement», envahira la Légation sans que personne cette fois puisse s'y opposer. «Ce sera pour quatre heures du matin», m'a-t-on dit d'autre part.

Et cependant les heures passent sans que rien vienne justifier notre anxiété. Mais on ne peut s'empêcher de penser au calme qui précède la tempête.

Sept heures du matin. Mes compagnons de veillée me quittent, après avoir pris quelque réconfort, pour rentrer chacun chez soi.

On pourrait croire que tout est fini si le cocher, Horace, ne venait me confirmer le bruit qui m'a déjà été rapporté la veille. Il y a comme une supplication dans l'intonation avec laquelle le pauvre nègre apeuré me fait cette révélation : «Monsieur le Ministre, on dit qu'ils vont

venir!» Et sans doute il voudrait bien se sauver, se mettre à l'abri de l'orage dont il sent l'approche. Mais il reste et me donne encore l'impression de cette fidélité que j'ai constatée la veille chez les aides-de-camp du Président.

Il reste, et c'est lui encore qui, quelques instants après, vient me dire : «Monsieur le Ministre, ils sont là!»

Je redescendais du premier étage, où je venais d'installer dans ma chambre Vilbrun Guillaume et son médecin, venu pour lui extraire la balle, et j'étais en train de causer sur le devant de la maison avec le Président de la Société Française de Bienfaisance.

«Ils sont là!» A ces mots, je me retourne et dans l'allée qui donne accès à la maison du côté opposé à l'entrée principale, je vois s'avancer une foule d'hommes tout en noir, le melon sur la tête : c'est bien le retour des enterrements des victimes.

La grille étant fermée, ces gens ont envahi un jardin voisin, escaladé ou renversé une clôture en bois qui s'opposait à leur passage et ils s'avancent en masse compacte, dans un murmure de voix où je ne distingue encore rien.

Suivi du Président de la Société de Secours et du Secrétaire-Archiviste de la Légation, arrivé sur ces entrefaites, je m'élançai au-devant de la colonne en marche, les bras levés, dans un geste instinctif par lequel je crois l'arrêter. Mais nous sommes obligés de reculer devant le flot envahisseur et nous nous trouvons bientôt refoulés sur le seuil de la maison. Nos efforts sont vains pour fermer la porte qui cède sous la poussée. Je m'aperçois à ce moment que ma famille, descendue du premier étage, se trouve derrière nous.

En un instant, le salon est rempli d'une foule réclamant à grands cris la personne du Président. «Mais vous ne voyez donc pas, vocifère un de ces exaltés, qu'on va mettre le feu à la Légation!» Un autre brandit son revolver en se précipitant vers la porte qui ouvre sur l'escalier et à laquelle s'est adossée une de mes filles, qui croit barrer ainsi l'accès du premier étage aux assaillants. C'est avec peine que j'arrive jusqu'à elle pour la tirer de cette position dangereuse.

Aussitôt libéré de ce souci, monté sur une chaise d'où j'espère dominer le tumulte, je tente de faire comprendre à ces forcenés l'énormité du crime auquel ils prétendent m'associer. Mais c'est en vain et bientôt ma voix se perd dans une explosion de protestations, où je distingue les mots de Justice et de République française, dont les principes m'interdiraient de soustraire un criminel au châtiement qu'il a mérité.

Tout aussi vaines sont mes remontrances pour tâcher d'expliquer à ces justiciers qu'en France on n'exécute pas les gens sans jugement.

L'heure en effet n'est plus aux raisonnements. Nous sommes définitivement débordés et n'aurons plus que la ressource d'assister, impuissants, à l'exécution qui se prépare.

Déjà en effet, des groupes se sont répandus dans tout le rez-de-chaussée, à la recherche du Président, forçant la porte de la Chancellerie, dont ils fouillent jusqu'au sous-sol, obligeant les domestiques, revolver au poing, à ouvrir la cave.

Un moment, les bourreaux croient avoir trouvé leur victime, mais ce n'est que le domestique particulier de

Vilbrun Guillaume, qu'on vient de découvrir caché sous mon bureau, dans mon cabinet, qu'une extraordinaire ressemblance avec son maître a fait prendre pour le Président. Je n'aurais jamais cru qu'un nègre pût pâlir à ce point. Le malheureux est jeté violemment sur un fauteuil de jardin qui est là, sur le perron de la façade, où on va l'étrangler sous nos yeux... J'ai toutes les peines du monde à convaincre de leur erreur ceux qui s'apprêtent à l'exécuter.

Mais tout à coup, une immense clameur se fait entendre.

Après avoir parcouru toutes les pièces du premier étage, bouleversé les matelas dans les chambres à coucher, ouvert les malles et armoires, les justiciers sont arrivés jusqu'à ma chambre, alors une porte s'ouvre, celle du cabinet de toilette qui communique avec ma chambre, et Vilbrun Guillaume paraît : «Messieurs, achevez-moi», dit-il, et c'est aussitôt sur la victime qui s'offre une ruée sauvage, dont le cri de triomphe entendu tout à l'heure a été le signal.

Le Président n'échappe à une mort immédiate que grâce aux objurgations du Secrétaire-Archiviste, qui ne peut toutefois empêcher un des agresseurs de frapper le prisonnier d'un coup de stylet tandis qu'on lui fait descendre l'escalier. Traîné par les pieds à travers le salon, puis sur le parcours de la longue allée par où sont venus les assaillants, Vilbrun Guillaume cherche à s'accrocher, au passage, à une des roues d'une voiture, arrêtée là, mais un coup de bâton sur le bras lui fait lâcher prise et la marche furieuse continue jusqu'à la grille du jardin, par-dessus laquelle le corps est lancé, retombant lourdement

dans la rue. Un coup de revolver, et il n'y a plus qu'un cadavre, dont un forcené, en trois coups de machette, sépare la tête du tronc.

Et alors, c'est la ruée d'une horde en délire, où chacun semble vouloir sa part dans la mutilation de la victime et qui fera pendant une partie de la journée cortège à ces restes lamentables traînés à la corde à travers les rues de la ville, tandis que la tête, plantée sur une pique, sera promenée sur un autre parcours.



La nuit approche. On vient me dire qu'un homme me demande à la grille sur le seuil de laquelle l'exécution a eu lieu. J'y vais et mon regard est frappé aussitôt par une traînée de cendre qui s'allonge à quelques pas de la porte : c'est l'endroit qui a été inondé du sang du Président décapité.

Mais mon homme est là, me présentant un paquet enveloppé dans un morceau de toile à sac : «C'est la tête du Président», me dit-il. Et comme je repousse avec indignation cette offre macabre : «C'est pour Madame Vilbrun Guillaume reprend-t-il, je crois que ça lui fera plaisir... Je suis un pauvre homme...»

On m'a dit plus tard que le lugubre paquet avait été jeté dans la «ravine», fossé profond qui, à quelques pas de là, roule des eaux tumultueuses aux heures de pluies orageuses.

Quant au corps, comment et par qui a-t-il été recueilli?



Le forfait était à peine accompli que sur l'horizon de la baie de Port-au-Prince se dessinaient les hautes tourelles du Croiseur «Washington», portant pavillon de l'Amiral Caperton, et, le soir même, l'infanterie de marine américaine débarquait, occupant la ville et ses environs immédiats.

Quant à nous, ce n'est que deux jours après que nous voyions arriver le «DESCARTES», retardé par une erreur de chiffre dans l'accomplissement des ordres qui lui avaient été envoyés de Paris sur ma demande. Sa compagnie de débarquement devait toutefois rétablir notre prestige en occupant la Légation de France jusqu'à ce que satisfaction nous ait été donnée pour l'outrage fait à notre drapeau.

Cela dura quatre mois.

Les américains y sont encore.

Signé :

Pierre GIRARD

Ministre Plénipotentiaire

Il semblerait qu'il n'y ait plus rien d'autre aux pages lourdes de tristesses et d'abominations que M. Girard a évoquées sur la fin de Vilbrun Guillaume-Sam. Cependant d'autres personnalités qui, malheureusement, veulent garder l'anonymat, nous ont signalé maintes autres cruautés qui lui ont été infligées au cours de son long trajet vers le trépas. Pendant qu'on le traînait vers le portail oriental de la Légation, un sieur T. originaire du Nord-Est, a eu la lâcheté de le souffleter. De sa main droite encore libre, il rendit la gifle à l'agresseur. Alors, un autre quidam, de la même région, caco de son état, dégaina sa machette, et

d'un coup sec, lui coupa le bras à la hauteur du poignet. Et l'infâme T. renouvela l'insulte en flanquant une nouvelle gifle au malheureux qui, n'ayant plus l'usage de sa main, lui cracha au visage. Quelques-uns des bourreaux, en redingote et chapeaux de cérémonie, lui lardèrent les flancs et le dos d'innombrables coups de poignard...

*
* *

Telles sont deux versions du lynchage de Vilbrun Guillaume-Sam qui ne se distinguent l'une de l'autre que par le degré de férocité des tortures que les vengeurs du crime de la prison mettaient à infliger à celui qu'ils rendaient responsable de ce forfait.

La véracité des deux versions nous paraît admissible si une note significative du Journal «Le Matin» du 2 Août 1915 n'avait mis ses lecteurs en garde contre la falsification éventuelle des récits de ces événements dont déjà la légende semblait s'emparer.

Voici en quels termes, «Le Matin» s'est exprimé :

«Un événement est à peine passé, quelle que soit son importance, que déjà la légende s'en empare; chacun en fait un récit plus ou moins fantaisiste en se donnant, souvent faussement, comme un témoin ou comme un acteur.

C'est pourquoi je veux noter ici ce qui m'a été conté par un de ceux qui ont arrêté Vilbrun Guillaume, et par un de ceux qui, au chemin des Dalles, Avenue Grégoire, ont assisté à sa mort; j'y ajoute d'autres détails recueillis de droite et de gauche. Je fais cette relation en priant ceux qui y trouveraient des inexactitudes de les relever par des demandes de rectifications adressées au «Matin».

COMMENT A ETE ARRETE VILBRUN GUILLAUME

«*Nous nous sommes concertés au cimetière où les enterrements nous avaient réunis, une vingtaine de parents et d'amis des victimes et armés de poignards et de brownings nous décidâmes d'aller à la Légation de France pour en tirer l'ex-Président et le livrer à la légitime fureur du peuple.*

Les barrières de la Légation donnant sur le Champ-de-Mars étant fermées, nous pénétrons par la maison de Monsieur Alfred Gogny et faisant une brèche dans la clôture, nous voilà dans la cour de la Légation. Au rez-de-chaussée nous trouvons Monsieur le Ministre de France, Monsieur Emile Rouzier, Chancelier de la Légation, la famille du Ministre et Monsieur Angibout.

«*Nous ne venons ici que pour prendre le criminel, l'assassin Vilbrun Guillaume; nous respectons la France en son Représentant, mais nous pensons que le noble drapeau français ne peut servir sans se déshonorer à couvrir le crime et l'infamie.»*

Le Ministre monta sur une chaise et nous fit un discours dans lequel en protestant contre notre intention, il nous engageait à y renoncer.

Nous protestâmes à notre tour :

«*Comment, vous Monsieur le Ministre, vous un français qui n'avez pas assez d'indignation pour flétrir les actes de barbarie commis, prétend-on, par les Allemands, comment pourriez-vous protéger au nom de la France, le plus grand des scélérats. Certainement, vous partagez nos sentiments, en protestant vous faites votre devoir, nous, nous ferons aussi le nôtre. Livrez-nous l'assassin.»*

Et nous nous mîmes à fouiller chaque pièce du rez-de-chaussée, les caves, puis chaque pièce de l'étage, puis chaque pièce de la mansarde. Sous les combles, nous trouvons Edner Hyppolite et quelques attes-de-camp dont un blessé; nous ne leur faisons rien.

Nous redescendons découragés. Nous nous adressons aux domestiques, aux bonnes pour nous dire où est l'assassin; tous s'y refusent.

A ce moment, sous un bureau, nous découvrons son homme de confiance, le nommé Adéca.

«—Où est Vilbrun?» Il répond qu'il ne sait pas. Il avait un paquet d'environ cinq cents gourdes dans sa poche. Un général Hérard Sylvain, je crois, l'emmène.

«—Je vais le faire parler, dit-il.

—Il a été laissé à la Légation.

«Remontons, dit quelqu'un, et cherchons encore».

A l'étage, dans une chambre que nous avons déjà visitée, nous trouvons Madame Vilbrun Guillaume. Elle pousse des cris.

«—Nous ne vous ferons aucun mal. Nous respectons une femme. Nous voulons seulement arrêter votre mari.

—Il n'est pas ici.

Nous la laissons assise sur un sofa et nous allons dans une autre pièce que nous avons déjà visitée, aussi, celle qui fait l'angle sud-ouest de la maison. Nous y respirons une odeur d'iodoforme, le pansement de la blessure de Vilbrun Guillaume trahit sa cachette.

En effet, derrière la tête d'un lit, le voilà debout, les bras croisés.

«—Messieurs, dit-il, que me voulez-vous. Ce travail qui a été fait, je n'en ai pas donné l'ordre.»

Mais, nous ne l'écoutons pas. Déjà, nous l'avons saisi et fouillé. Il porte un pantalon gris et un veston de toile; un de ses pieds est nu à cause de la blessure. Nous trouvons à sa ceinture une cartouchière garnie de balles, et dans sa poche une image de Saint-Jacques le Majeur. Nous commençons à l'emmener, à l'entraîner plutôt car il s'accroche et se retient énergiquement à chaque persienne, à chaque barreau de la balustrade de l'escalier et nous ne voulons pas le blesser à la Légation. Les coups de cravache, les taloches, les gifles pleuvent, cependant, sur son dos et sur sa tête et sur sa figure.

Nous voilà dans l'allée, nous le traînons toujours. En passant près du buggy de M. Angibout, il s'accroche encore à une roue; il faut des coups de bâton pour lui faire lâcher prise.

Et nous arrivons à la grille où, après de longs efforts, nous réussissons à le jeter à la foule qui l'attendait «dans la rue».



COMMENT FUT TUE VILBRUN GUILLAUME D'APRES UN TEMOIN

«J'étais à la grille dans l'Avenue Grégoire. Tout à coup, des cris éclatent.

On l'a pris, le voici.

Et je vois l'ex-Président traîné dans l'allée, forcé d'avancer sous les coups de cravache, giflé et taloché, il s'accroche à une roue de buggy, on l'en arrache, on arrive à la grille. Vilbrun est encore bien vivant; ses yeux sont

hagards, désorbités, sa face est crispée d'épouvante. Le bas du corps est nu, pantalon et caleçon étant tombés sous les poussées. On essaie de le faire passer comme un paquet par dessus la grille, elle est trop haute et on le redescend. Enfin, après quelques minutes pendant lesquelles la foule ne cesse de grandir jusqu'à remplir la rue d'un bout à l'autre, on réussit à le faire passer.

Alors, un général caco, écartant ceux qui le giflent, lui donne deux coups de bâton qui l'étendent par terre. Il essaie de se relever, tombe couché sur le dos. Alors, ce général tire sa machette et lui donne un formidable coup qui sectionne son visage. Le corps se retourne comme sous un choc électrique et maintenant il est visage et ventre contre terre.

Alors les brownings se déchargèrent, les poignards s'abattent, la tête est fracassée à coups de crosse et bientôt, elle est détachée du tronc qui montre cent blessures démesurées.

Ce tronc attaché par les pieds est traîné à travers toutes les rues de la ville et plus tard enterré à l'extérieur du cimetière, à la nouvelle entrée, située à l'Est, tout près de Charles Oscar et de tous les citoyens exécutés sommairement le 13 Juin dernier.

Des femmes trempent leur mouchoir dans le sang de l'homme rouge. «C'est pour porter aux tombes des victimes, disent-elles. C'est pour montrer aux orphelins, disent d'autres.»

La tête aussi est dépecée. A Lalue, un homme tient la lèvre supérieure par la moustache. «Main diole qui tape rélé sous moune là, crie-t-il». Un autre tient la main exsangue et le pouce entre ses dents. «Voici ma pipe, dit-il,

n'ap fumïn.» On prend les dents une à une et le cuir chevelu de la tête, tout ce qui reste, est promené au bout d'une pique par une populace en délire, précédée d'un tambour qui bat un air endiablé, un air de bacchanale effrenée. Les femmes dansent, se trémoussent et chantent épileptiques sous le soleil ardent».

*
* *

Nous n'avons pas hésité à reproduire les récits assez diversifiés des scènes horribles au cours desquelles Vilbrun Guillaume-Sam a été assassiné en représailles du meurtre collectif de 61 prisonniers sauvagement immolés au pénitencier national le 27 Juillet 1915. Tous ces récits même lorsqu'ils sont ou paraissent invraisemblables se rejoignent par l'atrocité des tortures infligées à la victime. Mais nous retiendrons la déposition de l'un des acteurs du drame qui, après avoir accompli ses forfaits, a été, lui-même en conter l'exploit, sous le masque de l'anonymat, au journal «Le Matin» dont nous avons fidèlement retranscrit l'article intitulé «Pour l'Histoire». Eh bien, l'Histoire après quarante cinq ans a rouvert le dossier de l'affaire pour en faire l'analyse.

Et d'abord, ces Messieurs, préalablement armés de brownings et de poignards, ont délibéré et décidé, au cimetière même, de commettre leur action sans désarmer —apparemment sous le choc émotionnel —après avoir donné la sépulture à leurs morts.

Mais, se demande-t-on, depuis quand une telle accumulation de ports d'armes était-elle nécessaire et recommandable pour participer aux obsèques d'êtres chers? N'y avait-il pas la préméditation de chacun des acteurs

d'accomplir l'acte barbare quelles qu'en pussent être les conditions et les conséquences comme un devoir de légitime vengeance? Il s'ensuit que Vilbrun Guillaume-Sam devait être rendu responsable conjointement avec Charles Oscar de la tuerie collective de la prison, qu'il en eut donné l'ordre ou non. Partant d'une telle prémisse et puisque Charles Oscar avait été sacrifié, il fallait coûte que coûte avoir la peau de ce Chef. Ce fut donc moins l'idée de l'expédition à la recherche de l'ex-Président que les modalités d'exécution de cette idée qui ont été décidées au cimetière. Dès lors, il se conçoit que lorsque Vilbrun Guillaume-Sam eut protesté qu'il n'avait jamais ordonné la tuerie de la prison, le porte-parole du groupe des vengeurs eut répondu par l'affirmation péremptoire : « Nous ne l'écoutons pas. » C'est-à-dire : « Peu importe que vous disiez la vérité ou non. Nous avons décidé de vous immoler. » Et tout le reste s'explique.

D'autre part, Vilbrun Guillaume-Sam, quant à lui, n'attendait aucun souci du sentiment de justice de la cohorte enflammée par la passion de la vengeance qui avait envahi la chambre où il s'était caché. Son premier cri, dès qu'il fut découvert, fut : « Messieurs, achevez-moi », selon le témoignage de M. Girard.

Puis, peu après : « Je n'ai pas ordonné ce travail ». Mais à toutes les tortures qui lui furent infligées : coups de bâtons, coups de poignards, gifles, taloches, il opposa le silence. Il n'articula, ni plaintes, ni gémissements, ni murmures, semblables au martyr de tous les temps et de tous les pays.

Or, il fut condamné au supplice par des juges qui, sans l'avoir entendu l'ont rendu responsable de la bou-

cherie de la rue du Centre. alors que les preuves accumulées tout au long de notre exposé, montrent avec une évidence péremptoire que, seul, Charles Oscar, a pris l'initiative de l'abominable forfait. Charles Oscar en avait prémédité l'accomplissement dans sa stupide impulsion à la vengeance — lui aussi — comme l'indique la menace qu'il en avait faite à Polynice, rapportée ci-dessus.

De surcroît, obéissant à une logique étriquée, il a même cru que par son ignoble entreprise, il rendait le gouvernement plus stable, plus solide tandis que, même si Vilbrun Guillaume-Sam n'avait pas bougé du Palais National, son gouvernement n'eût pu garder le pouvoir et survivre à l'épouvantable égorgement des prisonniers inoffensifs.

Et, si d'aventure, on objectait que Charles Oscar avait obtempéré à une consigne antérieurement prescrite par le Président, le billet que ce dernier lui a adressé pour le délier de toute obligation d'allégeance envers lui, a fait appel à sa conscience comme le plus sûr guide de la conduite qu'il devait tenir dans les circonstances du moment. Mais hélas! Charles Oscar avait «la conscience pourrie», selon l'apothegme de Clémenceau. Le lourd sacrifice qu'il venait d'offrir aux dieux de la barbarie, le clouèrent sur place et l'empêchèrent d'envoyer même une escouade de secours à son chef engagé dans une âpre lutte de self-défense. Ainsi, longtemps après qu'il eut appris que ce chef avait demandé asile à la Légation de France, Charles Oscar, vers midi, le 27 Juillet, quitta sa forteresse aux cris de «Vive Vilbrun Guillaume-Sam», en s'enfonçant dans la mare de sang de ses victimes, pour aller chercher la protection du pavillon dominicain à la

Légation de la République Dominicaine. Charles Oscar ne fut qu'un pauvre homme...

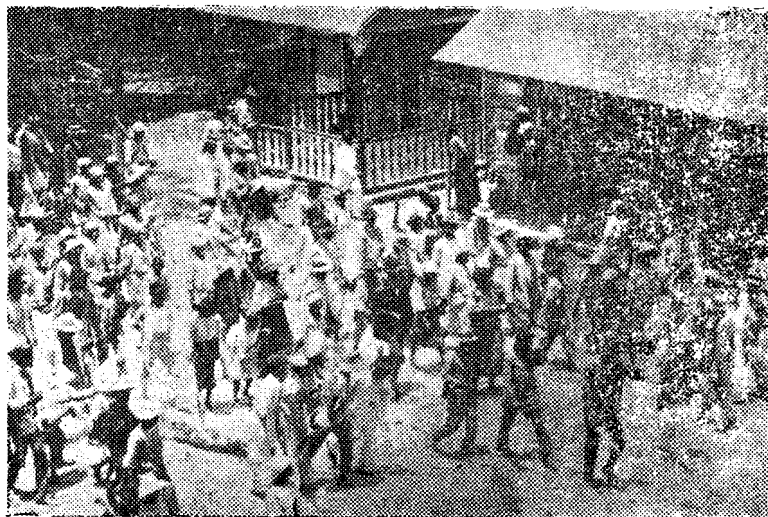
Et Vilbrun Guillaume-Sam malmené, vilipendé, brutalisé, paya de sa vie un crime qu'il n'avait ni ordonné, ni commis...

Bourgeois affamés de vengeance inexorable, foule carnassière et inassouvie, l'homme qui a servi d'holocauste à votre rage meurtrière, n'est pas celui que vous cherchez. Vous avez sacrifié un autre dont l'âme hautaine, courageuse et altière plane par delà vos monstrueuses accusations dans la région sereine de l'indestructible vérité...

Jadis, un Nègre, Jean-Jacques Dessalines, naquit selon la tradition à l'ombre des Cormiers qui surplombent la vallée de la Grande-Rivière-du-Nord. Pendant une fraction de la durée, il incarna la farouche révolte de ses pareils plongés comme lui dans l'ignominie de l'esclavage. Il leur donna la liberté et l'indépendance. Puis moins de deux ans, après la proclamation solennelle de ce jour de gloire et de rédemption, la bêtise humaine trempa les mains fratricides de ses compagnons d'armes dans son sang en réalisant l'odieux guet-à-pens du Pont-Rouge. Son cadavre mutilé connut les outrages de la foule. Ce fut le baptême de sang de l'ère de l'indépendance.

Cent onze ans plus tard, un autre Nègre, venu de la même vallée de la Grande-Rivière-du-Nord, fut le vingt-cinquième chef qui se crut digne de succéder au fondateur de la Nation. Il fut lui aussi, immolé par la foule en démenche. Pourtant, il incarna, à ce moment-là, le dernier défi de la terre des pères inviolée par la soldatesque étrangère. Et depuis, notre indépendance est assombrie par la menace immanente de l'intervention d'outre-mer...

Puisse le sang injustement répandu de Vilbrun Guillaume-Sam faire lever un jour, dans ce sol abreuvé de crimes, de tortures et d'abominations, une semence de justice, d'humanité et de fraternité.



LES RESTES DE VILBRUN GUILLAUME-SAM
TRAINES DANS LES RUES DE PORT-AU-PRINCE

Les bourgeois repus avaient abandonné la scène à la multitude en goguette. Et la journée de deuil s'acheva dans une bacchanale échevelée tandis que à l'horizon se profilait la masse du croiseur américain «Le Washington» porteur de la formule magique : l'honneur et le bonheur».

Mars 1961

